

Procès-verbal
Conseil Communautaire
Jeudi 30 juin 2022 à 18 heures
Salle des fêtes à MONTILLOT

Le jeudi 30 juin 2022, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à MONTILLOT, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

46 Conseillers titulaires présents : Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivé à O.J N° 4), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Myriam GILLET-ACCART, Chantal GUIGNEPIED (arrivée à O.J N° 3), Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD (arrivé à O.J N° 3), Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, François ROUX, Sylvie SOILLY, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

19 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN, Sandrine CHAUVÉAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Christian CREVAT a donné pouvoir à Daniel ROBERT, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Bernard MASSOL a donné pouvoir à Franck MOINARD, Julien MILLOT a donné pouvoir à Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Franck COMMAILLE, Patrick MOREAU a donné pouvoir à François ROUX, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Joël TISSIER.

1 Conseiller titulaire absent excusé ayant donné un pouvoir de vote : Marc PAUTET a donné pouvoir à Vincent BLANCHARD excusé post-réunion.

3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR et Philippe VEYSSIÈRE.

2 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER et Jean-Claude LANDRIER.

15 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Agnès JOREAU, Marie-Claire LIMOSIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT, Franck COMMAILLE, Michel MORIZOT et Daniel ROBERT.

Date de la convocation	Jeudi 23 juin 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	46
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	15
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie Madame le Maire de la commune de MONTILLOT et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui souhaitent une reprise intégrale de leur(s) intervention(s) dans le procès-verbal, la fasse parvenir sous un délai de 48 heures par mail.
- Madame Catherine PRÉVOST, Maire de la commune de MONTILLOT, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
 - Le Président informe que la présentation du projet éolien sur la commune de SAINT-LÉGER-VAUBAN est reportée au lundi 12 septembre prochain.
 - Le Président sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : recrutement de vacataires pour la piscine.
- Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à la demande par un vote à main levée à l'unanimité.**
- Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Alain MARC, nouveau Maire de BROSSES.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU LUNDI 23 MAI 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du lundi 23 mai 2022 est **ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

Le Président présente le calendrier prévisionnel des prochaines réunions communautaires :

- Lundi 18 juillet 2022 à 18 heures à la salle de la mairie à BLANNAY : Bureau Communautaire,
- Lundi 25 juillet 2022 à 18 heures au marché couvert d'AVALLON : Conseil Communautaire,
- Lundi 22 août 2022 à 18 heures à la salle des fêtes de LUCY-LE-BOIS : Bureau Communautaire,
- Lundi 12 septembre 2022 à 18 heures au marché couvert d'AVALLON : Conseil Communautaire,
- Lundi 3 octobre 2022 à 18 heures à la salle de la mairie de CHASTELLUX-SUR-CURE : Bureau Communautaire,
- Lundi 17 octobre 2022 à 18 heures au marché couvert d'AVALLON : Conseil Communautaire.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société FAVERGEAT sise 89000 AUXERRE pour un montant de 1 445,00 euros HT pour le remplacement d'un caisson de ventilation à la crèche GALIPETTE.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société HERVÉ THERMIQUE sise 89000 AUXERRE pour un montant de 1 092,28 euros HT pour le remplacement d'un extracteur de la salle polyvalente à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site d'AVALLON.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la Banque de France sise 89000 AUXERRE pour un montant de 1 000,00 euros HT pour une étude financière des entreprises du territoire communautaire.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société TRANSDEV BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ NORD sise 89430 MELISEY pour un montant de 2 694,60 euros HT pour le transport des enfants de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal des sites d'AVALLON et de QUARRÉ-LES-TOMBES pour les activités extérieures en juillet et août 2022.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société SAINT MARC TRANSPORT sise 89560 SEMENTRON pour un montant de 2 560,50 euros HT pour le transport des enfants de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal du site de CHÂTEL-CENSOIR pour les activités extérieures en juillet et août 2022.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de la société ABALLO Informatique sise 89200 AVALLON pour un montant de 1 104,15 euros pour l'achat de cartouches de sauvegarde.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Dans le cadre de l'animation NATURA 2000, le Président informe que le Bureau Communautaire a approuvé le lancement d'une étude « complément de cartographie d'habitats naturels du site FR2600974 » pour un coût de 28 519,20 euros TTC financé à 100% par l'Europe et l'État.
- Le Président informe que le Bureau Communautaire a admis en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 4,90 euros émis sur le budget « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ».
- Le Président informe que le Bureau Communautaire a attribué le marché mutualisé de location et de maintenance de photocopieurs-scanners à la société KONICA MINOLTA SOLUTIONS CENTRE LOIRE SAS sise 2 avenue de la Prospective – C.S. 30126 - 18021 BOURGES à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 5 ans.

O.J N° 5 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

1°) Demande d'évolution du Plan local d'urbanisme intercommunal – Extension du site de méthanisation sur la commune d'ÉTAULES (*Rapporteur : Monsieur Didier IDES*) : Monsieur Didier IDES explique que l'entreprise Avallon Bio Énergie, exploitante de l'unité de méthanisation sur la commune d'ÉTAULES, sollicite une évolution du Plan local d'urbanisme intercommunal afin de rendre constructible la parcelle ZK64 en vue d'y implanter une cuve de stockage. Monsieur Didier IDES indique que la parcelle est classée actuellement en zone agricole (A) inconstructible et qu'il convient de recourir à une révision allégée, voire à une révision générale afin de classer ladite parcelle en zone à urbaniser à vocation économique (1AUE5). Il ajoute que cette cuve sera un stockage de digestat avant épandage qui permettrait d'annuler les 2 constructions déportées initialement prévues qui devaient se trouver à ISLAND et à VASSY-ÉTAULES et diminuerait donc les transports routiers car le digestat restera sur site. Il explique également que la cuve serait enterrée à moitié dans le coin le plus bas de la parcelle, au Nord-Ouest et masquée par une grande haie existante afin d'être totalement invisible de la route et

de la commune d'ANNAY-LA-CÔTE. Compte tenu de ces éléments exposés en cours de séance, Monsieur Didier IDES propose au Conseil Communautaire de délibérer pour se prononcer sur une évolution du Plan local d'urbanisme intercommunal.

- Monsieur Emmanuel ZEHNDER s'interroge sur le fait que cette évolution soit demandée et dit ne pas être convaincu que les transports routiers vont diminuer.
- En réponse à Madame Sonia PATOURET-DUMAY exprimant son étonnement sur le fait d'une évolution permanente du Plan local d'urbanisme intercommunal et demandant si un dossier présenté lors du dernier Conseil Municipal de la ville d'AVALLON serait évoqué en Conseil Communautaire, le Président rappelle que le PLUi a sans cesse vocation à évoluer et indique que le dossier en question, n'étant pas à l'ordre du jour, le sera probablement ultérieurement.
- En réponse à Monsieur Bertrand du PASSAGE demandant la raison de la non constructibilité de la parcelle choisie pour l'implantation de la cuve de stockage, Monsieur Didier IDES indique qu'il n'y avait pas de raison précise et qu'elle n'avait pas été retenue dans le choix limité des terrains entrant dans le PLUi.
- Madame Chantal GUIGNEPIED s'interroge sur la réalité de la haie existante et demande que le projet, s'il se réalise, respecte ses engagements dans le domaine paysager.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (58 voix pour, 5 abstentions : Stéphane BERTHELOT, Jean-Luc BEZOUT, Léa COIGNOT-2-, Sonia PATOURET-DUMAY et 2 voix contre : Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER), APPROUVE l'évolution du Plan local d'urbanisme intercommunal tel qu'elle est présentée.

2°) Modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la commune de VÉZELAY (Rapporteur : Monsieur Didier IDES) : Monsieur Didier IDES explique que :

- Vu l'article L313-1 du Code de l'urbanisme et notamment le point VI « sous réserves que la modification envisagée ne porte pas atteinte à son économie générale ou ne réduise pas un espace boisé classé, le plan de sauvegarde et de mise en valeur peut être modifié par l'autorité administrative, à la demande ou après consultation de l'organe délibérant de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme ou de document en tenant lieu, après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France, après avis de la Commission locale du site patrimonial remarquable et après enquête publique réalisée dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement »,
- Vu la demande de Monsieur le Maire de la commune de VÉZELAY, en date du 19 mai 2022, sollicitant une réunion de la Commission locale du site patrimonial remarquable afin d'obtenir la modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur,
- Vu les 2 dossiers qui sont exposés en cours de séance et pour lesquels la modification est demandée :
 - Dossier de Monsieur THOUARD, parcelle AB337, réduction de l'espace soumis à protection particulière : jardin ou espace vert à conserver ou à améliorer et déplacement de la zone de construction imposée,
 - Dossier de Monsieur BRY, parcelle AB327, réduction de l'espace soumis à protection particulière : jardin ou espace vert à conserver ou à améliorer, afin de permettre la construction d'une véranda à l'arrière de la maison,

Monsieur Didier IDES propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour demander la modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la commune de VÉZELAY telle qu'elle est présentée.

- En réponse à Madame Sonia PATOURET-DUMAY s'étonnant de la complexité de la procédure, le Président rappelle que le seul respect de cette procédure permet à la Commission locale du site patrimonial remarquable AVALLON-VÉZELAY d'exercer pleinement son rôle.
- Monsieur Didier IDES affirme que la modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la commune de VÉZELAY n'est absolument pas la conséquence de l'approbation du PLUi.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la commune de VÉZELAY tel qu'elle est présentée.

O.J N° 6 : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Projet Alimentaire Territorial (Rapporteurs : Monsieur Didier IDES et Madame Clarisse BLANCHARD) : Monsieur Didier IDES et Madame Clarisse BLANCHARD (Chargée de mission au PETR du Pays Avallonnais) présentent l'état d'avancement du Projet Alimentaire Territorial sous maîtrise d'ouvrage du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais.

- En réponse à Monsieur Olivier MAGUET, Monsieur Didier IDES informe qu'un « catalogue » des problématiques du foncier bâti agricole sera élaboré.
- En réponse à Madame Élise VILLIERS, Monsieur Didier IDES indique que le PETR du Pays Avallonnais travaille en collaboration avec le Centre Hospitalier d'AVALLON qui se charge du recensement des repas des seniors auprès des EPHAD et des associations d'aide à domicile.

Le Conseil Communautaire PREND acte de cette présentation (cf. : document annexé au procès-verbal).

O.J N° 7 : RAPPORT GÉNÉRAL D'ACTIVITÉS 2021

Rapport général d'activités 2021 (Rapporteur : le Président) : en vertu de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, le Président rappelle que la collectivité doit présenter un rapport général annuel d'activités de l'année N à son assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année N+1, compte tenu que ledit rapport intègre le rapport annuel des déchets ménagers. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de prendre acte du rapport général d'activités 2021 de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN tel qu'il est présenté.

- Madame Catherine PRÉVOST souhaite que les courriers aux usagers concernant les incivilités soient plus incisifs.

- Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU s'interroge sur les actions à réaliser afin de faire cesser les dépôts sauvages aux abords des points d'apport volontaire.
- Monsieur Emmanuel ZEHNDER estime que le rapport reflète bien les différentes actions/missions menées par la collectivité mais souhaite que la CCAVM aille plus loin dans le domaine du développement durable.
- Monsieur Jean-Michel BEAUGER souligne la qualité du document.

Le Conseil Communautaire PREND acte du rapport général d'activités 2021 tel qu'il est présenté (cf. : rapport annexé au présent procès-verbal).

O.J N° 8 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1°) Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Annulation de la cession d'une parcelle à Monsieur Jérôme BOYON (Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER) : Monsieur Jean-Michel BEAUGER rappelle que le Conseil Communautaire, en date du 27 janvier 2022 a autorisé la vente à Monsieur Jérôme BOYON d'une parcelle de 3 605 m² sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON. Considérant la modification du projet, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour annuler la délibération 2022-6, en date du 27 janvier 2022, relative la cession de la parcelle susvisée à Monsieur Jérôme BOYON.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ANNULE la délibération 2022-6, en date du 27 janvier 2022, relative à la cession de la parcelle de 3 605 m² située sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON à Monsieur Jérôme BOYON.

2°) Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Cession d'une parcelle à la SCI JALEX (Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER) : Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Autoriser la vente à la SCI JALEX représentée par Monsieur Jérôme BOYON domicilié 28 rue des murs 89400 COUTARNOUX d'une parcelle de 4 760 m² « lot 8 » sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON, au prix de 23,45 euros HT le m², soit une recette prévisionnelle de 111 622,00 euros HT (TVA au taux de 20%), étant précisé que les frais de bornage et d'accès sont à la charge de la collectivité et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Monsieur Jean-Michel BEAUGER précise que cette acquisition vise à aménager des locaux artisanaux et commerciaux.

- En réponse à Monsieur Emmanuel ZEHNDER s'étonnant du découpage de la parcelle cédée, Monsieur Jean-Michel BEAUGER explique que la forme du terrain en « L » correspond à la demande du porteur de projet afin d'optimiser ses coûts de production.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE la vente à la SCI JALEX représentée par Monsieur Jérôme BOYON domicilié 28 rue des murs 89400 COUTARNOUX d'une parcelle de 4 760 m² « lot 8 » sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON, au prix de 23,45 euros HT le m², soit une recette prévisionnelle de 111 622,00 euros HT (TVA au taux de 20%), étant précisé que les frais de bornage et d'accès sont à la charge de la collectivité et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur (cf. : plan annexé au procès-verbal).**
- **AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

O.J N° 9 : ENFANCE-JEUNESSE

Résultat de l'enquête « Jeunesse » dans les collèges (Rapporteur : Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU) : Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU présente le résultat de l'enquête « Jeunesse » qui a été menée dans les trois collèges d'AVALLON.

Le Conseil Communautaire PREND acte de cette présentation.

O.J N° 10 : VOIRIE

Avenant n°2 au marché de travaux à bons de commande « entretien de la voirie communale et intercommunale » (Rapporteur : Monsieur Gérard PAILLARD) : dans le cadre des travaux d'entretien de la voirie intercommunale et communale, Monsieur Gérard PAILLARD rappelle qu'un marché de travaux à bons de commande a été attribué à la société COLAS NORD-EST sise 48, chemin des ruelles 89380 APOIGNY au titre de l'année 2020, renouvelable 3 ans.

- Considérant l'article L 6-3° du code de la commande publique et de la circulaire du Premier Ministre n°6338/SG, en date du 30 mars 2022, relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de la hausse des prix de certaines matières premières,
- Considérant la réunion de concertation qui s'est tenue le 31 mai dernier entre l'entreprise COLAS, les communes concernées par des travaux de voirie 2022 en maîtrise d'ouvrage déléguée et la CCAVM,
- Considérant que la hausse des prix des approvisionnements, notamment des matières premières non prises en compte par l'évolution des index TP 08,
- Considérant l'avis favorable des représentants des communes présents à ladite réunion du 31 mai dernier,

Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Accepter que les prix unitaires soient compris entre 7% (prix plancher) et 13% (prix plafond) de révision initiale du marché pour l'année 2022, étant précisé que les bons de commandes n°1-2/2022 déjà émis et réalisés ne sont

pas concernés par cette convention (cf. : les prix n°31-32-33-34 du bordereau resteront au prix de la révision annuelle 2022, indice de novembre 2021),

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au marché de travaux à bons de commandes « entretien de la voirie communale et intercommunale ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTE** que les prix unitaires soient compris entre 7% (prix plancher) et 13% (prix plafond) de révision initiale du marché pour l'année 2022, étant précisé que les bons de commandes n°1-2/2022 déjà émis et réalisés ne sont pas concernés par cette convention (cf. : les prix n°31-32-33-34 du bordereau resteront au prix de la révision annuelle 2022, indice de novembre 2021),
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au marché de travaux à bons de commandes « entretien de la voirie communale et intercommunale ».

O.J N° 11 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine d'AVALLON » (Rapporteur : le Président) : par une délibération en date du 8 février 2022, le Président rappelle que le Conseil Communautaire a acté la prise de compétence « entretien et gestion de la piscine d'AVALLON » à compter 1^{er} juillet 2022, prescrivant une modification des statuts et indiquant que les 48 Conseils Municipaux disposaient d'un délai de 3 mois, à compter de la notification, pour accepter la modification statutaire, l'absence de réponse valant approbation.

Considérant que la compétence « entretien et gestion de la piscine d'AVALLON » est transférée au profit de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN à compter du 1^{er} juillet 2022 par arrêté préfectoral N°PREF/DCL/BCL/2022/0623 en date du 16 juin 2022 et en application dudit arrêté, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur les quatre rapports de nature administrative et juridique suivants :

a) Transfert des personnels : conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président explique que :

- Le transfert de cette compétence entraîne le transfert du service chargé de sa mise en œuvre,
- Les agents qui remplissent leurs fonctions en intégralité à la piscine sont transférés à l'EPCI dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs, étant précisé qu'ils conservent également, s'ils y ont intérêt, les avantages qu'ils ont acquis individuellement en matière de rémunération et de retraite et continuent à bénéficier du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que les avantages acquis au titre de l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Compte-tenu que le Comité Technique, en date du 9 juin dernier, a émis un avis favorable à l'unanimité quant à ces modalités, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Acter le transfert des personnels exerçant la totalité de leur fonction dans les services concernés conformément aux dispositions, sus-exposées dans le cadre d'une décision conjointe avec le Conseil Municipal de la ville d'AVALLON,
- Créer les emplois correspondants figurant au tableau des effectifs.
 - En réponse à Madame Sonia PATOURET-DUMAY, le Président précise que le recrutement d'un demi-poste supplémentaire au service Ressources Humaines n'est pas du fait de l'intégration des 12 agents « piscine » car il y a déjà très longtemps qu'il avait été évoqué lors du Comité Technique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix,

- **ACTE** le transfert des personnels exerçant la totalité de leur fonction dans les services concernés conformément aux dispositions, sus-exposées dans le cadre d'une décision conjointe avec le Conseil Municipal de la ville d'AVALLON,
- **CRÉE** les emplois correspondants figurant au tableau des effectifs rattaché à la convention de gestion provisoire annexée au procès-verbal,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

b) Mise à disposition de biens : le Président explique que l'article L. 1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi des articles L. 5211-5, L. 5211-17 et suivants, dispose que le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la Communauté de Communes de l'ensemble des biens meubles ou immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence transférée ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés, étant précisé que la remise des biens a lieu à titre gratuit. Il indique que :

- Le bénéficiaire de la mise à disposition assume alors l'ensemble des obligations du propriétaire (fonctionnement et investissement) ainsi que le renouvellement des biens mobiliers et possède tous pouvoirs de gestion,
- Le bénéficiaire peut autoriser l'occupation des biens remis et en perçoit les fruits et produits. Il agit en justice au lieu et place du propriétaire,
- Le bénéficiaire peut de même procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions, propres à assurer le maintien de l'affectation des biens,
- Le bénéficiaire est substitué à la Ville dans toutes ses délibérations ou actes relatifs à la compétence transférée (emprunts, marchés, contrats) et dans ses droits, à l'exception du droit d'aliéner les biens remis.

Après avoir précisé que la mise à disposition dure aussi longtemps que le bien est nécessaire à l'exercice de la

compétence, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Approuver cette mise à disposition qui doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement précisant la circonstance, la situation juridique, l'état des biens, leur valeur ainsi que tout autre élément utile et ce, conformément à l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Et le cas échéant,
- L'autoriser à signer ledit procès-verbal avec Madame le Maire de la Ville d'AVALLON ainsi que tout document entrant dans l'application de la présente décision,
- Étant précisé que les écritures comptables retraçant la mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre d'un transfert de compétence sont des opérations d'ordre non budgétaire intervenant dans l'actif du remettant et du bénéficiaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette mise à disposition qui doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement précisant la circonstance, la situation juridique, l'état des biens, leur valeur ainsi que tout autre élément utile et ce, conformément à l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - **AUTORISE** le Président à signer ledit procès-verbal avec Madame le Maire de la Ville d'AVALLON ainsi que tout document entrant dans l'application de la présente délibération,
- Étant précisé que les écritures comptables retraçant la mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre d'un transfert de compétence sont des opérations d'ordre non budgétaire intervenant dans l'actif du remettant et du bénéficiaire.

c) **Transfert de l'emprunt** : le Président explique que l'article L 1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats que cette dernière a pu conclure et, notamment, en matière d'emprunts. Il indique que la Ville d'AVALLON a contracté un emprunt affecté à l'exercice de la compétence « entretien et gestion de la piscine d'AVALLON » et qu'il convient alors de faire établir par l'établissement bancaire concerné un projet d'avenant tripartite permettant le transfert de l'emprunt de la Ville à la Communauté de Communes.

- Considérant le contrat de prêt identifié sous le n° 96264 / 5296576, signé le 13 mai 2019, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont 1 350 000,00 euros de capital restant dû à l'échéance du 1^{er} juin 2023, affecté à l'exercice de la compétence « entretien et gestion de la piscine d'AVALLON » (taux d'intérêt du livret A + 0.75%, révisable livret A, soit 1,25% au 1^{er} juin 2022 avec une dernière échéance au 1^{er} juin 2049),

Le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour l'autoriser de signer l'avenant tripartite de transfert du contrat de prêt à hauteur de 1 350 000,00 euros sur la base des éléments susvisés entre la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'AVALLON et la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

- *Monsieur Bertrand du PASSAGE recommande pour la reprise du prêt contracté par la ville d'Avallon (capital restant dû 1,35 M EUR) à taux variable (indexation sur le taux du livret A) à échéance 2049 de le transformer en taux fixe et ce, sans délai compte tenu de la reprise marquée de l'inflation (+ 6,5% en juin en France sur un an). Le Président en convient et précise que le contrat le permet. Il fait part de son intention de regrouper cet emprunt avec le financement contracté par la CCAVM pour la piscine afin d'obtenir des aménagements tant sur la durée que sur le taux et ainsi réduire le coût de ces concours.*
- *En réponse à Madame Sonia PATOURET-DUMAY, le Président affirme que la Commission locale d'évaluation des charges transférées prendra en compte toutes les spécificités financières inhérentes au transfert de la piscine.*
- *S'adressant à Madame Sonia PATOURET-DUMAY, Monsieur Gérard DELORME lui rappelle que la ville d'AVALLON fait également partie de la CCAVM.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer l'avenant tripartite de transfert du contrat de prêt à hauteur de 1 350 000,00 euros sur la base des éléments susvisés entre la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'AVALLON et la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

d) **Convention de gestion provisoire** : compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre des procédures liées au transfert et afin que l'organisation pérenne se fasse progressivement à partir du 1^{er} juillet 2022 sur une période de six mois, le Président explique qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public. En conséquence, considérant l'article L 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il indique qu'il convient de mettre en place une convention entre la Ville et la Communauté de Communes, visant à préciser les conditions dans lesquelles la Ville assurera, à titre transitoire, l'entretien et la gestion de la piscine. Le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Approuver la convention de gestion provisoire pour l'exercice de la compétence « entretien et gestion de la piscine » pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 telle qu'elle est exposée en cours de séance,
- Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer ladite convention ainsi que tout autre document inhérent à la décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix,

- **APPROUVE** la convention de gestion provisoire pour l'exercice de la compétence « entretien et gestion de la piscine » pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 telle qu'elle a été exposée en cours de séance (cf. : convention annexée au procès-verbal),
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tout autre document inhérent à la présente délibération.

e) **Tarification de la piscine intercommunale** : le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour maintenir les tarifs actuels de la piscine intercommunale à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE de maintenir les tarifs actuels de la piscine intercommunale à compter du 1^{er} juillet 2022 (cf. : tarification annexée au procès-verbal).

2°) **Décision modificative n°2022-1 du budget principal 2022** (Rapporteur : le Président) :

- Considérant le transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine » à compter du 1^{er} juillet 2022,
- Considérant les dépenses estimées de fonctionnement,
- Considérant le financement prévisionnel du reste à charge à répartir entre la ville et la CCAVM,
- Considérant qu'il revient à la Commission locale d'évaluation des charges transférées de proposer une répartition du dit reste à charge,

Le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver la décision modificative n°2022-1 du budget principal 2022 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
62875 – Remboursement de frais aux communes membres	135 000,00		
6332 – Cotisations FNAL	755,00		
6336 – Cotisations CNFPT et Centre de gestion	3 650,00		
6338 – Autres impôts taxes sur rémunération	455,00		
64111 – Rémunération principale personnel titulaire	95 250,00		
64112 – NBI et supplément familial	2 400,00		
64118 – Autres indemnités personnel titulaire	16 000,00		
64131 – Rémunérations principal personnel non titulaire	49 500,00		
64138 – Autres indemnités	5 000,00		
64168 – Contrat PEC	900,00		
6451 – Cotisations URSSAF	30 000,00		
6453 – Cotisations caisse de retraite	33 500,00		
6454 – Cotisations aux ASSEDIC	2 550,00		
739211 – Attribution de compensation de la ville d'AVALLON (1/3 du reste à charge)	- 124 974,00		
022 – Dépenses imprévues (2/3 du reste à charge)	- 249 986,00		
Total	0	Total	0

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
458102 – Dépenses ANNÉOT	28 500,00	458202 – Recettes ANNÉOT	28 500,00
458103 – Dépenses ASNIÈRES-SOUS-BOIS	580,00	458203 – Recettes ASNIÈRES-SOUS-BOIS	580,00
458110 – Dépenses BLANNAY	471,00	458235 – Recettes BLANNAY	471,00
458111 – Dépenses PONTAUBERT	580,00	458211 – Recettes PONTAUBERT	580,00
458113 – Dépenses SERMIZELLES	70,00	458213 – Recettes SERMIZELLES	70,00
458116 – Dépenses VAULT-DE-LUGNY	415,00	458216 – Recettes VAULT-DE-LUGNY	415,00
458117 – Dépenses CHAMOUX	1 430,00	458217 – Recettes CHAMOUX	1 430,00
458122 – Dépenses DOMEKY-SUR-CURE	515,00	458222 – Recettes DOMEKY-SUR-CURE	515,00
458127 – Dépenses ISLAND	515,00	458227 – Recettes ISLAND	515,00
458137 – Dépenses SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	163,00	458237 – Recettes SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	163,00

458138 – Dépenses SAINT-LÉGER-VAUBAN	915,00	458238 – Recettes SAINT-LÉGER-VAUBAN	915,00
458138 – Dépenses SAINT-MORÉ	580,00	458238 – Recettes SAINT-MORÉ	580,00
458143 – Dépenses THAROISEAU	816,00	458243 – Recettes THAROISEAU	816,00
458144 – Dépenses SAINT-PÈRE	1 141 ,00	458244 – Recettes SAINT-PÈRE	1 141,00
458145 – Dépenses VOUTENAY-SUR-CURE	243,00	458245 – Recettes VOUTENAY-SUR-CURE	243,00
Total	36 934,00	Total	36 934,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2022-1 du budget principal 2022 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessus.

3°) Décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 « Gestion du Service Enfance/Jeunesse » (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 « Gestion du service Enfance/Jeunesse » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
		10222 – FCTVA	- 0,20
		1341 – Subvention DETR	0,20
Total	0	Total	0

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix, APPROUVE la décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 « Gestion du service Enfance/Jeunesse » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément au tableau ci-dessus.

O.J N° 12 : RESSOURCES HUMAINES

1°) Personnel intercommunal « modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rapporteur : le Président) : le Président rappelle que dans un objectif de simplification, le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'État. En vertu du principe de parité posé par l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il explique que ce régime est transposable dans la fonction publique territoriale dès la parution des textes réglementaires donnant des équivalences entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale. Par la délibération n°2020-118 en date du 27 juillet 2020, le Président rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré pour adopter les dispositions relatives au RIFSEEP pour les cadres d'emplois suivants : attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, techniciens, adjoints techniques, agents de maîtrise, agents sociaux, animateurs et adjoints d'animation, ingénieurs, éducateurs jeunes enfants, puéricultrices et auxiliaires de puériculture. Compte tenu du transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine », il propose d'étendre ce dispositif au grade suivant : éducateur des activités physiques et sportives.

Le Président indique que ce RIFSEEP a vocation à devenir le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes et à s'appliquer à tous les agents quels que soient leurs grades ou leurs filières. Visant à valoriser les parcours professionnels, l'engagement professionnel et la manière de servir des agents, le Président précise que le RIFSEEP est composé de deux parties :

- Une partie obligatoire : l'indemnité de fonctions, sujétions, expertise (IFSE) : cette composante obéit à une logique fonctionnelle puisque les différentes fonctions doivent être réparties par groupes selon des critères objectifs (encadrement, coordination, conception, pilotage, technicité, expertise, expérience, qualification, sujétions, exposition), chaque groupe correspondant à un plafond indemnitaire sans correspondance automatique entre grade et groupe de fonction,
- Une partie facultative : le complément indemnitaire annuel (CIA) visant à valoriser l'engagement professionnel de l'agent (coopération avec les partenaires internes ou externes, participation au sein du service, manière de servir, investissement personnel, sens du service public).

Le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Abroger la délibération n°2020-118 du 27 juillet 2020,
 - Adopter les dispositions relatives au RIFSEEP selon les modalités exposées en cours de séance.
- Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer tout document inhérent à la présente décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ABROGE la délibération n°2020-118 du 27 juillet 2020,**
- **ADOpte les dispositions relatives au RIFSEEP selon les modalités exposées en cours de séance,**
- **AUTORISE le Président à signer tout document inhérent à la présente délibération.**

2°) Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) (*Rapporteur : le Président*) : compte tenu du transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine », le Président explique que certains agents peuvent réaliser des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de cette même durée à la demande de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations des services. Après avoir indiqué que la rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (décompte déclaratif) dans la limite réglementaire par mois, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour instaurer l'indemnité horaire pour des travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres des emplois suivants :

Filières	Grades	Service
Sportive	Educateur des activités physiques et sportives	Piscine
Administrative	Adjoint administratif	
Technique	Adjoint technique	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, INSTAURE l'indemnité horaire pour des travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres des emplois suivants :

Filières	Grades	Service
Sportive	Educateur des activités physiques et sportives	Piscine
Administrative	Adjoint administratif	
Technique	Adjoint technique	

3°) Instauration de l'indemnité horaire normal dimanches et jours fériés (*Rapporteur : le Président*) : compte tenu du transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine », le Président explique que les agents travaillent les dimanches et jours fériés et indique que le taux horaire de l'indemnité, instituée par l'arrêté ministériel du 19 août 1975, est fixé par arrêté. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour instaurer l'indemnité horaire normal dimanches et jours fériés aux agents relevant des cadres des emplois suivants :

Filières	Grades	Service
Sportive	Educateur des activités physiques et sportives	Piscine
Administrative	Adjoint administratif	
Technique	Adjoint technique	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, INSTAURE l'indemnité horaire normal dimanches et jours fériés aux agents relevant des cadres des emplois suivants :

Filières	Grades	Service
Sportive	Educateur des activités physiques et sportives	Piscine
Administrative	Adjoint administratif	
Technique	Adjoint technique	

4°) Instauration de l'indemnité horaire normal de travail de nuit (*Rapporteur : le Président*) : compte tenu du transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine », le Président explique que les adjoints techniques peuvent travailler pendant les horaires de nuit entre 22 heures et 6 heures. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour instaurer l'indemnité horaire normal de travail de nuit aux agents relevant des cadres des emplois suivants :

Filières	Grades	Service
Technique	Adjoint technique	Piscine

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, INSTAURE l'indemnité horaire normal de travail de nuit aux agents relevant des cadres des emplois suivants :

Filières	Grades	Service
Technique	Adjoint technique	Piscine

5°) Instauration de l'indemnité de chaussures et de petits équipements (*Rapporteur : le Président*) : Compte tenu du transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine », le Président explique que les adjoints techniques bénéficient de l'indemnité de chaussures et de petits équipements. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable du Bureau Communautaire, de délibérer pour instaurer une indemnité de chaussures et de petits équipements aux agents relevant des cadres des emplois suivants :

Filières	Grades	Service
----------	--------	---------

Technique	Adjoint technique	Piscine
-----------	-------------------	---------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **INSTAURE** l'indemnité de chaussures et de petits équipements aux agents relevant des cadres des emplois suivants :

Filières	Grades	Service
Technique	Adjoint technique	Piscine

6°) Récupération des heures des dimanches et jours fériés (*Rapporteur : le Président*) : compte tenu du transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine », le Président explique qu'une heure réalisée les dimanches et jours fériés donne droit à une récupération de 2 heures. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour modifier le règlement intérieur des services avec cette nouvelle disposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCEPTE de modifier le règlement intérieur des services avec la disposition suivante : une heure réalisée les dimanches et jours fériés donne droit à une récupération de 2 heures.

7 °) Participation protection sociale (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « les agents transférés de la piscine conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice des avantages acquis (...) ». En conséquence, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour maintenir les avantages liés à la protection sociale :

Prévoyance	Santé
Montant mensuel : 4,00 euros par agent Périodicité : versement mensuel	Montant établi au regard de la composition de la famille (bénéficiaires retenus par la mutuelle) : Un adulte : 4,00 euros Un couple : 7,00 euros Par enfant : 2,00 euros Périodicité : versement mensuel

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCEPTE de maintenir les avantages liés à la protection sociale comme ci-dessous :

Prévoyance	Santé
Montant mensuel : 4,00 euros par agent Périodicité : versement mensuel	Montant établi au regard de la composition de la famille (bénéficiaires retenus par la mutuelle) : Un adulte : 4,00 euros Un couple : 7,00 euros Par enfant : 2,00 euros Périodicité : versement mensuel

8°) Durée hebdomadaire de travail (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que les agents de la piscine travaillent sur la base des cycles suivants :

Nombre de cycles en semaines	Grades	Moyennes par semaine	Nombre de jours ARTT
7	Educateur des activités physiques et sportives	37 heures	12
3	Adjoint administratif, Adjoint technique.	36 heures	6

Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour ajouter au règlement intérieur des services les dispositions suivantes :

- La durée hebdomadaire du temps de travail des agents à temps complet est, selon les missions et après acceptation de la Direction :
 - 4) 37 heures : ce qui ouvre droit à 12 jours de Réduction de Temps de Travail (RTT).
 - 5) 36 heures : ce qui ouvre droit à 6 jours de Réduction de Temps de Travail (RTT).
- La durée de travail des agents à temps partiel est calculée au prorata des obligations de service. Les durées de travail des agents à temps partiel seront fonction de la quotité de travail et de la catégorie hiérarchique et du service auxquels ils appartiennent :
 - 4) Pour les agents à 37 heures :

Quotité de travail	Temps de travail hebdomadaire	Jours RTT
Travail à 90 %	33 heures 18	11
Travail à 80 %	29 heures 36	10
Travail à 70 %	25 heures 54	8,5

Travail à 60 %	22 heures 12	7,5
Travail à 50 %	18 heures 30	6

- 5) Pour les agents à 36 heures :

Quotité de travail	Temps de travail hebdomadaire	Jours RTT
Travail à 90 %	32 heures 24	5,5
Travail à 80 %	28 heures 48	5
Travail à 70 %	25 heures 12	4,5
Travail à 60 %	21 heures 36	4
Travail à 50 %	18 heures	3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité AUTORISE le Président à ajouter au règlement intérieur des services les dispositions suivantes :

- **La durée hebdomadaire du temps de travail des agents à temps complet est, selon les missions et après acceptation de la Direction :**
 - 4) 37 heures : ce qui ouvre droit à 12 jours de Réduction de Temps de Travail (RTT).
 - 5) 36 heures : ce qui ouvre droit à 6 jours de Réduction de Temps de Travail (RTT).
- **La durée de travail des agents à temps partiel est calculée au prorata des obligations de service. Les durées de travail des agents à temps partiel seront fonction de la quotité de travail et de la catégorie hiérarchique et du service auxquels ils appartiennent :**
 - 4) Pour les agents à 37 heures :

Quotité de travail	Temps de travail hebdomadaire	Jours RTT
Travail à 90 %	33 heures 18	11
Travail à 80 %	29 heures 36	10
Travail à 70 %	25 heures 54	8,5
Travail à 60 %	22 heures 12	7,5
Travail à 50 %	18 heures 30	6

- 5) Pour les agents à 36 heures :

Quotité de travail	Temps de travail hebdomadaire	Jours RTT
Travail à 90 %	32 heures 24	5,5
Travail à 80 %	28 heures 48	5
Travail à 70 %	25 heures 12	4,5
Travail à 60 %	21 heures 36	4
Travail à 50 %	18 heures	3

9°) Création d'un ½ poste d'Agent administratif au service « Ressources Humaines » (Rapporteur : le Président) : le Président explique la nécessité de renforcer le service « Ressources Humaines » et d'assurer la continuité du service compte tenu du nombre croissant d'agents de la collectivité. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Comité Technique, de délibérer pour :

- Créer un poste d'Agent administratif à mi-temps et ouvert à compter du 1^{er} septembre 2022, sur l'un des grades suivants selon le profil de l'agent recruté : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe ou Adjoint administratif,
- Et, le cas échéant,
- Décider le recrutement d'un Adjoint administratif à mi-temps sur un poste permanent à compter du 1^{er} septembre 2022,
- L'autoriser à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix,

- **CRÉE un poste d'Agent administratif à mi-temps et ouvert à compter du 1^{er} septembre 2022, sur l'un des grades suivants selon le profil de l'agent recruté : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe ou Adjoint administratif,**
- **DÉCIDE le recrutement d'un Adjoint administratif à mi-temps sur un poste permanent à compter du 1^{er} septembre 2022,**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente délibération sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

10°) Recrutement de vacataires pour la piscine (Rapporteur : le Président) : compte tenu du transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine », le Président explique la nécessité de recourir à des vacataires dès lors que les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- L'autoriser à recruter des vacataires,
- Fixer la rémunération de chaque vacation sur la base horaire d'un montant brut de 12,00 euros,
- L'autoriser à signer le(s) contrat(s) et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à recruter des vacataires,**
- **FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base horaire d'un montant brut de 12,00 euros,**
- **AUTORISE le Président à signer le(s) contrat(s) et/ou tous documents en application de la présente délibération sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Projet Alimentaire Territorial

Pays
Avallonnais
RÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Projet alimentaire territorial du Pays Avallonnais • Présentation en conseil communautaire de la CCAVM du 30 juin 2022

1

Un PAT, késako ?

Les **projets alimentaires territoriaux** (PAT) ont pour objectif :

- de relocaliser l'agriculture et l'alimentation,
- soutenir l'installation d'agriculteurs,
- favoriser les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de **manière collective** à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).



Financé par

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

GOVERNEMENT



2

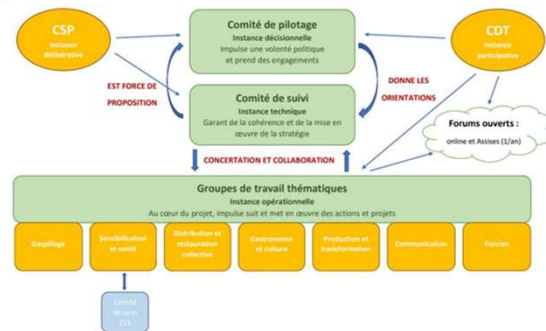
Organisation de la gouvernance

Les communautés de communes sont associées à différents niveaux :

- COFIL
- Groupe de travail
- CDT/ CSP

Tous les élus qui souhaitent développer des actions sont les bienvenus ! Nous sommes là pour construire des actions avec vous et pour vous !

Le premier COFIL a eu lieu le 8 juin 2022.



3

Axes de travail

Réalisation de diagnostics

Réalisation d'étude plus poussée sur le territoire concernant trois volets :

- L'approvisionnement de la restauration collective
- La disponibilité du foncier
- L'adaptation au changement climatique

Restauration collective

- Mieux comprendre ce qui se fait déjà sur la restauration collective du territoire
- Accompagner le travail de l'hôpital sur le projet de cuisine centrale
- Travailler à l'accompagnement de l'approvisionnement en local des cantines scolaires

Actions de communication

- Réponse à un appel à projet « Santé Environnement »
- Action d'éducation à l'alimentation à destination de différents publics (CLEAlim)
- Action de sensibilisation/formation des élus
- Action de sensibilisation du grand public (week-end gastronomique, festival du durable)

Actions liées à la santé et la précarité

- Création d'un réseau d'acteur sur la précarité
- Projet de tiers-lieux solidaire
- Liens avec les actions du Contrat Local de Santé

Projet alimentaire territorial du Pays Avallonnais • Présentation en conseil communautaire de la CCAVM du 30 juin 2022

4

1. Contexte

• Le volet agricole

Le territoire en chiffre



478 exploitations agricoles en 2020
Contre 565 exploitations en 2010



296 exploitations possèdent un atelier d'élevage



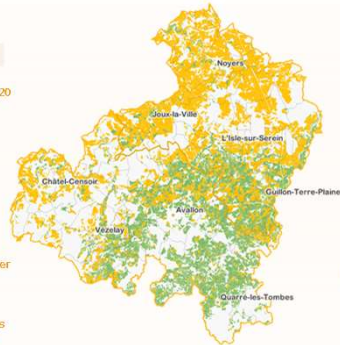
45 exploitations viticole



40 exploitations possèdent un atelier de transformation – hors viticulture



17 exploitations se sont diversifiées dans la vente d'énergie renouvelable



Surface agricole du territoire



84 exploitations commercialisent en circuit court
Hors viticulture



99 exploitations agricoles en 2020
Contre 30 exploitations en 2010
Soit **16 %** de la surface agricole
Et **21 %** des exploitations du territoire



7 exploitations en HVE



91 exploitation sous signe de qualité
Y compris les exploitations viticoles



16 exploitations se sont diversifiées dans l'accueil à la ferme

Projet alimentaire territorial du **Pays Avallonnais** • Présentation en conseil communautaire de la CCAVM du 30 juin 2022

5

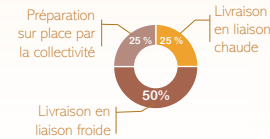
1. Contexte

• La restauration collective scolaire

Sur le territoire du Pays Avallonnais, on peut compter :

- 28 écoles élémentaires
- 4 collèges
- 2 lycées

Pour un effectif global de près de **1 960 élèves**.



Etablissements scolaires du territoire

Projet alimentaire territorial du **Pays Avallonnais** • Présentation en conseil communautaire de la CCAVM du 30 juin 2022

Prix

Prix de revient d'un repas : entre 8 et 9 €
Manque d'information sur le prix de revient en liaison froide

Produits locaux

La loi EGAlim est plutôt respectée. Mais « produits locaux et/ou bio » ne veut pas forcément dire diminution du gaspillage. Les menus restent les mêmes.

6

Comment ça vous concerne ?

Vous avez un projet sur votre commune (valorisation du foncier, installations d'agriculteurs, approvisionnement de la cuisine de l'école, jardins partagés, etc), **vous pouvez nous en faire part !**

Comment nous pouvons vous aider ?

- Sur du conseil technique
- Pour trouver des financements pour des études si besoins

Contact : pat@avallonnais.fr ou 06 81 12 74 08

Projet alimentaire territorial du **Pays Avallonnais** • Présentation en conseil communautaire de la CCAVM du 30 juin 2022

7



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

RAPPORT

D'ACTIVITÉS

2021

PRÉAMBULE

Le présent rapport d'activités a pour vocation de :

- Reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,
- Présenter par délégation et par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères...,
- Livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque établissement public de coopération intercommunale établisse un rapport annuel d'activités qui doit être adressé à chaque Maire des communes avant le 30 septembre de l'année N+1. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les Conseillers Communautaires sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

SOMMAIRE

01 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Composition	4
Les compétences	6
Le fonctionnement	9
Les moyens et ressources	13
Décisions du Conseil Communautaire : délibérations 2021	15
Décisions du Bureau Communautaire : délibérations 2021	20

02 RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES POLITIQUES MENÉES

Développement économique Tourisme	22
Déchets ménagers	25
Aménagement de l'espace et de la transition écologique et solidaire	30
Natura 2000	36
Enfance-Jeunesse	38
Maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay	50
France Services	51
Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art	52
Services techniques et bâtiments	54
Accueil des Gens du Voyage	56
Stratégie de mutualisation et transfert «eau et assainissement»	58
Communication	60
Finances	62

INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMPOSITION

La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, créée par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2013, compte au 1^{er} janvier 2021 : 48 communes (arrêté préfectoral du 24 octobre 2016).

Communes	Nombre d'habitants (2021)	Surface (en km ²)
ANNAY-LA-CÔTE	368	12,92
ANNÉOT	134	6,13
ARCY-SUR-CURE	491	26,33
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	121	18
ASQUINS	308	21,6
ATHIE	137	4,88
AVALLON	6 734	26,75
BEAUVILLIERS	74	6,21
BLANNAY	111	7,3
BOIS D'ARCY	25	5,48
BROSSES	307	20
BUSSIÈRES	126	11,62
CHAMOUX	102	6,9
CHASTELLUX-SUR-CURE	141	10,55
CHÂTEL-CENSOIR	637	24,6
CUSSY-LES-FORGES	341	13,62
DOMECY-SUR-CURE	395	20,6
DOMECY-SUR-LE-VAULT	90	6,21
ÉTAULES	390	8,89
FOISSY-LES-VÉZELAY	128	5,5
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	138	15,5
GIROLLES	174	16,35
GIVRY	185	8,4
ISLAND	190	20,64

Communes	Nombre d'habitants (2021)	Surface (en km ²)
LICHÈRES-SUR-YONNE	48	14,3
LUCY-LE-BOIS	309	10,59
MAGNY	892	30,75
MENADES	50	5,7
MERRY-SUR-YONNE	197	23,66
MONTILLOT	276	22,5
PIERRE-PERTHUIS	118	7,3
PONTAUBERT	387	3,91
PROVENCY	259	11,88
QUARRÉ-LES-TOMBES	659	46,05
ST-BRANCHER	294	22,02
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	364	35,92
ST-LÉGER-VAUBAN	364	33,81
SAINT-MORÉ	185	12
SAINT-PÈRE	308	15,3
SAINTE-MAGNANCE	487	19,37
SAUVIGNY-LE-BOIS	730	15,34
SERMIZELLES	255	7,01
THAROISEAU	62	3,40
THAROT	98	2,35
THORY	205	8,25
VAULT-DE-LUGNY	285	15,2
VÉZELAY	427	21,8
VOUTENAY-SUR-CURE	215	10



1 territoire

48 communes

19 321 habitants

652,32 km²

LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

Urbanisme :

- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et, le cas échéant, de schéma(s) de secteur,
- Élaboration, approbation, modification, révision et suivi d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire.

Réserves foncières et immobilières : Constitution des réserves foncières, hors développement économique, et acquisition d'immeubles en fonction de besoins pressentis dans le domaine des compétences communautaires.

Mobilité : Financement du développement de moyens de transport visant à améliorer notamment l'accès vers les lieux de travail, les commerces, les services et les lieux d'activités.

Accessibilité : Étude, diagnostic et mise en accessibilité des sites communautaires.

Actions de développement économique

Coordination : Élaboration d'un schéma intercommunal de développement économique et touristique.

Zones d'activités économiques :

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires,
- Promotion et commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire,
- Constitution de réserves foncières et réalisation d'études en vue d'agrandir les zones d'activités existantes ou d'en créer de nouvelles.

Sont considérées comme zones d'activités économiques, les zones qui répondent à l'ensemble des critères suivants :

- La vocation économique de la zone est mentionnée dans un document d'urbanisme,
- La zone présente une certaine superficie et une cohérence d'ensemble,
- La zone regroupe plusieurs établissements / entreprises,
- La zone traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.

Soutien aux activités économiques :

- Participation financière à tout organisme ou action intervenant dans le domaine de la promotion, de l'ani-

mation économique, de la mise en réseau des entreprises ou du soutien à l'emploi, dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Actions de développement économique identifiées dans le projet de territoire.

Tourisme :

- Promotion touristique du territoire,
- Création et gestion d'un office de tourisme intercommunautaire,
- Dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire : soutien aux projets touristiques structurants et/ou culturels favorisant l'attractivité du territoire ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser les retombées économiques locales liées à la fréquentation des sites touristiques ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite aux activités touristiques du territoire.
- Étude, aménagement et gestion d'équipements touristiques structurants pour le territoire. Seront considérés comme structurants, par délibération du Conseil Communautaire, les équipements disposant d'un rayonnement territorial majeur au vu de leur localisation stratégique, de leur fréquentation, de leur valeur patrimoniale ou des retombées économiques qu'ils génèrent,
- Mise en œuvre et maintenance de la signalétique touristique, d'information locale et du patrimoine.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

- Collecte, tri, valorisation et traitement de tous les déchets ménagers et assimilés,
- Création, aménagement et gestion de déchetteries,
- Étude, création, aménagement et gestion d'une ou de plusieurs installations de stockage des déchets inertes,
- Étude, création, aménagement et gestion d'une ressourcerie.

Aires d'accueil des gens du voyage : Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement : Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie

- Élaboration d'une charte paysagère et mise en œuvre d'un programme de préservation du paysage,
- Réalisation et/ou accompagnement technique et/ou financier des actions de développement des énergies renouvelables et de réduction de consommation d'énergie dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,
- Suivi et animation des projets de développement de l'éolien notamment dans le cadre des orientations du Schéma régional climat air énergie,
- Actions de formation, de communication et de sensibilisation du public.

Politique du logement et du cadre de vie

- Mettre en œuvre un outil stratégique et opérationnel de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire : élaboration d'un programme local de l'habitat,
- Favoriser l'intégration de la collectivité dans un Établissement Public Foncier,
- Aides techniques et/ou financières dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par le Conseil Communautaire.

Politique du logement et du cadre de vie, en matière de politique de la ville : aucune action intercommunale en matière de politique de la ville

Création, aménagement et entretien de la voirie

Définition de classement de la voirie communautaire : est d'intérêt communautaire, la voirie desservant les équipements communautaires.

Nature des travaux de la voirie communautaire :

La Communauté de Communes assure l'entretien et l'aménagement sur la totalité de l'emprise des voies communautaires (chaussée et ensemble des dépendances nécessaires à sa conservation et à son affectation à la circulation publique) ainsi que la mise en œuvre de la signalisation routière.

Coordination des travaux avec les Communes membres : Coordination des travaux entre les voiries communautaires et les voiries communales.

Accompagnement technique des Communes membres : possibilité d'apporter un accompagnement technique aux Communes membres pour la mise en œuvre de leurs travaux et, le cas échéant, réalisation par maîtrise d'ouvrage déléguée.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Gestion et entretien des gymnases situés sur les communes de MONTILLOT et de QUARRÉ LES TOMBES,
- Contribuer au financement d'équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire,
- Accompagnement technique et/ou financier d'activités culturelles ou sportives dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Action sociale et d'intérêt communautaire

Service Enfance/Jeunesse :

- Coordination de la politique enfance-jeunesse et mise en cohérence avec les autres activités,
- Actions relatives aux modes de garde de la « Petite Enfance » : gestion intercommunale des crèches du territoire – étude, création et aménagement de structures d'accueil – politique en faveur des assistants maternels,
- Étude, création et gestion des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux associations et aux collectivités pour des actions d'intérêt communautaire dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférents

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Opération Grand Site du VÉZELIEN

- Portage de toute action de l'Opération Grand Site du VÉZELIEN dès lors qu'il ressort que l'échelon communautaire constitue le niveau le plus pertinent,
- Accompagnement technique et/ou financier à des actions portées par d'autres acteurs territoriaux.

Assainissement non collectif : déploiement et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif : contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif jusqu'au 31 décembre 2019.

Fourrière animale : participation aux frais de fonctionnement de la fourrière canine de la ville d'AVALLON.

Communication et démocratie participative : portage ou participation à toute action visant à améliorer l'information et l'association des habitants du territoire aux décisions communautaires.

Formation des élus : mise en place de formations sous toutes les formes jugées opportunes.

Aménagement numérique du territoire « Réseaux et services locaux de communications électroniques » :

- Etablissement et exploitation, sur le territoire de l'EPCI, des infrastructures et des réseaux de télécommunication au sens de l'article 32 du code des postes et télécommunications électroniques, en vue soit de leur mise à disposition, soit de leur exploitation directe ou par délégation.
- Acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures et réseaux existants.
- Mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants.

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

- Élaboration d'un schéma de création de logements sociaux et très sociaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux programmes prévus au schéma de construction de logements sociaux.

LE FONCTIONNEMENT

REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Les communes sont représentées par 71 Conseillers Communautaires, répartis ainsi :

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
ANNAY-LA-CÔTE	Chantal GUIGNEPIED	Michel CHAUFFOURIER
ANNÉOT	Pascal GERMAIN	Yvonne SOURD
ARCY-SUR-CURE	Olivier BERTRAND	Evelyne ROBERT
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	François ROUX	Guy DELNESTE
ASQUINS	Philippe VEYSSIERE	Marc ROUSSEAU
ATHIE	Nicolas ROBERT	Jean-Luc BEZOUT
AVALLON	Camille BOERIO Fanny BOUVIER Jean-Yves CAULLET Sandrine CHAUVEAU Tony CHEVAUX Vincent CLEMENT Léa COIGNOT Gérard DELORME Bernard DESCHAMPS Aurélie FARCY Myriam GILLET-ACCART Alain GUITTET Gérard GUYARD Jamilah HABSAOUI Isabelle HOUE-HUBERDEAU Nicole JEDYNSKI Agnès JOREAU Sonia PATOURET DUMAY Nathalie ROMANOWSKI Emmanuel ZEHNDER	Pas de conseillers suppléants
BEAUVILLIERS	Christian CREVAT	Daniel ROBERT
BLANNAY	Marie-Claire LIMOSIN	Serge HEIDMANN
BOIS D'ARCY	Stéphane BERTHELOT	Richard STEFANI
BROSSES	Gérard LACOMBE jusqu'au 22 août 2021 puis Florian SPEVAK	Florian SPEVAK jusqu'au 22 août 2021 puis Jean-Louis VINCENT
BUSSIÈRES	Nathalie MILLET	Patrice WOJCIECHOWSKI
CHAMOUX	Roger HUARD	Alain GOUERAND
CHASTELLUX-SUR-CURE	Gérard PAILLARD	Jean-Marc POISSONNIER
CHÂTEL-CENSOIR	Olivier MAGUET Annick IENZER	Pas de conseillers suppléants
CUSSY-LES-FORGES	Angelo ARENA	Daniel SELOSSE
DOMECY-SUR-CURE	Marc PAUTET	Vincent BLANCHARD
DOMECY-SUR-LE-VAULT	Eric STEPHAN	Dominique MILLIARD
ÉTAULES	Olivier RAUSCENT	Michel MORIZOT

Communes	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
FOISSY-LES-VÉZELAY	Patrick MOREAU	Eric LEFEVRE
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	Geneviève DANGLARD	Brigitte CARNOY
GIROLLES	Bernard MASSOL	Michel GUYOT
GIVRY	Florence BAGNARD	Marie-Françoise CHABERT
ISLAND	Paule BUFFY	Stephan COULOMB
LICHÈRES-SUR-YONNE	Christophe DARENNE	Patrick MEROT
LUCY-LE-BOIS	Joël TISSIER	Jean-Claude MAUPOIX
MAGNY	Arnaud GUYARD Philippe LENOIR	Pas de conseillers suppléants
MENADES	Jean-Paul FILLION	Gilles GRANDIOU
MERRY-SUR-YONNE	Bertrand DU PASSAGE	Suppléant non communiqué
MONTILLOT	Catherine PREVOST	Ludivine DELHOSTAL
PIERRE-PERTHUIS	Elise VILLIERS	Patrick GEORGE
PONTAUBERT	Chantal HOCHART	Jacques COIGNOT
PROVENCY	Jean-Claude LANDRIER	Josiane MAGNE
QUARRÉ-LES-TOMBES	Bernard RAGAGE Sylvie SOILLY	Pas de conseillers suppléants
SAINT-BRANCHER	Claude MANET	Roland FARCY
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	Serge NASSELEVITCH	Franck COMMAILLE
SAINT-LÉGER-VAUBAN	Damien BRIZARD	Alexandre CHATELAIN
SAINT-MORÉ	Monique MILLEREAUX	Bruno BARBON
SAINT-PÈRE	Christian GUYOT	Alain GARNIER
SAINTE-MAGNANCE	Julien MILLOT	Charles BARON
SAUVIGNY-LE-BOIS	Didier IDES Alain MARILLER	Pas de conseillers suppléants
SERMIZELLES	Franck MOINARD	Thierry KERDAL
THAROISEAU	Jean-Michel BEAUGER	Hervé LE CORRE
THAROT	Louis VIGOUREUX	Eric BOUBAKER
THORY	Maryse OLIVIERI	Christophe POYARD
VAULT-DE-LUGNY	Alain VITEAU	Michel BRICAGE
VÉZELAY	Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET
VOUTENAY-SUR-CURE	Didier SWIATKOWSKI	Frédéric BROGNIET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ORGANE DÉLIBÉRANT

Composé de 71 Conseillers Communautaires, ses principales fonctions sont : le vote du budget, le vote du compte administratif, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. Il définit également les règles de fonctionnement de la Communauté de Communes, en particulier l'organisation des décisions.

LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, ORGANE EXÉCUTIF

- **Le Président**

Élu par le Conseil Communautaire, il est le chef de l'exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'Institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes, est responsable de l'administration en sa qualité d'autorité territoriale. Il a reçu délégation du Conseil pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines. Il préside le Bureau et les Commissions.

- **Le Bureau Communautaire**

Organe exécutif, il gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Il a également reçu délégation de ce dernier pour statuer dans des domaines précis.

Il est composé du Président, de 4 Vice-présidents, de 8 Conseillers délégués et de 8 membres.

Les Vice-présidents, élus parmi les Conseillers Communautaires, sont chargés de gérer des domaines de compétences spécifiques.

Les décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire font l'objet de compte-rendu lors de chaque Conseil Communautaire.

Président Pascal GERMAIN <i>Ressources humaines - Relations publiques - Révision des statuts</i>						
1^{er} Vice-président Camille BOERIO <i>Schéma de Mutualisation</i> <i>Transfert Eau et Assainissement</i>	2^{ème} Vice-président Bernard RAGAGE <i>Finances</i> <i>Révision du Pacte fiscal</i>	3^{ème} Vice-président Hubert BARBIEUX <i>Projet de territoire</i> <i>2020-2026</i> <i>Opération Grand Site de VÉZELAY</i>	4^{ème} Vice-président Didier IDES <i>Aménagement de l'espace</i> <i>Transition écologique et solidaire</i>			
Conseiller délégué Jean-Michel BEAUGER <i>Économie</i> <i>Communication</i>	Conseiller délégué Franck MOINARD <i>Téléphonie mobile</i> <i>Numérique</i>	Conseillère déléguée Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU <i>Enfance-Jeunesse</i>	Conseiller délégué Olivier RAUSCENT <i>Service technique</i> <i>Bâtiments</i>	Conseiller délégué Olivier BERTRAND <i>Déchets Ménagers</i> <i>Natura 2000</i>		
Conseiller délégué Joël TISSIER <i>Gens du Voyage</i> <i>Sport</i>	Conseiller délégué Gérard PAILLARD <i>Voirie</i>	Conseiller délégué Gérard LACOMBE jusqu'au 22 août 2022 <i>Formation des élus</i> <i>Démocratie Participative</i>	Conseiller délégué Christian GUYOT <i>GÉMAPI</i> <i>PNRM</i>			
Membre Olivier MAGUET	Membre Marie-Claire LIMOSIN	Membre Paule BUFFY	Membre Aurélie FARCY	Membre Sylvie SOILLY	Membre Nathalie MILLET	Membre François ROUX

LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

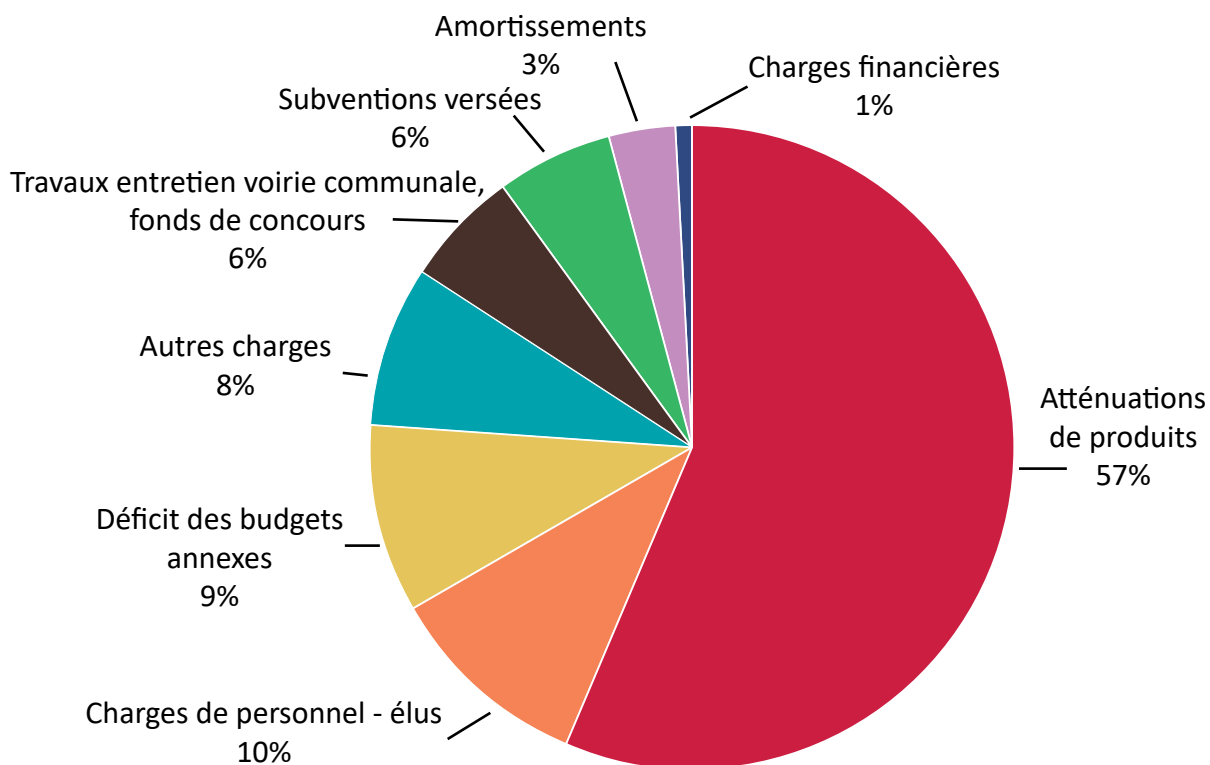
17 Commissions thématiques se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation et examen en Bureau et, le cas échéant, pour proposition en Conseil :

- Finances,
- Stratégie de mutualisation,
- Eau et assainissement,
- Aménagement de l'espace (habitat, mobilité...) et transition écologique et solidaire,
- Économie-tourisme,
- Téléphonie mobile et numérique,
- Gens du voyage,
- Déchets ménagers, protection de l'environnement et cadre de vie,
- Voirie,
- Enfance-jeunesse,
- Attribution des places en crèches,
- Formation des élus,
- Communication,
- Service technique et bâtiments,
- Commission locale unique des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR),
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID),
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

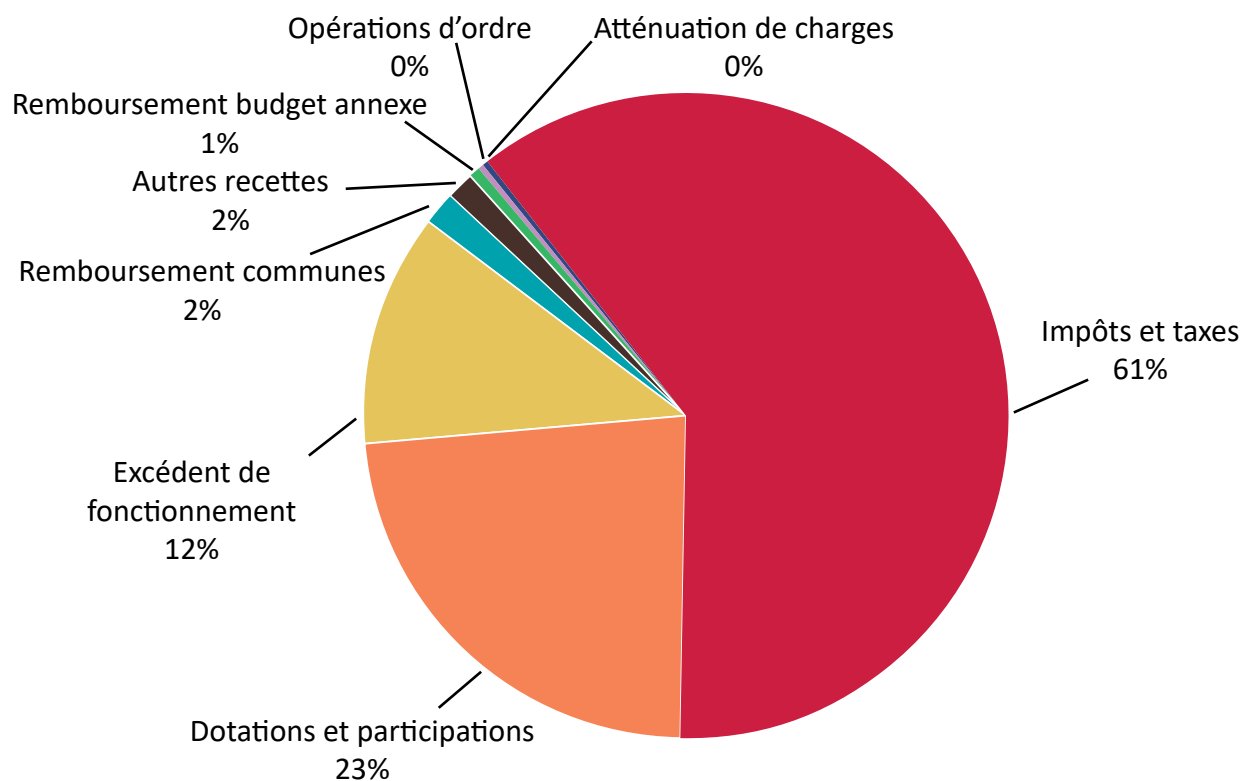
LES MOYENS ET RESSOURCES

LES FINANCES *(budget principal uniquement)*

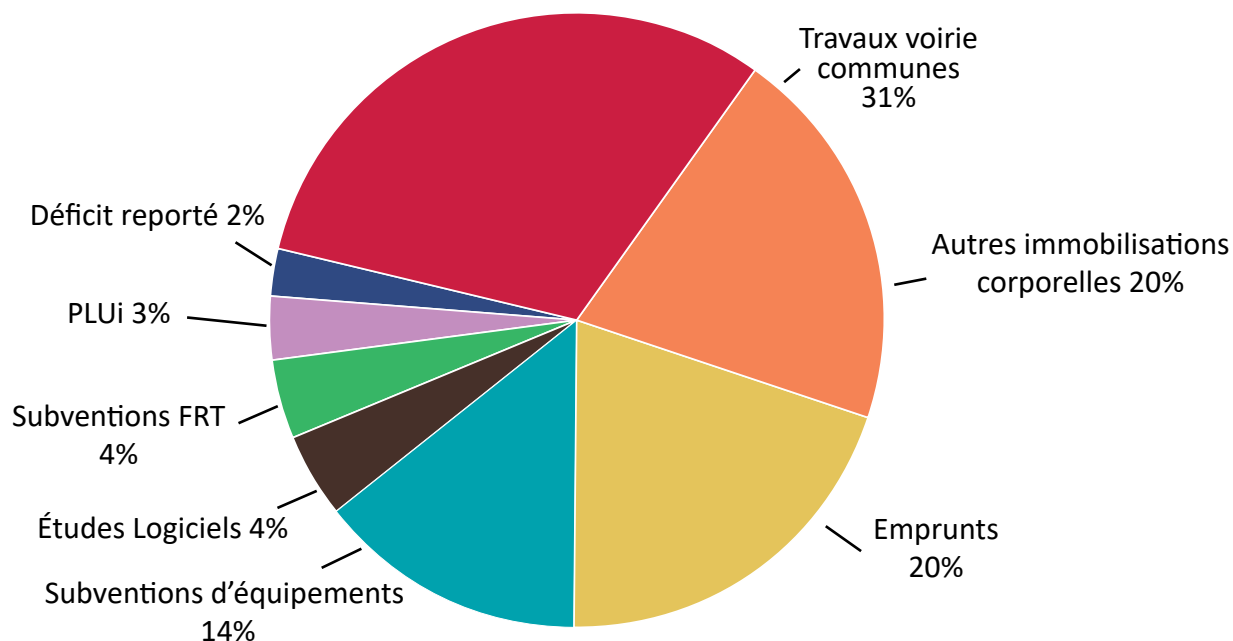
Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 7 156 731,37 euros se répartissent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



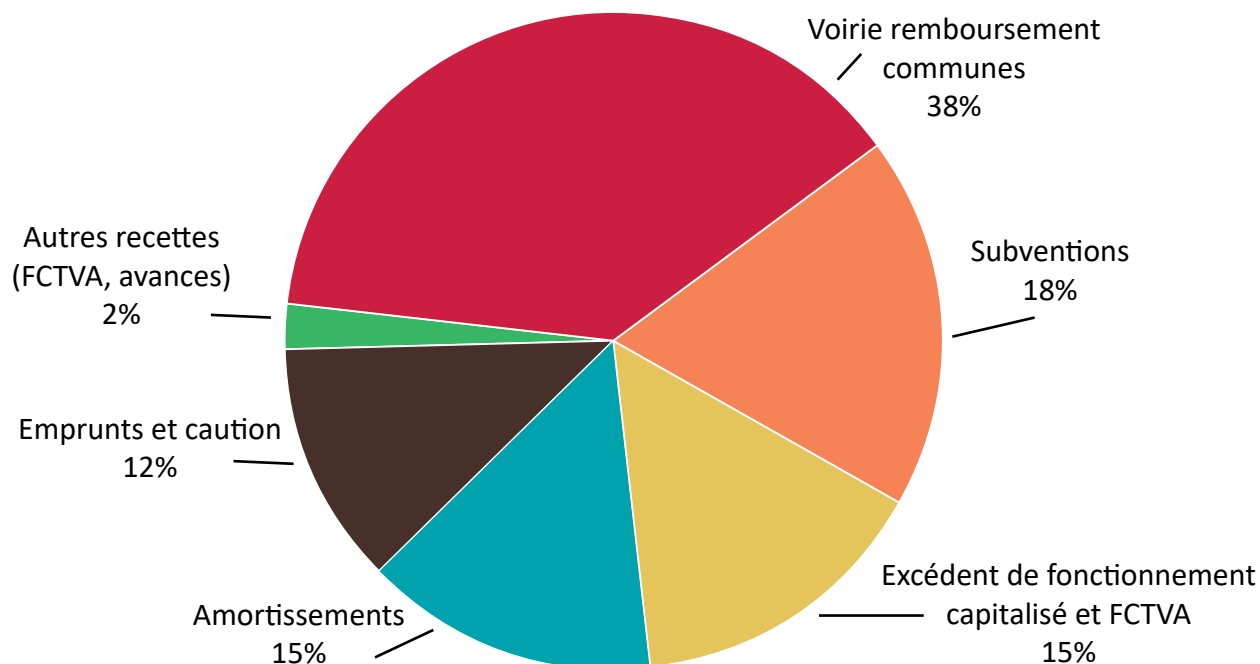
Les recettes de fonctionnement d'un montant de 8 584 369,56 euros se répartissent ainsi avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



Les dépenses d'investissement d'un montant de 2 017 747,11 euros se décomposent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



Les recettes d'investissement d'un montant 1 606 114,44 euros se décomposent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



(Cf. Annexe comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes)

LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2021, l'effectif présent au sein de la collectivité comprend :

- 63 agents sur des postes permanents,
- 2 contrats unique d'insertion,
- 4 agents en disponibilité.

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATIONS 2021

Dates	Numéros	Objets
25/01/2021	2021/1	Zone d'aménagement différé et droit de préemption « commune de CHÂTEL-CENSOIR »
	2021/2	Zone d'aménagement différé et droit de préemption « commune de THAROT »
	2021/3	Plan alimentaire territorial
	2021/4	Contrat territorial de relance et de transition écologique
	2021/5	Demande de classement de l'Office de Tourisme du Grand VÉZELAY en catégorie 2
	2021/6	Projet d'acquisition de locaux pour le bureau d'information touristique à VÉZELAY et l'Opération Grand Site de VÉZELAY
	2021/7	Projet d'acquisition de locaux pour le service technique
	2021/8	Assistance à maîtrise d'ouvrage « aire d'accueil de grand passage des gens du voyage »
	2021/9	Modifications du règlement intérieur de l'Accueil de loisirs sans hébergement inter-communal multi-sites
	2021/10	Avenant n° 1 à la convention de partenariat pour l'éveil culturel des enfants avec la ville d'AVALLON
	2021/11	Attribution de compensations prévisionnelles 2021
	2021/12	Réduction partielle des pénalités appliquées au prestataire pour la fourniture des repas en 2019 dans les structures d'accueil de la petite enfance
	2021/13	Signalétique d'information locale, patrimoniale et touristique « convention financière avec le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais »
	2021/14	Contribution 2021 au Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais
	2021/15	Recrutement de contrats éducatifs pour l'Accueil de loisirs sans hébergement inter-communal multi-sites
	2021/16	Création d'un ou plusieurs poste(s) de technicien(s) et ou de rédacteur(s) pour le service commun autorisation du droit des sols
15/03/2021	2021/17	Convention « Ville d'Appui »
	2021/18	Modifications du projet « Plan climat air énergie territorial »
	2021/19	Compétence « mobilité »
	2021/20	Modifications du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises
	2021/21	Modifications du règlement d'intervention du Fonds régional des territoires
	2021/22	Règlement 2021 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale
	2021/23	Montant au km du fonds de concours 2021 de la voirie communale
	2021/24	Montant par commune du fonds de concours 2021 de la voirie communale
	2021/25	Montant par commune du fonds de concours cumulé 2018-2019-2020-2021 de la voirie communale
	2021/26	Conventions en maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien de voirie, d'assainissement des dépendances et de signalisation routière horizontale et verticale
	2021/27	Groupements de commandes des marchés mutualisés
	2021/28	Approbation du compte de gestion du budget annexe PA de l'exercice 2020
	2021/29	Approbation du compte de gestion du budget Annexe ZAE Villiers Nonains de l'exercice 2020
	2021/30	Approbation du compte de gestion du budget Annexe Zone Bonjuan de l'exercice 2020

Dates	Numéros	Objets
15/03/2021	2021/31	Approbation du compte de gestion du budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2020
	2021/32	Approbation du compte de gestion du budget annexe Enfance/jeunesse de l'exercice 2020
	2021/33	Approbation du compte de gestion du budget annexe MSP de l'exercice 2020
	2021/34	Approbation du compte de gestion du budget principal CCAVM de l'exercice 2020
	2021/35	Désignation d'un Président de séance pour l'examen des comptes administratifs
	2021/36	Approbation du compte administratif du budget principal CCAVM de l'exercice 2020
	2021/37	Approbation du compte administratif du budget annexe PA de l'exercice 2020
	2021/38	Approbation du compte administratif du budget Annexe ZAE Villiers Nonains de l'exercice 2020
	2021/39	Approbation du compte administratif du budget Annexe zone Bonjuan de l'exercice 2020
	2021/40	Approbation du compte administratif du budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2020
	2021/41	Approbation du compte administratif du budget annexe Enfance/jeunesse de l'exercice 2020
	2021/42	Approbation du compte administratif du budget annexe MSP de l'exercice 2020
	2021/43	Affectation de résultat du budget annexe PA
	2021/44	Affectation de résultat du budget annexe ZAE Villiers Nonains
	2021/45	Affectation de résultat du budget annexe Zone Bonjuan
	2021/46	Affectation de résultat du budget annexe déchets ménagers
	2021/47	Affectation de résultat du budget annexe Enfance/jeunesse
	2021/48	Affectation de résultat du budget annexe MDS Vézelay
	2021/49	Affectation de résultat du budget principal CCAVM
	2021/50	Durées d'amortissement
	2021/51	Remboursement des repas aux agents
	2021/52	Ouverture de crédits sur la section d'investissement du budget principal 2021
	2021/53	Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement
	2021/54	Produit 2021 de la taxe GÉMAPI
	2021/55	Débat d'orientations budgétaires
	2021/56	Attribution des fonds de concours, des participations et des subventions 2021
	2021/57	Recrutement d'un ou plusieurs agent(s) contractuel(s) sur emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activités pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site de CHÂTEL-CENSOIR
	2021/58	Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activités pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site de CHÂTEL-CENSOIR
	2021/59	Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activités pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site d'AVALLON
	2021/60	Recrutement d'un ou plusieurs agent(s) contractuel(s) sur emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activités pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site de QUARRÉ-LES-TOMBES
	2021/61	Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités pour la crèche GALIPETTE
	2021/62	Création d'un poste d'agent spécialisé sur un emploi permanent à temps partiel
	2021/63	Création d'un poste d'agent social sur un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activités pour la crèche CARIBOU

Dates	Numéros	Objets
12/04/2021	2021/64	Approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal
	2021/65	Institution d'un droit de préemption urbain
	2021/66	Soumission des clôtures au régime de la déclaration préalable
	2021/67	Taux d'imposition 2021 des taxes directes locales
	2021/68	Adoption du budget annexe 2021 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »
	2021/69	Adoption du budget annexe 2021 de la zone artisanale de VILLIERS-NONAINS sise sur la commune de SAINT-BRANCHER)
	2021/70	Adoption du budget annexe 2021 de la zone artisanale de BONJUAN sise sur la commune de MAGNY
	2021/71	Adoption du budget annexe 2021 « gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés »
	2021/72	Adoption du budget annexe 2021 « gestion du service Enfance/Jeunesse »
	2021/73	Adoption du budget annexe 2021 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY
	2021/74	Adoption du budget principal 2021
	2021/75	Suppression et création d'un poste d'Adjoint territorial d'animation à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites
17/05/2021	2021/76	Approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial
	2021/77	Labellisation d'une Maison France Services à QUARRÉ-LES-TOMBES
	2021/78	Création d'une Maison France Services à VÉZELAY
	2021/79	Création d'une Maison France Services à AVALLON
	2021/80	Tarification des séjours d'été 2021 - Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites
	2021/81	Projet de signalétique de randonnée
	2021/82	Convention de versement de la contribution annuelle
	2021/83	Programme régional EFFILOGIS Maison Individuelle
	2021/84	Avenants aux conventions de mise à disposition d'agents
	2021/85	Admissions en non-valeur
	2021/86	Décision modificative n° 2021-1 du budget annexe 2021 « gestion du service enfance jeunesse »
	2021/87	Création d'un poste de Secrétaire Général(e) des Services
	2021/88	Création de poste(s) saisonnier(s) en déchetteries
	2021/89	Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation et création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe à la crèche CARIBOU
	2021/90	Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation et création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe à la crèche CARIBOU
	2021/91	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activités pour la crèche GALIPETTE
	2021/92	Création d'un poste d'agent spécialisé sur un emploi permanent à temps partiel
29/06/2021	2021/93	Élection des représentants à l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais
	2021/94	Élection d'un délégué titulaire au Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais
	2021/95	Rapport général d'activités 2020
	2021/96	Contrat de la transition écologique

Dates	Numéros	Objets
29/06/2021	2021/97	Fonds Régional des Territoires
	2021/98	Plateforme numérique e-commerce
	2021/99	Règlement intérieur de fonctionnement de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage
	2021/100	Admissions en non-valeur
	2021/101	Créances éteintes
	2021/102	Décision modificative n°2021-1 du budget annexe 2021 « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »
	2021/103	Décision modificative n°2021-1 du budget principal 2021
	2021/104	Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site d'AVALLON
	2021/105	Création d'un poste d'agent social sur un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site d'AVALLON
	2021/106	Création d'un poste d'agent social sur un emploi permanent à la crèche GALIPETTE
	2021/107	Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe sur un emploi permanent à la crèche CAPUCINE
	2021/108	Création d'un poste d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 2e classe ou d'adjoint administratif principal 1ère classe à l'accueil du service administratif du siège de la CCAVM
	2021/109	Création d'un poste de technicien au service Plan Climat Air Energie Territorial
	2021/110	Création d'un poste de technicien au service Natura 2000
13/09/2021	2021/111	Création d'un poste d'agent social à temps complet sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour la crèche d'AVALLON
	2021/112	Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour les services techniques de la CCAVM
	2021/113	Attributions au Président par délégation du Conseil Communautaire
	2021/114	Attributions au Bureau Communautaire par délégation du Conseil Communautaire
	2021/115	Itinéraire du Projet de la Véloroute
	2021/116	Plateforme numérique e-commerce WYND
	2021/117	Service civique «projet jeunesse»
	2021/118	Avenant au Projet Educatif Territorial
	2021/119	Groupement de commandes de marchés mutualisés
	2021/120	Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)
13/09/2021	2021/121	Annulation d'une subvention au titre d'aide à l'immobilier d'entreprises - Société VON NAGEL
	2021/122	Aide à l'immobilier d'entreprises «demande d'une subvention de la savonnerie du lavoir sise à ASNIERES-SOUS-BOIS
	2021/123	Financement pour l'acquisition du bâtiment «Pôle technique et environnement»
13/09/2021	2021/124	Décision modificative n°2021-2 du budget principal 2021
	2021/125	Décision modificative n°2021-2 du budget annexe 2021 «Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés»

Dates	Numéros	Objets
11/10/2021	2021/126	Demande d'autorisation environnementale d'exploiter du GAEC de la Maison des Champs sis à SAINT-LÉGER-VAUBAN
	2021/127	Modifications simplifiées n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal
	2021/128	Modification des statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais
	2021/129	Création d'un poste d'Agent technique
23/11/2021	2021/130	Aménagement de l'espace et Transition écologique et solidaire - projet d'exploitation d'une centrale photovoltaïque
	2021/131	Parc d'activités « Porte du MORVAN » - Cession d'une parcelle à la société STONE-HEDGE JOKER
	2021/132	Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Cession d'une parcelle à la société WEBER
	2021/133	Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Cession d'une parcelle au Groupe EXCEL
	2021/134	Zone d'activités « Chemin du Halage à AVALLON » - Cession d'une parcelle à la société FIDUCIAL
	2021/135	Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Cession d'une parcelle à l'entreprise Morvan Motoculture
	2021/136	Règlement de facturation et de tarification 2022 de la redevance incitative
	2021/137	Transformation du budget annexe du service « gestion des déchets ménagers et assimilés » en budget doté de la seule autonomie financière
	2021/138	Décision modificative n°2021-3 du budget principal 2021
	2021/139	Décision modificative n°2021-2 du budget annexe 2021 « Gestion du Service Enfance/Jeunesse »
	2021/140	Décision modificative n°2021-1 du budget annexe 2021 « Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY »
	2021/141	Suppression de postes
	2021/142	Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (21,50 heures) pour l'Accueil de loisirs sans hébergement et le Relais d'Assistants Maternels
	2021/143	Décision modificative n°2021-3A du budget principal 2021
20/12/2021	2021/144	Élection partielle à la Commission d'appel d'offres
	2021/145	Élection partielle à la Commission de délégation de service public
	2021/146	Élection partielle au Syndicat Mixte Yonne Beuvron
	2021/147	Élection au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan pour la gouvernance « Formation grand cycle de l'eau du bassin versant Cure Yonne »
	2021/148	Règlement intérieur 2020-2026 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées
	2021/149	Étude d'opportunité d'aménagement de la voie verte AVALLON-AUTUN
	2021/150	Déploiement expérimental du transport à la demande
	2021/151	Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN »
	2021/152	Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2022 - budgets principal et annexes hors budget annexe du service « gestion des déchets ménagers »
	2021/153	Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2022 - budget annexe du service « gestion des déchets ménagers »
	2021/154	Attribution des compensations définitives 2021
	2021/155	Décision modificative n°2021-4 du budget principal 2021

DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATIONS 2021

Dates	Numéros	Objets
14/01/2021	1	Examen des demandes d'aides d'investissement au titre du Fonds régional des territoires
	2	Vente d'éléments « moduloval » du ru du Tancoin
04/03/2021	3	Attribution du marché des travaux d'assainissement des dépendances
	4	Attribution du marché de travaux de la signalisation routière horizontale et verticale
	5	Conventions ECOSYSTEM et OCAD3E
	6	Convention OCAD3E
31/03/2021	7	Demandes d'aide au titre de l'immobilier d'entreprises - EURL VIGNAUD au hameau de MARRAULT, commune de MAGNY
	8	Demandes d'aide au titre de l'immobilier d'entreprises - SCEA PÉCHERY à BROSES
	9	Demandes d'aide au titre de l'immobilier d'entreprises - Entreprise BC TECHNIQUE à ARCY-SUR-CURE
	10	Demandes d'aide au titre de l'immobilier d'entreprises - SARL Le Silo Rouge à AVALLON
	11	Demandes d'aides d'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires - Hôtel au Soleil d'Or sis à PONTAUBERT
	12	Demandes d'aides d'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires - Sœur Cadette sise à SAINT-PÈRE
	13	Demandes d'aides d'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires - L'Atelier Coiffure sis à AVALLON
	14	Demandes d'aides d'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires - Poissonnerie Alexandre sise à AVALLON
	15	Demande d'une subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'étude du profil de baignade au lac du Crescent à CHASTELLUX-SUR-CURE
	16	Demandes de subventions pour le projet de la Véloroute
	17	Demandes de subventions DETR 2021 pour des travaux d'aménagement dans les structures d'accueil de la petite enfance
10/05/2021	18	Demandes d'aides à l'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires - SARL Loisirs en Morvan sise à SAINT-PÈRE
	19	Demandes d'aides à l'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires - Les Macarons de CHARLOU sis à VÉZELAY
	20	Demandes d'aides à l'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires - L'Embuscade sise à MAGNY
	21	Demandes d'aides à l'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires - SARL « Elles et lui » sise à AVALLON
	22	Demandes d'aides à l'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires - SARL PATOURET-DUBOIS et Fils sise à AVALLON
	23	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de création de la déchetterie de SAINT-BRANCHER
	24	Demandes de subventions pour le festival des solutions écologiques

Dates	Numéros	Objets
26/05/2021	25	Demande d'aide à l'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires « Domaine de la Croix Montjoie sis à THAROISEAU »
	26	Demande de financement pour un emploi « service civique »
31/08/2021	27	Attribution du marché des transports des enfants des écoles de la CCAVM vers les équipements sportifs « année scolaire 2021-2022 »
	28	Attribution du marché du projet PAL-ACTER
	29	Demandes d'aides au titre du Fonds Régional des Territoires - La ferme des RUATS à BUSSIÈRES
	30	Demandes d'aides au titre du Fonds Régional des Territoires - MV' Coiffure à AVALLON
	31	Demandes de financement pour le poste de technicien au service « Plan Climat Air Energie Territorial »
	32	Créances éteintes
	33	Demande de financement pour l'acquisition du bâtiment « Pôle technique et environnement » sis sur la zone de la Grande Corvée à AVALLON
03/10/2021	34	Attribution du marché des travaux d'extension du site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites
	35	Attribution Marché mutualisé - Entretien annuel préventif et maintenance des clochers des églises
	36	Attribution Marché mutualisé - B) Prestations de dépistage du radon dans les établissements recevant du public
	37	Attribution Marché mutualisé - C) Maintenance des équipements et des matériels inhérents à la sécurité incendie des bâtiments
	38	Attribution Marché mutualisé - D) Vérifications réglementaires des aires collectives des jeux pour les enfants et des équipements sportifs extérieurs
	39	Attribution Marché mutualisé - E) Fourniture et livraison de petit matériel de bureau
	40	Avenants aux conventions des Groupements de commandes des marchés mutualisés
08/11/2021	41	Projet de la véloroute « validation du plan de financement »
	42	Application mobile d'information
	43	Demandes d'aides au titre du Fonds Régional des Territoires - Boucherie Thierry GABELLA sise à SAINT-PÈRE
	44	Demandes d'aides au titre du Fonds Régional des Territoires - Garage Alain GOUSSOT sis à AVALLON
	45	Demandes d'aides au titre du Fonds Régional des Territoires - Cellier de l'Abbaye sis à VÉZELAY
	46	Demande de financement pour le poste de Chargé de mission mobilité au service de la transition écologique »
	47	Créances éteintes
	48	Créances irrécouvrables
	49	Créances irrécouvrables
09/12/2021	50	Groupements de commandes de marchés mutualisés
	51	Demandes de subventions « État et Europe » pour l'animation NATURA 2000 au titre des années 2022 et 2023
	52	Demandes de subventions pour la réhabilitation de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage
	53	Convention de financement du transport à la demande
	54	Créances éteintes
	55	Créances éteintes
	56	Cellier de l'Abbaye sis à VÉZELAY
	57	Avenant au marché d'assurances dommages aux biens et risques annexes

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES POLITIQUES MENÉES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TOURISME

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Favoriser l'accueil de porteurs de projets sur les zones d'activités communautaires,
- Consolider les partenariats avec les acteurs locaux du développement économique,
- Favoriser l'accueil touristique sur le territoire,
- Soutenir les acteurs du tourisme (Offices de tourisme),
- Entretenir - développer les équipements touristiques communautaires,
- Améliorer la couverture numérique en soutenant activement les projets concrets de l'État, de la Région et du Département.

RÉALISATIONS 2021

• Parc d'activités Portes d'AVALLON et du MORVAN

La Communauté de Communes est propriétaire du Parc d'activités d'intérêt régional. Construit en 2008, ce parc offre un total de 237 000 m² commercialisables pour des activités économiques telles que les services (aux entreprises et aux personnes), la logistique, la filière bois, le tourisme et l'artisanat.

Au cours de l'année 2021, la CCAVM a réalisé une cession de 4 525 m² à l'entreprise PLEIN GAZ pour un montant de 49 775,00 euros.

Le Conseil Communautaire, en date du 23 novembre 2021, a autorisé les ventes suivantes :

- à la société STONE HEDGE PROMOTION SUD, sise 17 rue Duquesne 69006 LYON, la parcelle ZB n°107 de 60 683 m² sur le Parc d'activités « Porte du MORVAN » sur la commune de MAGNY, au prix de 11,20 euros HT le m², soit une recette de 679 649,60 euros HT.
- à la société STONE HEDGE PROMOTION SUD, sise 17 rue Duquesne 69006 LYON, la parcelle ZB n°110 de 20 899 m² sur le Parc d'activités « Porte du MORVAN » sur la commune de MAGNY selon les modalités financières suivantes :
 - 11 500 m² au prix de 7,00 euros HT le m², soit une recette de 80 500,00 euros HT,
 - 9 399 m² au prix de 11,20 euros HT le m², soit une recette de 105 268,80 euros HT.
- au Groupe EXCEL, sis 95 rue de LYON 89200 AVALLON, une parcelle de 1 024 m² sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON, au prix de 23,45 euros HT le m², soit une recette de 24 012,80 euros HT.
- à l'entreprise MORVAN MOTOCULTURE, sise 16 rue de la Maladière 89200 AVALLON, une parcelle 1 300 m² sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON, au prix de 23,45 euros HT le m², soit une recette de 30 485,00 euros HT.

• Plateforme e-commerce

Consciente que la vente en ligne est de plus en plus présente dans notre quotidien et que la crise sanitaire a impacté l'économie locale, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Ville d'Avallon, dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain aide les acteurs économiques, commerçants et artisans à franchir le cap du e-commerce en proposant une plateforme de vente en ligne.

Chaque commerçant et artisan du territoire, disposera de sa vitrine et d'un espace où il sera libre de présenter son activité, ses produits et ses services.

Le Conseil communautaire a décidé de retenir l'entreprise WYND lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2021 pour un montant de 24 000,00 euros TTC subventionné à hauteur de 19 200,00 euros par la Caisse des Dépôts. La CCAVM a souscrit également à un pack suivi de 15 jours réalisés par Stéphan JULES pour un montant de 6 000,00 euros TTC.

Lancée en novembre 2021, [la plateforme avallonnais.moncommercantchezmoi.fr](https://la.plateforme.avallonnais.moncommercantchezmoi.fr) dispose de diverses fonctionnalités, permettant notamment l'achat en ligne avec un règlement sécurisé et la possibilité de mettre en place du click and collect et un service de livraison. De nombreuses autres fonctionnalités pourront être développées par la suite.



- **Aide à l'immobilier d'entreprises**

Selon l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi NOTRe du 7 août 2015, « les Communes et les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leurs territoires en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».

Conformément au troisième alinéa de l'article L.1511-3 du CGCT, la Région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la Commune ou l'EPCI à fiscalité propre.

Afin de favoriser l'accès aux financements régionaux, la Communauté de Communes a signé en 2018 une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté, autorisant ainsi cette dernière à intervenir sur des opérations d'immobilier d'entreprises.

Par délibération du 12 mars 2018, puis du 27 novembre 2018, la Communauté de Communes a approuvé un règlement d'intervention économique fixant les modalités d'intervention de la Collectivité en matière d'immobilier d'entreprises.

Au titre de 2021, la CCAVM a attribué l'aide suivante :

- 5 000,00 euros à la SARL LES GATIES pour la rénovation de bâtiment pour offrir 5 chambres d'hôtes, une table d'hôtes, un gîte et une salle de réunion.

- **Commerce et artisanat**

La Communauté de Communes accompagne financièrement des acteurs économiques présents sur le territoire. Il en est ainsi pour :

- La Chambre économique de l'Avallois (24 634,28 euros) : compte tenu de la situation des ressources humaines de la CEA, aucun travail de partenariat n'a été réalisé depuis mars 2021,
- L'Agence de développement économique départementale Yonne Développement (5 848,50 euros),
- La Communauté de Communes a adhéré au sein de la Société Publique Locale « Agence économique régionale » de Bourgogne Franche-Comté.

- **Office de Tourisme intercommunautaire**

Cf. Rapport d'activités 2021 de l'Office de Tourisme du Grand VÉZELAY.

- **Taxe de séjour**

La taxe de séjour constitue une source de financement importante des actions de développement touristique de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

À la date du 30 avril 2022, le produit de la collecte annuelle est le suivant :

	Semestre 1	Semestre 2	Total	Montant à recouvrer
2014	36 115,82	58 161,22	94 277,04	0,00
2015	36 085,32	59 529,88	95 615,20	0,00
2016	44 600,64	62 956,70	107 557,34	0,00
2017	45 212,60	65 263,85	110 476,45	148,50
2018	53 917,10	81 152,87	135 069,97	2 251,90
2019	70 264,98	112 311,48	182 576,06	9 896,61
2020	18 679,38	86 960,30	105 639,68	5 541,59
2021	32 276,36	98 115,14	135 391,50	19 332,57

En 2021, 9 gîtes ont fermé leurs portes et 26 gîtes ont été créés.

DÉCHETS MÉNAGERS

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets,
- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets.

RÉALISATIONS 2021

La redevance incitative

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CCAVM a abandonné l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée sur la base d'imposition du foncier bâti, au profit de la redevance incitative pour la facturation des déchets ménagers et assimilés.

Avec la mise en place de cette redevance, chaque foyer est ainsi responsabilisé et sensibilisé à la quantité de déchets qu'il produit et au coût réel de la gestion du service. Ce nouveau mode de financement, qui répond au principe de « pollueur-payeur », doit inciter chacun à diminuer sa production de déchets ménagers résiduels et à devenir acteur de sa facture.

Le développement du prélèvement à l'échéance suit son cours : 1 660 redevables ont opté pour ce système au 31 décembre 2021.

La facturation est désormais émise au trimestre.

• Ordures ménagères

Pour rappel, la fréquence des collectes des ordures ménagères sur le territoire est la suivante :

- Sur le secteur 1 d'AVALLON, CHÂTEL-CENSOIR et VÉZELAY : 2 fois par semaine,
- Sur le secteur 2 d'AVALLON et les communes rurales : 1 fois par quinzaine.

En 2021, les tonnages d'ordures ménagères collectés poursuivent une légère décroissance :

	Tonnage 2017	Kg/an/ hab	Tonnage 2018	Kg/an/ hab	Tonnage 2019	Kg/an/ hab	Tonnage 2020	Kg/an/ hab	Tonnage 2021	Kg/an/ hab
TOTAL	3 333,40	165,73	3 074,30	152,84	3 066,58	152,46	3 010,36	154,42	2 954,26	152,90

• Tri sélectif

La collecte du bac de tri sélectif a lieu toutes les semaines sur le secteur 1 d'AVALLON et tous les 15 jours sur le reste du territoire.

Territoire	Tonnage 2017	Kg/an/ hab	Tonnage 2018	Kg/an/ hab	Tonnage 2019	Kg/an/ hab	Tonnage 2020	Kg/an/ hab	Tonnage 2021	Kg/an/ hab
Porte à porte	1 345,82	71,55	1 468,42	73,54	1 629,01	81,59	1 404,66	73,09	1 478,24	76,50
PAV	73,72		0		0		0		0	

Concernant le verre, les tonnages collectés sont les suivants :

	Tonnage 2017	Kg/an/ hab	Tonnage 2018	Kg/an/ hab	Tonnage 2019	Kg/an/ hab	Tonnage 2020	Kg/an/ hab	Tonnage 2021	Kg/an/ hab
TOTAL	823,22	42,02	898,14	44,98	964,40	47,37	941,26	48,98	911,50	47,17

Le renouvellement des colonnes à verre suit son cours avec l'acquisition de 9 colonnes afin de remplacer les plus vétustes sur le territoire.



• Déchetteries (ÉTAULES et MONTILLOT)

Un contrôle par les services de la DREAL qui a révélé une mise aux normes de la protection incendie de la déchetterie du Champ Ravier à ÉTAULES.

Le site va donc être doté d'un poteau d'incendie ainsi qu'un bassin de rétention pour les eaux polluées.

Pour rappel, les déchets acceptés dans les déchetteries sont : les gravats, les métaux, les gros cartons d'emballage, les piles et batteries, les encombrants, le bois, les déchets verts, l'huile moteur, l'huile de cuisson, les déchets ménagers spéciaux (DMS), les emballages, les vêtements et les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

Pour rappel, les jours et horaires d'ouverture des déchetteries au 1^{er} janvier 2021 :

ÉTAULES	Horaires toute l'année
Du lundi au samedi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
MONTILLOT	Horaires toute l'année
Lundi, mercredi et samedi	8h30 à 12h et 14h à 17h30

En 2021 :

- 50 280 usagers ont fréquenté la déchetterie d'ÉTAULES (soit +1.18 % par rapport à 2020),
- 10 435 usagers ont fréquenté la déchetterie de MONTILLOT (soit +3.69 % par rapport à 2020).

Les tonnages collectés sur la déchetterie d'ÉTAULES sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021
Gravats	1 915,49	1 731,11	2 091,76	1 406,8	1 687,69
Ferraille	191,22	243,64	235,48	189,16	197,81
Cartons	130,61	116,63	127,51	135,2	159,81
Encombrants	1 333,86	1 403,37	1 269,56	1 135,06	1 312,40
Déchets verts	1 372,20	1 473,57	1 384,05	964,4	1 259,02
DMS	48,72	42,98	46,53	38,22	40,345
DEEE	168,65	158,37	178,30	165,74	198,96
Bois	128,35	162,36	196,52	179,16	220,20
TOTAL	5 289,10	5 332,03	5 529,71	4 213,74	5 076,23

Les tonnages collectés sur la déchetterie de MONTILLOT sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021
Gravats	193,82	193,52	233,75	286,6	306,18
Ferraille	68,44	62,40	64,22	72,05	61,82
Cartons	24,73	46,71	26,00	29,55	31,25
Encombrants	454,96	600,72	478,80	451,29	416,46
Déchets verts	168,42	204,36	206,76	189,98	241,94
DMS	16,72	19,43	16,83	14,75	11,04
DEEE	47,16	56,56	54,60	56,52	61,92
Bois	26,10	24,86	49,70	49,7	53,82
TOTAL	1 000,36	1 208,56	1 130,67	1 164,73	816,43

- **Déchetterie de SAINT-BRANCHER :**

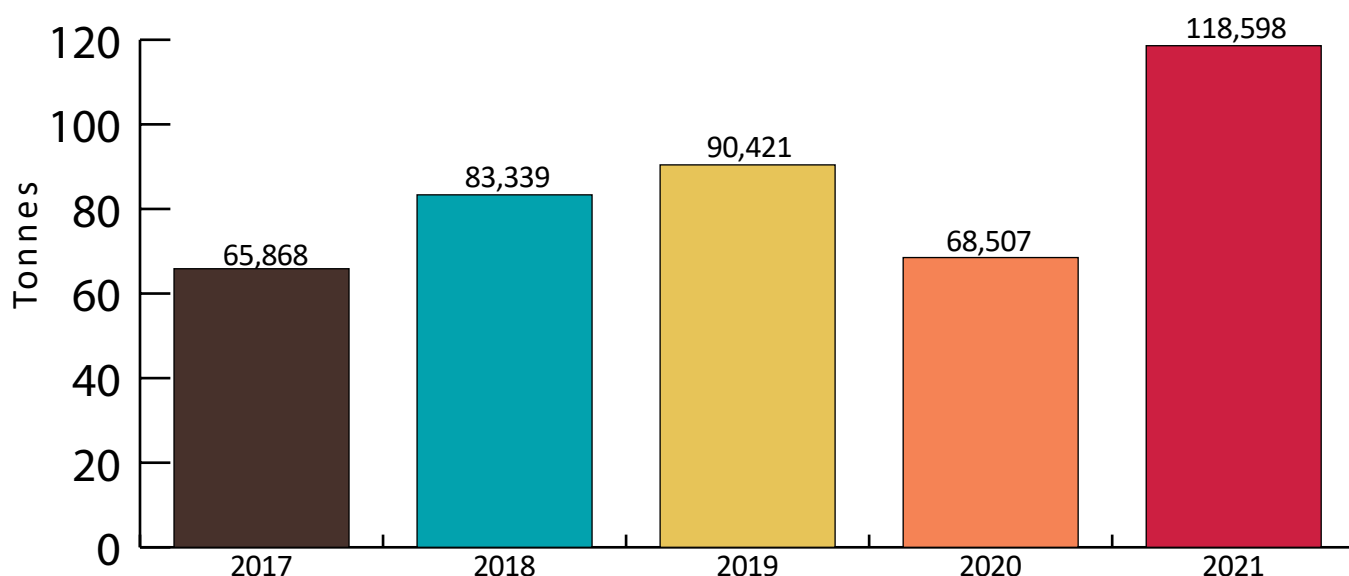
En effet, cette zone du territoire issue de la fusion des 3 Communautés de Communes (ex Communauté de Communes Morvan Vauban) ne bénéficie pas de déchetterie.

Par conséquent, les administrés doivent effectuer des dizaines de kilomètres pour pouvoir évacuer leurs déchets encombrants ou dangereux de façon conforme, dans une déchetterie du territoire.

La consultation des entreprises a été réalisé au dernier trimestre 2021 et les travaux vont débuter au cours du 1^{er} semestre 2022.



- **Collecte LE RELAIS (collecte de vêtements, maroquinerie, chaussures, linge de maison)**



- **Traitement des déchets**

Les déchets ménagers sont traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur « L'écopôle de SAUVIGNY-LE-BOIS » par un prestataire : SUEZ ENVIRONNEMENT.

Les emballages ménagers recyclables sont traités par le Centre de tri de SOREPAR à ORMOY, puis envoyés vers les filières de valorisation agréées par CITÉO :

Verre	Papier carton	Emballages plastiques	Emballages métalliques	
Saint Gobain 42610 SAINT ROMAIN LE PUY	REVIPAC 75015 PARIS	Valorplast 92909 PARIS	Acier	Aluminium
			Arcelor Mittal 92070 PARIS	Affimet 60204 COMPIEGNE

- **Indicateurs financiers**

Pour les ordures ménagères :

Dépenses (en € TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
Collecte	578 350,42 €	465 118,92 €	464 246,73	456 282,72	451 609,71
Traitement	282 837,02 €	266 205,91 €	263 824,92	260 639,98	293 576,63

Pour le Tri sélectif :

Dépenses (en € TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
Collecte	471 235,92 €	456 522,24 €	297 642,83	275 501,48	252 128,59
Traitement	284 403,04 €	300 309,51 €	431 878,61	403 416,98	406 683,94

Recettes (en €)	2017	2018	2019	2020	2021
VALORPLAST	24 858,41 €	30 716,39 €	32 287,57	35 171,88	30 908,78
ARCELOR MITAL	8 787,60 €	2 495,97 €	17 573,21	6 800,66	10 455,82
SAINT GOBAIN/ VERRALLIA	21 521,89 €	26 809,59 €	30 735,40	30 238,70	16 517,68
CITEO	282 271,26 €	337 834,06 €	436 418,81	300 895,01	297 891,50
ECOFOLIO	13 022,34 €				
GOLBEY NORSKE	63 363,55 €	47 925,86 €	53 613,00	22 354,14	37 892,63
REVIPAC	58 466,62 €	6 793,07 €	18 740,30	19 895,47	52 467,98
AFFIMET/ REGEAL	3 073,57 €	1 911,13 €	479,27	1 661,88	521,94
TOTAL	475 365,24 €	454 486,07 €	589 847,59	417 197,74	446 109,11

Pour les déchetteries :

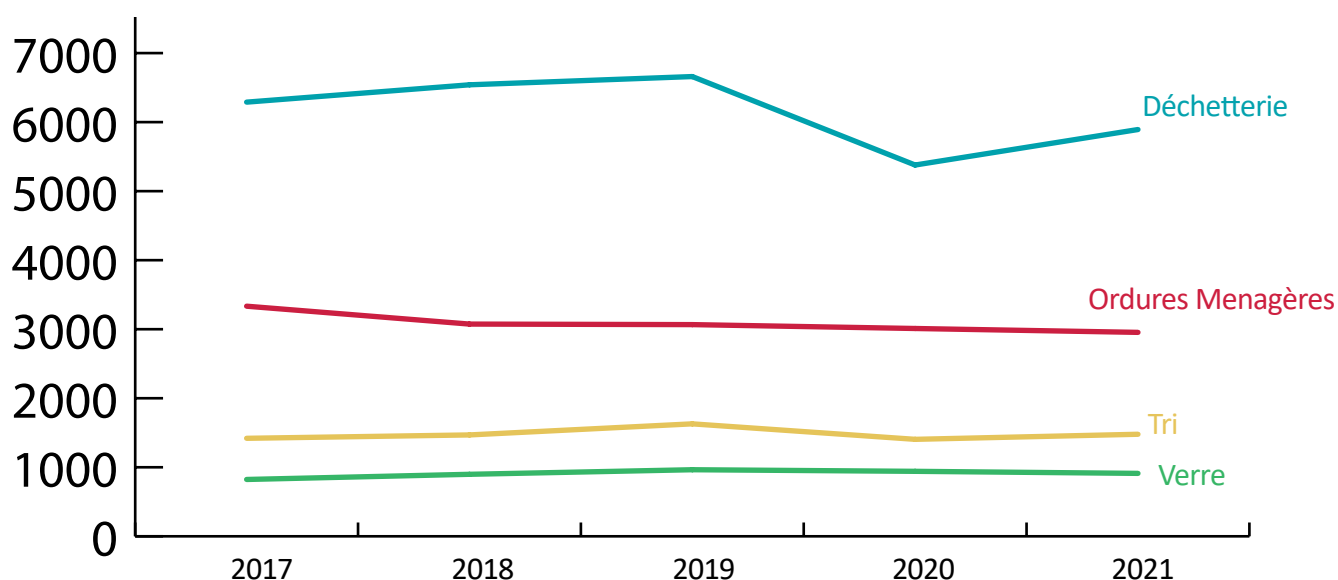
Dépenses (en € TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
Collecte et traitement ÉTAULES	339 460,92 €	354 702,14 €	450 474,12	371 312,66	438 342,16
Collecte et traitement MONTILLOT	92 865,04 €	121 208,81 €	109 241,95	113 561,78	109 448,07

Recettes	Valorisation Matière (ferraille, cartons et DEEE)				
	2017	2018	2019	2020	2021
ÉTAULES	38 650,70 €	35 806,83 €	62 619,75	61 412,04	76 194,68
MONTILLOT	12 625,19 €	14 092,61 €	13 516,67	14 456,62	15 826,34

Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de la Redevance Incitative :

RI / REOM 2017	RI 2018	RI 2019	RI 2020	RI 2021
1 899 234,54 €	1 914 896,39 €	1 908 325,29	1 955 252,96	2 005 371

- Évolution des tonnages 2017-2021



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Suivi et modification du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- Aménager un territoire équilibré,
- Traduire les orientations politiques communautaires dans les documents de planification (SCOT, PLUi),
- Mise en œuvre et suivi du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
- Mise en œuvre et suivi de la compétence mobilité,
- Offrir aux habitants (ainsi qu'aux enfants des écoles maternelles et élémentaires) un panel de services de transports,
- Sensibiliser les élus à la transition écologique.

RÉALISATIONS 2021

La Commission s'est réunie sept fois pour l'année 2021. Elle a travaillé sur de nombreux sujets : prise de compétence mobilité, approbation du plan climat air énergie territorial, qualité de l'air extérieur, projets énergies renouvelables, élaboration du programme d'actions du Contrat de transition écologique, modification du PLUi.

• Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, prescrit le 16 décembre 2015 par le Conseil Communautaire sur le territoire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, a été approuvé par délibération n°2021-64 du Conseil Communautaire le 12 avril 2021 et est opposable depuis le 20 avril 2021 sur l'ensemble des communes de la CCAVM.

L'année 2021 a également été l'occasion de mener les premières modifications simplifiées afin de corriger des erreurs matérielles et compléter le règlement écrit. Elles seront approuvées définitivement début 2022.

Le service commun d'instruction « ADS » :

Créé à la suite de la réforme de juillet 2015 relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, le service ADS de la CCAVM est effectif depuis le 1^{er} septembre 2015.

Seize communes adhérentes au service ADS de la CCAVM avant l'approbation du PLUi, puis 47 communes depuis l'adoption du PLUi ont transmis tout ou partie des types d'autorisation d'urbanisme à la CCAVM, réparti ainsi :

- 57,2 équivalents permis de construire du 1^{er} janvier au 11 avril,
- 320 équivalents permis de construire du 12 avril au 31 décembre.

(Cf. tableaux en annexe : statistiques 2021 communes adhérentes avant et après PLUi)

• Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Par déclinaison, l'article L.2229-26 du Code de l'environnement précise que les EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN faisait partie des collectivités au moment de la prescription de cette obligation, elle s'est engagée, par délibération du 12 mars 2018, dans l'élaboration d'un PCAET.

Le PCAET est le document cadre de l'engagement du territoire dans la lutte contre le changement climatique et l'organisation de sa résilience face aux changements en cours et à venir. Ce plan, d'une durée de 6 ans, concerne l'ensemble des acteurs du territoire.

Après l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de PCAET et la consultation du public en 2020, l'année 2021 aura permis :

- D'apporter les modifications au projet de PCAET suite à l'avis de l'autorité environnementale et la consultation du public,
- D'approuver le PCAET, à l'unanimité, lors du Conseil communautaire du 17 mai 2021.

• Contrat de transition écologique et solidaire (CTE)

Lancé en 2018, les contrats de transition écologique (CTE) traduisent les engagements environnementaux pris par la France (PCAET, COP21...) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique des territoires volontaires, autour de projets durables et concrets. Mis en place par l'intercommunalité, le CTE est co-construit à partir des projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations, etc. Le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

La CCAVM a répondu à cet appel à candidature et a été retenue en mai 2020.

L'année 2021 a permis l'élaboration d'un programme d'action avec les acteurs du territoire. Pour ce faire, des ateliers sur les thématiques de la mobilité, du tourisme et de l'alimentation ont été organisés le 23 et 24 mars 2021. Environ 80 personnes ont participé aux ateliers qui ont permis de définir des pistes d'actions en fonction des thématiques. Pour finaliser les fiches actions, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec les acteurs concernés.



Suite aux nouvelles mesures de l'État, le Contrat de transition écologique n'a pas pu être signé et a été intégré au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) porté par le Pays Avallonnais.

• Mobilité

Prise de compétence mobilité

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, en date du 15 mars dernier, a décidé de prendre, à l'unanimité, la compétence « mobilité ».

A ce titre, la CCAVM est devenu « Autorité organisatrice de la mobilité » à compter du 1^{er} juillet 2021 et présente de nombreux avantages à l'échelle du territoire :

- Développer des solutions couvrant la majorité des déplacements du quotidien,
- Trouver des réponses adaptées à des besoins aujourd'hui insuffisamment satisfaits,
- Devenir un acteur légitime et identifié de la mobilité.

Le transport à la demande (TAD) à destination d'AVALLON

Dans le cadre fixé par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) et par décret du 16 août 1985, la Région peut confier aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, l'organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales et isolées de disposer d'un service minimum de transport individuel ou/et collectif.

La Communauté de Communes propose aux personnes captives du territoire (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes sans permis, etc.) un service de transport à la demande du domicile de l'utilisateur (issu d'une des Communes de la CCAVM) jusqu'à AVALLON, puis retour au domicile de l'utilisateur.

Le précédent service a évolué depuis le 1^{er} janvier 2018 afin de desservir l'ensemble des communes du territoire, via la création de cinq circuits avec des jours de prise en charge différents :

- Circuit A (11 communes - mercredi) : ASQUINS, DOMECY-SUR-CURE, FOISSY-LES-VÉZELAY, FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY, ISLAND, MENADES, PIERRE-PERTHUIS, PONTAUBERT, SAINT-PÈRE, THAROISEAU, VÉZELAY.
- Circuit B (10 communes - jeudi) : BEAUVILLIERS, BUSSIÈRES, CHASTELLUX-SUR-CURE, CUSSY-LES-FORGES, MAGNY, QUARRÉ-LES-TOMBES, SAINT-BRANCHER, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LÉGER-VAUBAN, SAINTE-MAGNANCE.
- Circuit C (8 communes - vendredi) : ARCY-SUR-CURE, BLANNAY, DOMECY-SUR-LE-VAULT, GIVRY, SAINT-MORÉ, SERMIZELLES, VAULT-DE-LUGNY, VOUTENAY-SUR-CURE.
- Circuit D (10 communes - mardi) : ANNAY-LA-CÔTE, ANNÉOT, ATHIE, ÉTAULES, GIROLLES, LUCY-LE-BOIS, PROVENCY, THAROT, THORY, SAUVIGNY-LE-BOIS.
- Circuit E (8 communes - vendredi) : ASNIÈRES-SOUS-BOIS, BOIS-D'ARCY, BROTTES, CHAMOIX, CHÂTEL-CENSOIR, MERRY-SUR-YONNE, LICHÈRES-SUR-YONNE, MONTILLOT.

Le service fonctionne toute l'année (sauf jours fériés), sur la plage horaire 8 heures à 13 heures (horaire de prise en charge du premier utilisateur et de retour du dernier utilisateur à son domicile). Un prestataire extérieur est chargé d'assurer le service de transport à la demande.

Le prestataire est chargé de la prise des réservations des utilisateurs. La réservation intervenant au plus tard la veille avant 12 heures.

Le prestataire est également chargé de l'encaissement financier des utilisateurs. Le prix du voyage proposé aux utilisateurs est également prédéfini : 1,50 euros l'aller, 1,50 euros le retour.

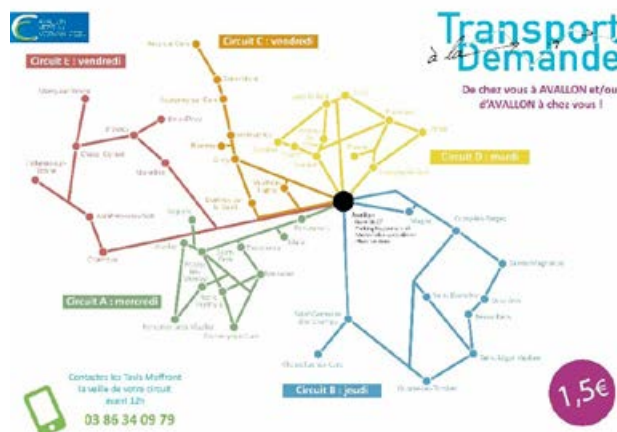
A AVALLON, 4 points de dépôt (et de prise en charge) sont proposés :

- Gare SNCF,
- Parking de l'hypermarché,
- Maison des spécialistes,
- Place Vauban.

Au titre de 2021 :

- Circuit A : 758 trajets (contre 650 en 2020),
- Circuit B : 784 trajets (contre 603 en 2020),
- Circuit C : 28 trajets (contre 36 en 2020),
- Circuit D : 344 trajets (contre 195 en 2020),
- Circuit E : 349 trajets (contre 346 en 2020).

Soit 2 303 trajets (+ 25.85 % par rapport à 2020).



Une aide exceptionnelle aux personnes âgées, isolées et sans moyen de locomotion a été mis en place à destination des lieux de vaccination sur le territoire de la CCAVM (AVALLON et/ou une autre commune dans le cas d'une vaccination délocalisée). Le transport pouvait se faire à l'heure du rendez-vous du lundi au samedi avec les mêmes conditions financières que le TAD (1,50 euros l'aller ou le retour).

Au titre de l'année 2021, 207 trajets ont été effectués.

Transports des écoles maternelles et élémentaires de la CCAVM à destination des gymnases et de la piscine municipale d'AVALLON.

Conformément à ses statuts, le transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires à destination des gymnases (de MONTILLOT et de QUARRÉ-LES-TOMBES) et de la piscine municipale d'AVALLON est pris en charge par la Communauté de Communes. Pour chaque école ou regroupement d'écoles, la collectivité prend en charge 10 navettes (aller / retour).

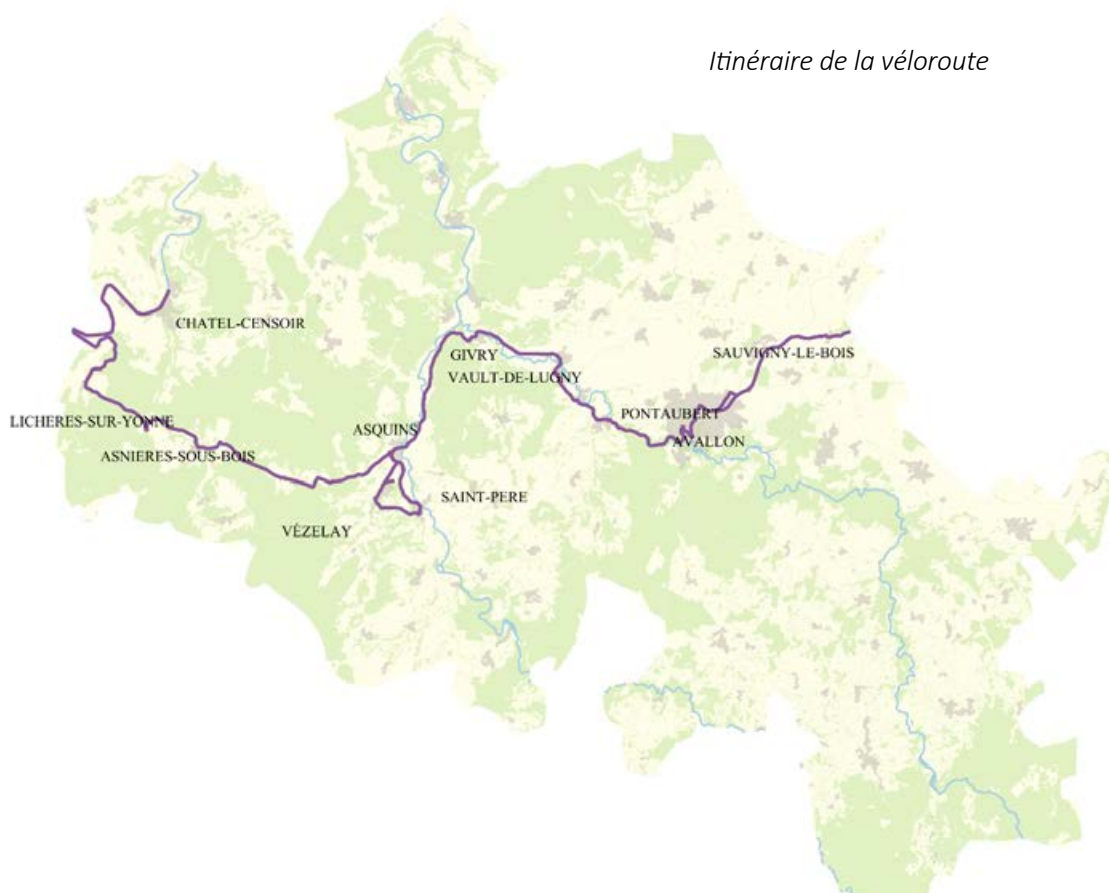
Nombre de sorties totales : 177 dont navettes piscine (138) et navettes gymnases : (39).

« Les Cars de la Madeleine » et « Transdev » ont été les prestataires retenus pour les transports.

Véloroute

La CCAVM a déterminé par un vote à l'unanimité en Conseil Communautaire du mois de septembre, l'itinéraire d'environ 50 kilomètres d'une véloroute entre le canal du Nivernais et la commune de SAUVIGNY-LE-BOIS avec une boucle par le grand site de VÉZELAY. L'ambition du projet est de capter une partie des touristes à vélo de la véloroute du Canal du Nivernais (tour de Bourgogne et véloroute Saint-Jacques) et offrir une connexion depuis la gare d'AVALLON vers VÉZELAY et le Canal du Nivernais. L'objectif étant d'amorcer une véloroute qui relierait le Canal du Nivernais au Canal de Bourgogne via les sites remarquables de VÉZELAY, AVALLON, vallée du Serein et CHABLIS. A terme, cet axe permettrait de proposer dans l'Yonne un séjour vélo itinérant en boucle.

Itinéraire de la véloroute



Cet axe aura une fonction avant tout touristique dans le but de générer une fréquentation du territoire pour la clientèle des touristiques à vélo, notamment des itinérants. Compte-tenu de la topographie d'une part et de la nature de certaines voies empruntées (routes ouvertes à la circulation, dénivelé, etc.), cet itinéraire de véloroute ciblera prioritairement des cyclistes adultes.

Le projet permettra de créer et valoriser des antennes ponctuelles capables d'attirer l'attention sur des éléments patrimoniaux, paysagers et touristiques d'importances (notamment le Grand site de Vézelay et le Parc naturel régional du Morvan). La CCAVM porte une réelle importance à l'insertion des aménagements dans son environnement en prenant en compte les contraintes liées au patrimoine naturel tel que les différentes ZNIEFF et les sites Natura 2000.

• Bilan des actions réalisées en 2021

Communication, information, sensibilisation

- Création de la revue « Eco-logique ». 2 éditions ont été réalisées et distribuées,
- Participation d'une dizaine d'élus à la formation en distancielle « Agir pour redynamiser la transition écologique dans mon territoire » organisée par l'ADEME,
- Organisation de plusieurs réunions avec les acteurs sociaux pour développer les mobilités à l'échelle de la CCAVM. A cet effet, deux questionnaires ont été élaborés pour définir correctement les besoins de la population :
 - Questionnaire des citoyens (365 réponses),
 - Questionnaire des salariés des entreprises (86 réponses).
- Participation de la CCAVM au Festival des solutions écologiques organisé par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cette semaine a été organisée par les différents services (enfance jeunesse, déchets ménagers, service technique) pour sensibiliser élus et agents aux enjeux de la transition écologique.
- Participation de la CCAVM au Challenge de la mobilité organisé par la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'ADEME et la CCI. Au total, six établissements avec 71 salariés ont participé à ce Challenge.

La deuxième revue « [Eco-logique](#) » présente en détail les actions réalisées durant la semaine du Festival des solutions écologiques et du Challenge de la mobilité.

Qualité de l'air extérieur et intérieur

Qualité de l'air intérieur

Certaines communes de la CCAVM sont qualifiées en catégorie 3 au risque Radon et nécessite une évaluation de ce polluant. Une convention a été signée avec ATMO-BFC pour effectuer les mesures dans différentes structures de la CCAVM : crèches, centres de loisirs, MSAP, Office de tourisme et siège de la CCAVM. Les résultats sont conformes à la législation (aucune mesure supérieure à 300 becquerels (Bq/m³)), des nouvelles mesures devront être effectuées dans dix ans.



Résultats des mesures Radon

Qualité de l'air extérieur

La CCAVM a été retenue à l'appel à projet AACT-AIR « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air » de l'ADEME qui encourage les collectivités à mettre en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'air extérieur. Le projet PAL-ACTER (Planifier des Actions Locales pour l'Air et le Climat au sein d'un Territoire Rural) a pour objectif de déployer 15 microcapteurs de surveillance de la qualité de l'air qui seront positionnés à des points clefs du territoire. Le programme prévoit une étude de 1 an : du 1^{er} novembre 2021 au 30 octobre 2022.

L'année 2021 a permis de présenter le projet aux nouveaux élus de la Commission, et de recruter un prestataire pour le déploiement des capteurs sur les communes volontaires.



Deux réunions publiques ont été organisées pour présenter le projet aux habitants. La première réunion publique a eu lieu en juillet et a permis de sensibiliser les participants aux enjeux de la qualité de l'air extérieur. La deuxième réunion publique était consacrée au lancement du projet avec la présentation de l'application Caeli qui permet de suivre en direct l'évolution de la qualité de l'air sur le territoire.

Les présentations et bulletins d'informations sont régulièrement édités et mis en ligne sur la [page PALAC-TER du site internet de la CCAVM](#).

Suivi et évaluation du programme d'actions du PCAET

La Communauté de Communes a été retenue à l'appel à projet « Cit'ergie Start » de l'ADEME. Ce programme permet à la CCAVM d'être accompagnée gratuitement par un bureau d'étude pour l'évaluation de la politique climat air énergie de la collectivité.

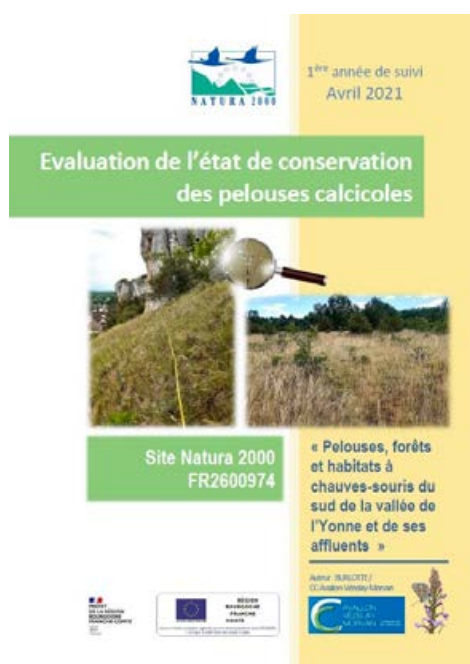
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Favoriser l'appropriation locale des objectifs du réseau Natura 2000 ainsi que l'intégration de cette politique dans les processus de développement durable en cours ou à venir sur le territoire,
- Conduire la mise en œuvre des Docob et en assurer le suivi,
- Procéder à l'évaluation du dispositif et l'améliorer si nécessaire.

RÉALISATIONS 2021

- **Communication, information, sensibilisation**
 - Participation et obtention du [Grand Prix national Natura 2000](#) catégorie «Action visant au bon état de conservation» avec le contrat «aménagement d'un blockhaus pour les chauves-souris»,
 - Élaboration et distribution de la [lettre d'infos n°3](#),
 - Élaboration et distribution des plaquettes des sentiers de [Mailly-la-Ville](#) et des [boucles de la Cure](#),
 - Animations diverses en lien avec le site Natura 2000 et ses enjeux : Animation d'un [webinaire sur les pelouses calcaires du site Natura 2000](#) / 2 animations «[Nuit de la chauve-souris](#)» à Arcy-sur-Cure et Irancy,
 - Création et diffusion d'outils de communication pour les contrats de [Coulanges-la-Vineuse](#) et du [blockhaus de Cravant](#),
 - Mise à jour du site internet <http://sud-yonne.n2000.fr>.
- **Mise en œuvre et suivi des mesures de gestion**
 - Suivi administratif et technique du contrat «[Gestion et restauration des pelouses calcaires de Coulanges-la-Vineuse](#)»,
 - Suivi administratif et technique du contrat «[Mise en défens et aménagement d'un blockhaus pour les chiroptères](#)» à Cravant,
 - Accompagnement des communes de Brosses et Mailly-le-Château pour des projets de contrats de pâturage sur pelouse calcaire,
 - Suivi des colonies de [mise-bas](#) et [hibernation](#) de chauves-souris. Prospection de nouveaux gîtes sur le site Natura 2000,
 - Rédaction du rapport d'[Évaluation de l'état de conservation des pelouses du site](#),
 - Mise en place d'un protocole de suivi de l'activité des chiroptères sur les secteurs de mise-bas (selon protocole national Vigie Chiros) et mise en œuvre de la première année de suivi. Saisie et analyse non réalisées.
- **Évaluation et amélioration du dispositif**
 - Mise à jour de la cartographie des habitats,
 - Participation à la vie du réseau Natura 2000 (Yonne, BFC).
- **Gestion administrative et financière et suivi de l'animation et du comité de pilotage**
 - Demandes de subvention et de paiement, suivi du budget, programmes et rapports d'activités, organisation du comité de pilotage, communication régulière de l'activité aux membres du comité de pilotage et des partenaires.

- **Veille, conseil et appui technique, articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques :**
 - Réflexion sur la mise en œuvre de l'aménagement de la forêt communale de Girolles en site N2000,
 - Inauguration du 1^{er} ENS de l'Yonne à Voutenay-sur-Cure,
 - Participation aux instances de pilotage des différents projets des territoires :
 - Suivi de la révision des sentiers de randonnées du CD89 sur le site (PETR),
 - Mise à jour des panneaux d'infos du PETR sur le rocher du Saussois,
 - Réunions projet d'aménagement du Saussois (CENB),
 - Réunion Réserve Naturelle Nationale du Bois du Parc (CENB, Mailly-le-Château),
 - Réunion « stratégie aires protégées » (DREAL),
 - Réunion de lancement du PCAET (CCAVM),
 - Réunion « rénovation énergétique » (PETR),
 - Réunion vignobles Vézeliens et enjeux milieux naturels (DREAL),
 - Réunion du groupe Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) de Yonne,
 - Participation à l'atelier environnement du SCoT du Grand Auxerrois.



Couverture du rapport d'évaluation
de l'état de conservation des pelouses calcaires
du site Natura 2000



Cérémonie de remise des Grands Prix Natura 2000 au Salon des Maires



Trophée du Grand Prix
« Action visant au bon état de conservation »



Chantier de coupe des ligneux sur la pelouse de la Conge
avec l'association de parents d'élèves de Coulanges-la-Vineuse



Travaux d'aménagement d'un blockhaus
pour les chauves-souris à Cravant

ENFANCE-JEUNESSE

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

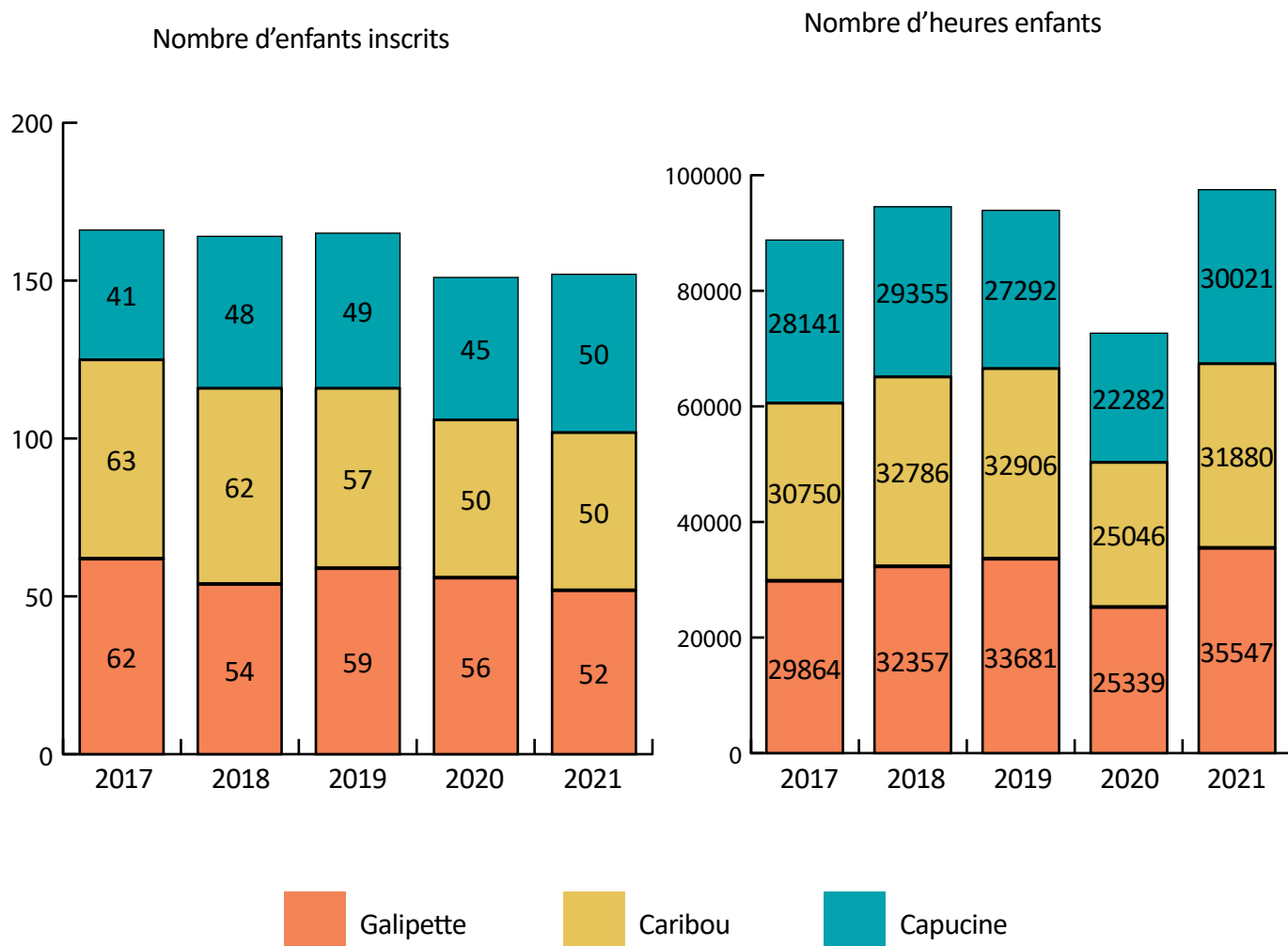
- Regrouper en un seul lieu (le guichet unique) l'ensemble des informations sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire,
- Soutenir les familles dans leurs démarches et assurer une plus grande équité dans l'accès aux informations,
- Enrichir les liens entre la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille,
- S'adapter aux évolutions des besoins des familles et des enfants, soutenir la parentalité,
- Intégrer la notion de mixité sociale dans les structures multi-accueils,
- Prévenir les exclusions en répondant aux besoins particuliers des familles (notamment le handicap),
- Promouvoir la socialisation de l'enfant,
- Développer des activités de loisirs favorisant l'épanouissement personnel,
- Créer une politique locale et fédératrice de lien social.

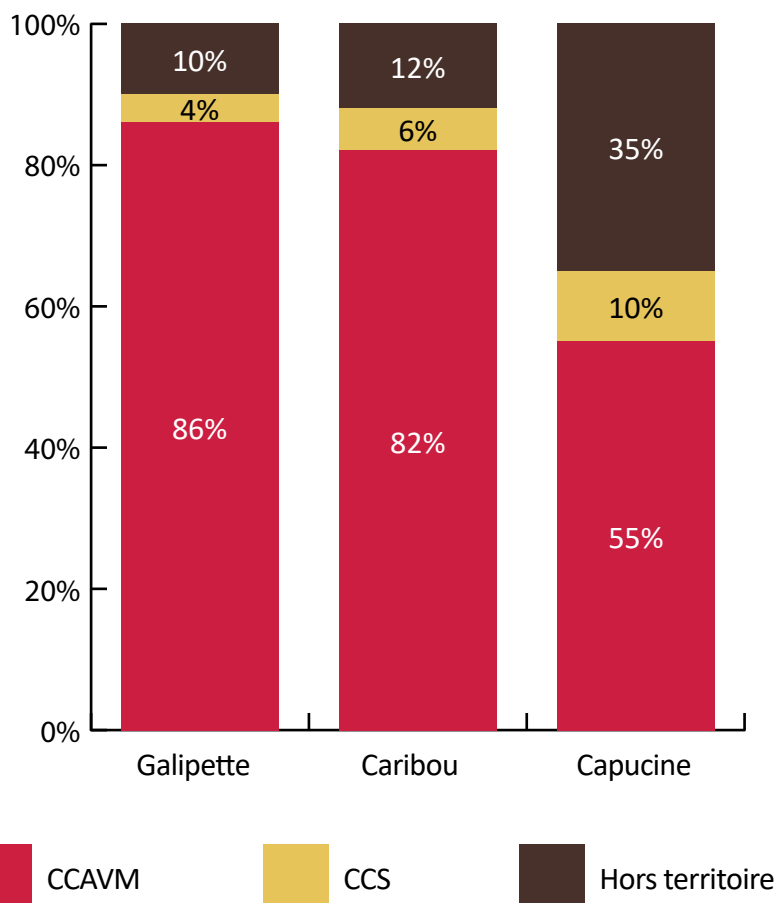
RÉALISATIONS 2021

- 476 familles ont été utilisatrices des prestations offertes par le service Enfance/Jeunesse (inscription dans un ou plusieurs établissements),
- 680 enfants ont été accueillis dans les différents établissements intercommunaux.

Les crèches

Fréquentations



Provenance des enfants*Investissements réalisés*

À la crèche CAPUCINE :

- Ravèlement de la façade à l'arrière du bâtiment

À l'accueil de loisirs sans hébergement :

- Démarrage des travaux de l'extension au rez-de-chaussée d'une pièce supplémentaire et d'un espace de restauration.

*Projet d'extension*

Décembre 2021

Les projets

Les équipes des crèches mettent en place chaque année des nouveaux projets ou de nouvelles actions en fonction des besoins des familles et des enfants et des projets portés par la CCAVM.

• La crèche GALIPETTE

En 2021, la crèche GALIPETTE a mis en place un outil de communication à destination des professionnelles, des enfants et des parents « la communication gestuelle associée à la parole ». Deux ateliers parents-enfants ont été proposés sur cette thématique aux familles deux samedis matins. L'équipe pédagogique a également réalisé une vidéo de tuto sur l'utilisation de cet outil de communication à destination des parents.

Également, après une année très restrictive en lien avec le contexte sanitaire, l'équipe du multi-accueil GALIPETTE a souhaité mettre l'accent sur les sorties extérieures. Une famille a proposé d'accueillir les enfants et l'équipe dans sa ferme située à Étaules. Des parents de la crèche ont proposé d'accompagner les enfants lors de cette sortie.

La caserne des pompiers d'Avallon a aussi ouvert ses portes à la crèche GALIPETTE pour le plus grand plaisir des enfants !



• La crèche CARIBOU

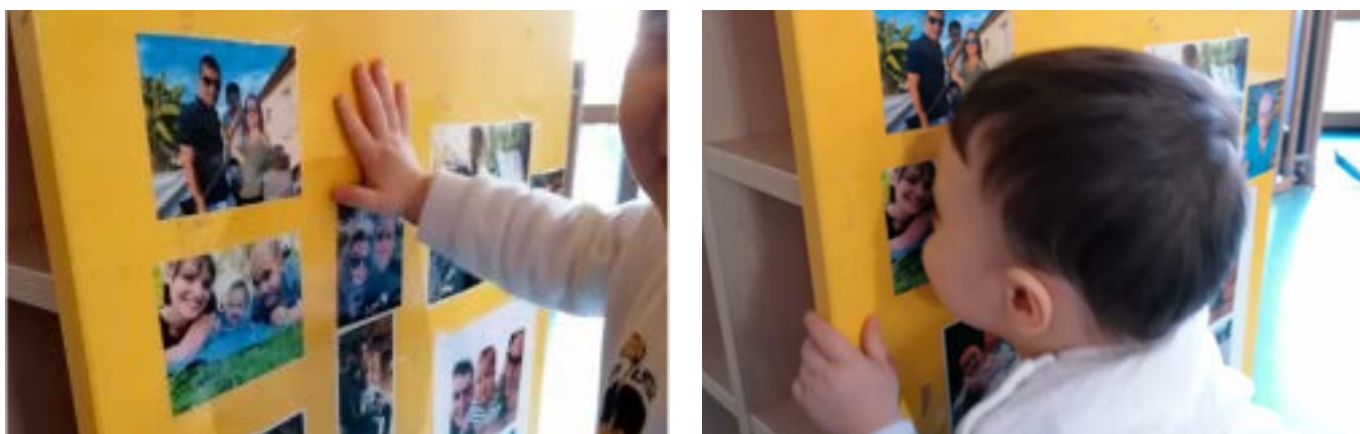
Ateliers parents-enfants : Dans le cadre de l'appel à projet Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), la crèche CARIBOU a proposé pour la deuxième année consécutive, des ateliers à destinations des parents, sur des thèmes qu'ils ont pu choisir dans le cadre d'un sondage réalisé via l'application KIDIZZ. Ces actions permettent de donner une place particulière aux familles et de créer du lien entre les parents, mais également entre parents et professionnelles.

Des pictogrammes pour annoncer le menu : Sous forme d'un jeu mémo, les enfants, après avoir entendu le menu annoncé oralement, cherchent les photos correspondantes et les accrochent au tableau. Autonomie et implication des enfants, support visuel pour illustrer les transmissions sont les objectifs de ce projet !

Enrichissement des univers de jeux : L'année 2021 a été marquée par un renouvellement important du matériel pédagogique, notamment par l'enrichissement des univers de jeux en lien avec l'itinérance ludique. L'équipe pédagogique a fait le choix de privilégier non pas des jeux ou jouets commandés sur les catalogues de petite enfance, mais plutôt des éléments du quotidien, accessibles aux enfants.



Le mur des familles : Un mur de la crèche est réservé aux photos de famille et aux personnes importantes des enfants accueillis. Cet outil permet de créer du lien entre les enfants, les parents et la structure et permet également aux enfants d'avoir un repère affectif supplémentaire accessible à tout moment de la journée.



- **La crèche CAPUCINE**

Dans le cadre du projet pédagogique, la crèche CAPUCINE a organisé une sortie à la ferme afin de faire découvrir les animaux aux enfants, de les sensibiliser au bien-être animal et à la protection de leur environnement. Lors de cette visite, les enfants ont pu observer l'habitat des animaux, les toucher, les nourrir...

Suite à cette visite, d'autres ateliers en lien avec l'univers de la ferme ont été proposés aux enfants : des imagiers sonores, des histoires, des jeux...



La crèche CAPUCINE a également été très investie dans le cadre du Festival des solutions écologiques et a proposé plusieurs actions : un atelier écologique chaque jour (peinture et pâte à modeler maison, jardinage, journée sans jouet), un temps de restitution avec les familles et également un atelier de fabrication de lessive et de pastille lave-vaisselle maison animée par une déléguée de parents.



- Le Relais Petite Enfance

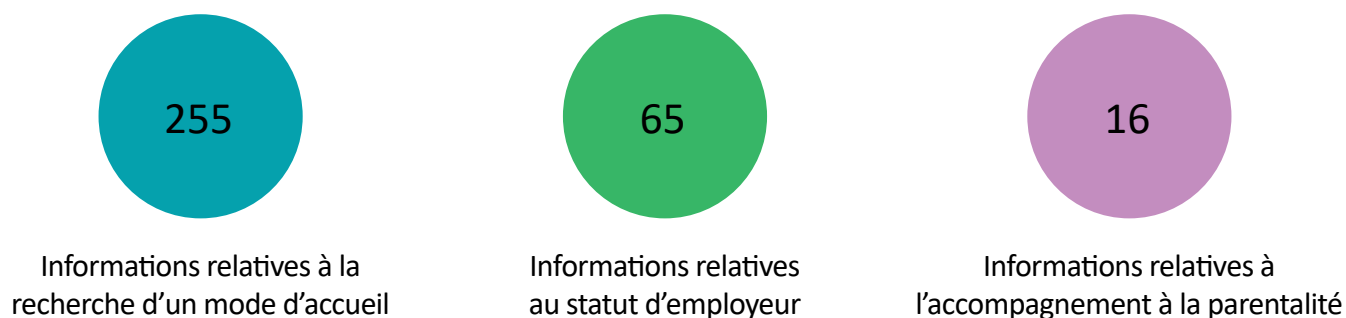
Le Relais Assistants Maternels (RAM)

73 Assistants maternels

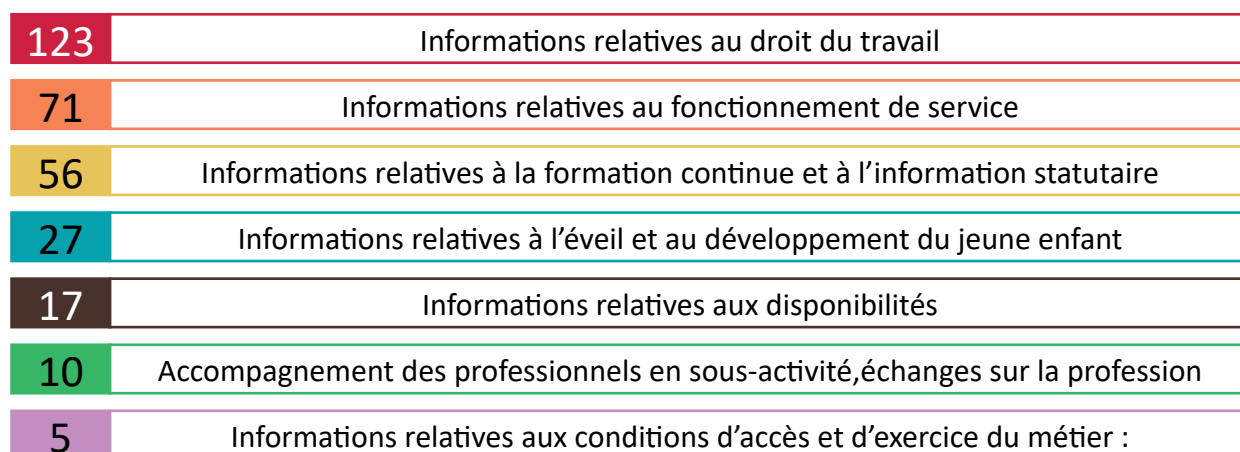
253 Places d'accueil

192 Enfants gardés par un assistant maternel

Les motifs de fréquentation des parents

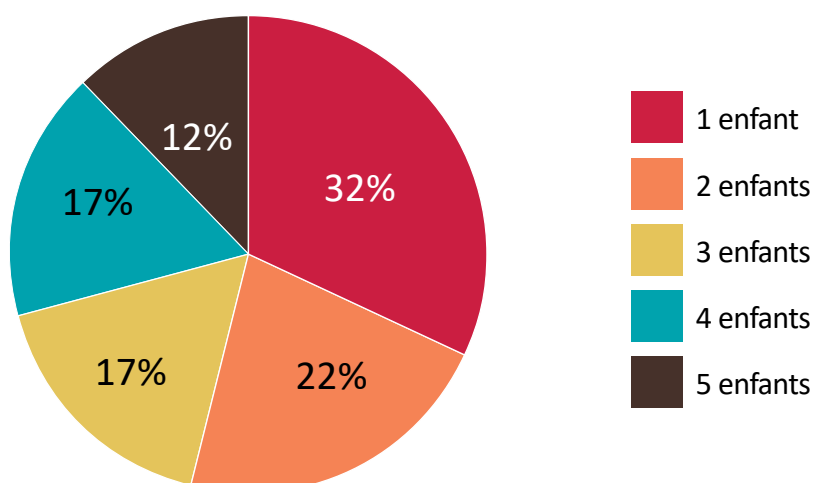


Les motifs de fréquentation des assistants maternels



Soit 309 contacts pour un renseignement ciblé auprès des assistants maternels !

Taux d'activité



Le relais accompagne :

- Les assistants maternels dans leur parcours de professionnalisation à travers différentes actions : ateliers d'éveil, entretiens administratifs, accompagnement juridique, formation.
- Les enfants dans leur développement, à travers des ateliers d'éveil. Il contribue à un travail préventif auprès de ce jeune public.

71 ateliers d'éveil ont été proposés aux assistants maternels sur le site d'Avallon et 51 enfants différents ont bénéficié de ces ateliers.



Atelier lecture avec la bibliothèque d'AVALLON

En 2021, des actions nouvelles et innovantes ont initiées par le relais : des séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles, ainsi que la participation des assistantes maternelles au Festival des solutions écologiques avec la proposition d'une soirée thématique.



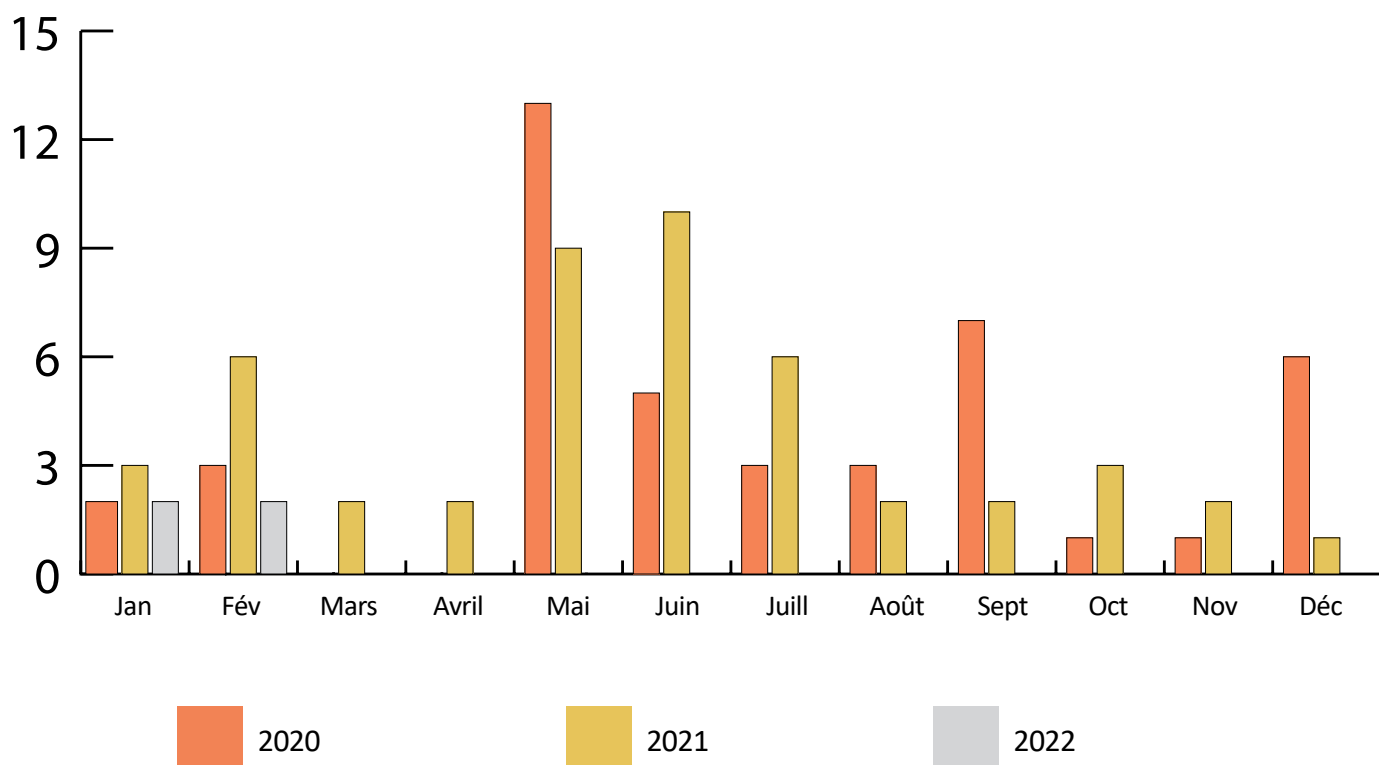
Les formations à destination des assistants maternels :

- 2 formations recyclage SST
- 1 formation « Les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant ».

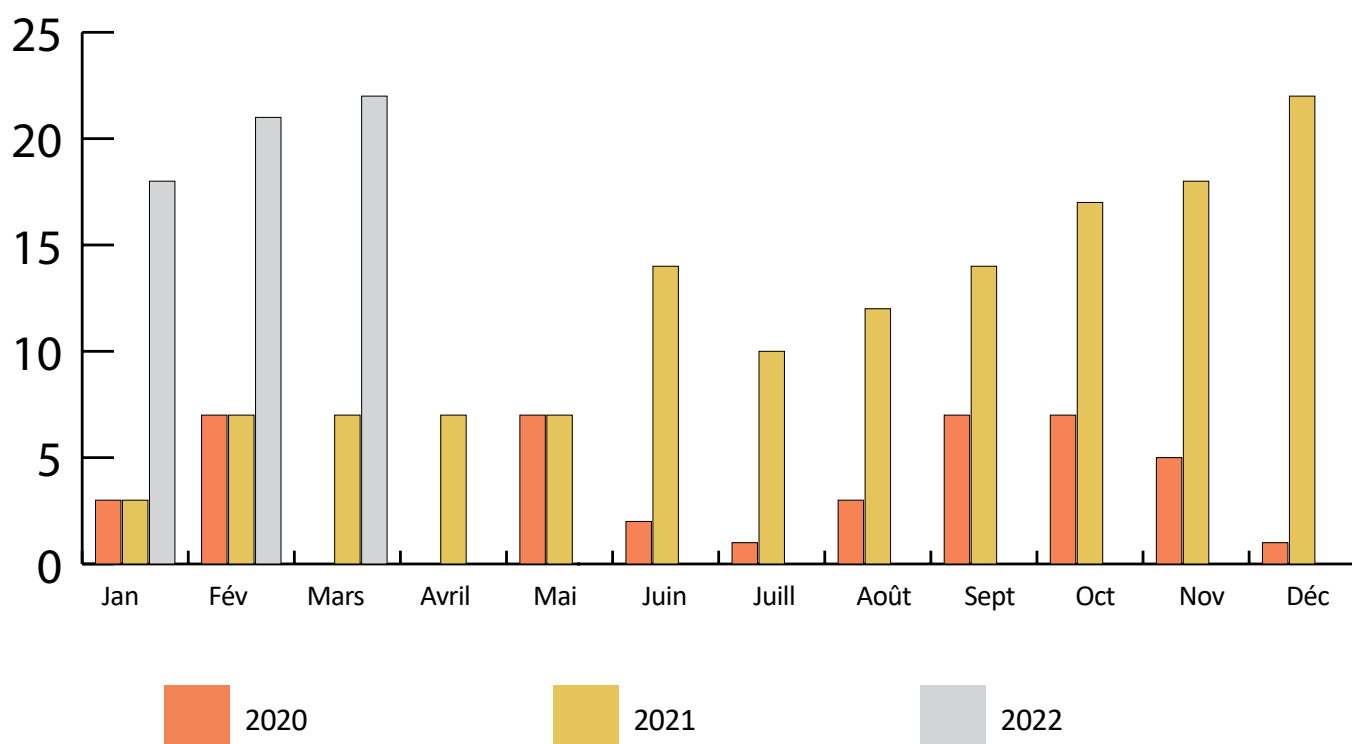
Le Guichet unique

En 2021, 80 dossiers ont été présentés en commission d'attribution des places en crèche : 15 places ont été attribuées et 23 places proposées.

Nombre de places attribuées ou proposées (répartition par année)



Nombre de places refusées (répartition par année)



- **Accueil de loisirs sans hébergement**

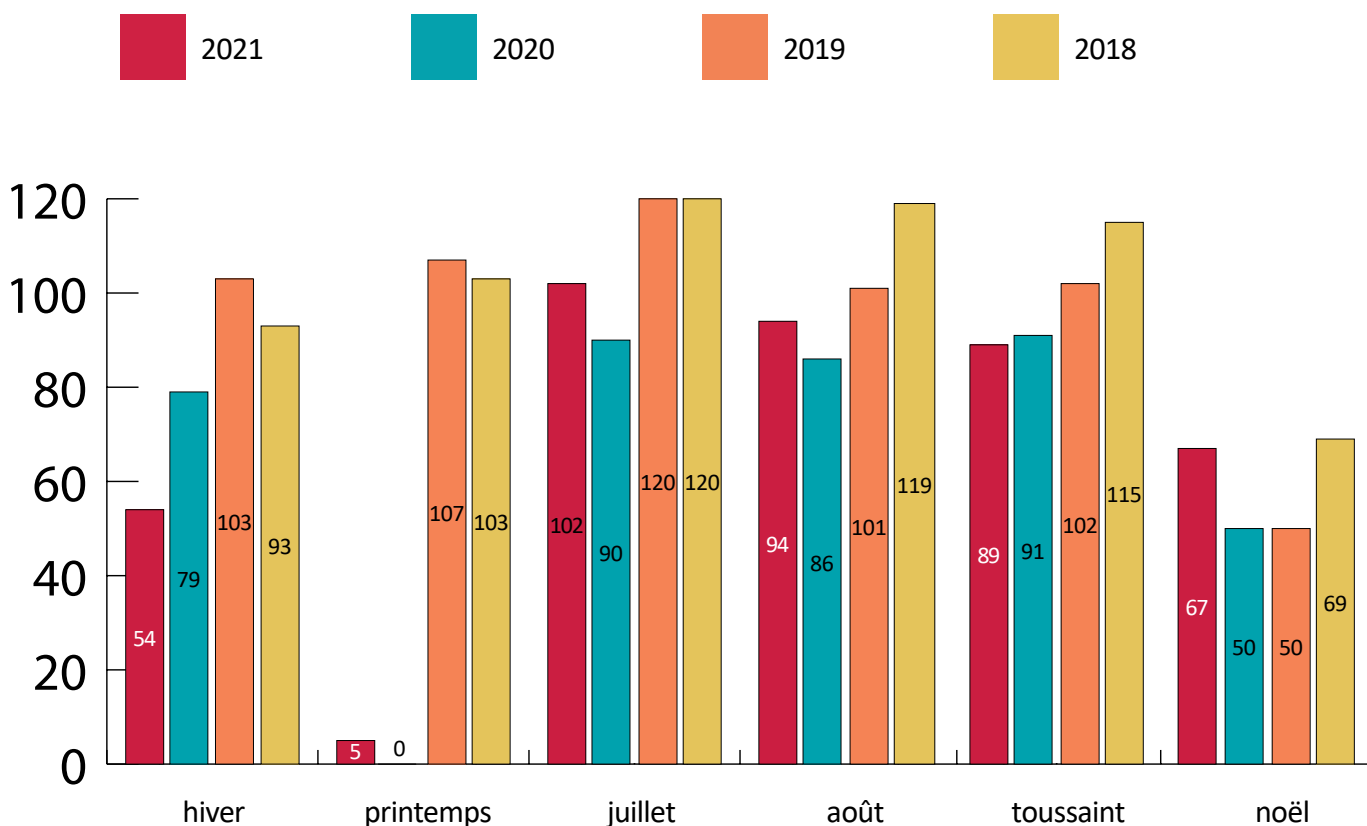
Investissements

Achat d'une nouvelle machine à laver, d'un congélateur, d'une armoire de rangement pour le site de CHÂTEL-CENSOIR, d'une étagère de rangement pour QUARRÉ-LES-TOMBES, d'un ordinateur portable ainsi que de deux téléphones portables.

Fréquentation

	Nombre de familles inscrites			Nombre d'enfants présents			Nombre de jours d'ouverture		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
AVALLON (mercredi et vacances) + SEJOUR	377	317	333	523	463	474	106	90	109
CHATEL-CENSOIR (vacances)	47	27	38	65	42	58	41	35	32
QUARRÉ-LES-TOMBES (mercredi + vacances)	60	57	70	86	88	100	72	61	64
TOTAUX	484	401	441	674	593	692	219	186	205

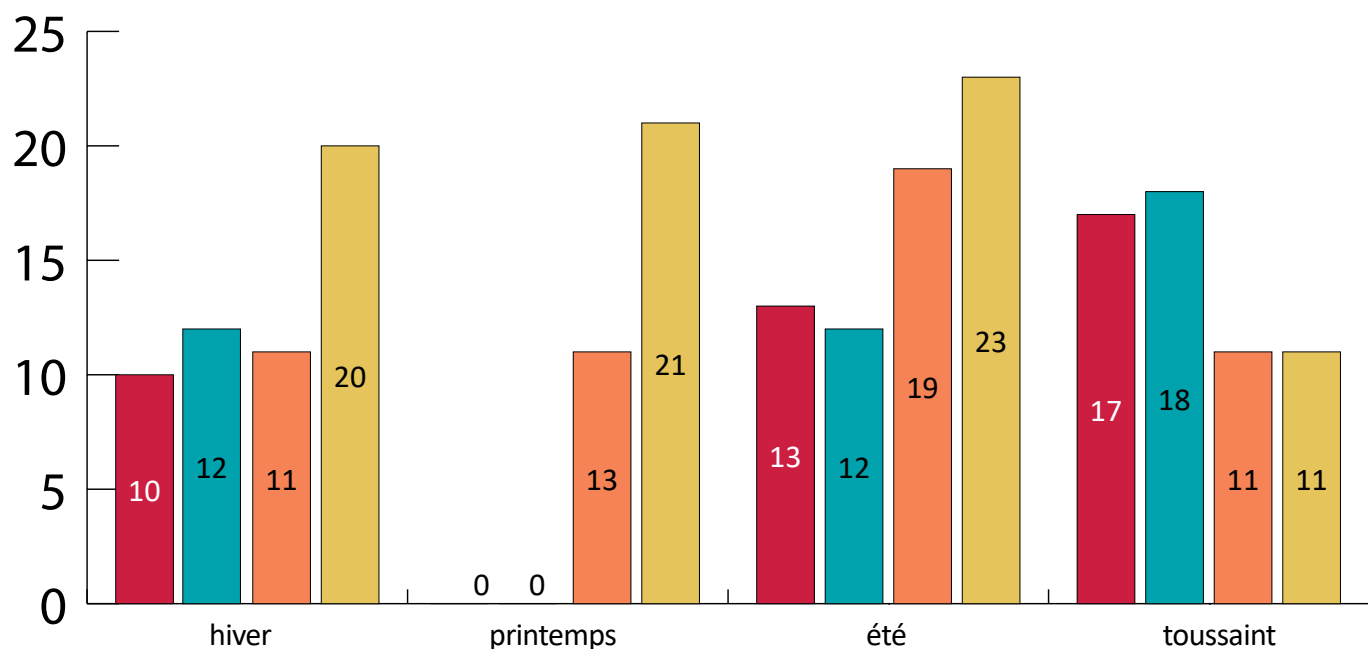
Fréquentation moyenne journalière des vacances 123 Soleil - AVALLON



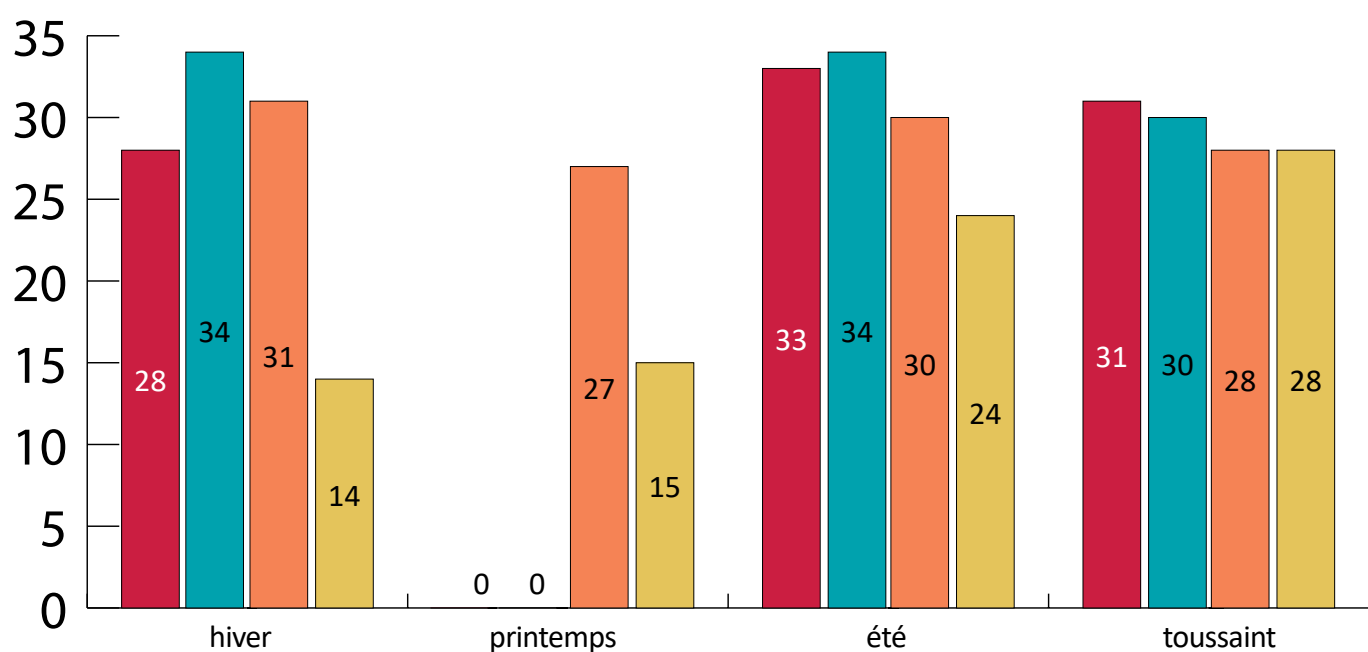
Avril 2021 : confinement - service minimum



Fréquentation moyenne journalière des vacances «Les Zoulous» - CHÂTEL-CENSOIR



Fréquentation moyenne journalière des vacances «Les Copains d'abord» - QUARRÉ-LES-TOMBES



Quelques exemples en photos d'activités

Les séjours 2021



Le défilé d'Halloween à AVALLON, CHÂTEL-CENSOIR et QUARRÉ-LES-TOMBES



Création artistique à QUARRÉ-LES-TOMBES avec Petites Foules production



Ateliers d'activités manuelles « au fil du calendrier » et marché de Noël



Atelier d'expression



Eveil musical



Projet en faveur de l'environnement



Les temps forts : spectacle de Noël, kermesse, soirée repas dansant..



Et des sorties, beaucoup de sorties



MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE VÉZELAY

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Favoriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

RÉALISATIONS 2021

La collectivité gère la chaufferie bois de la Maison de Santé et assure les approvisionnements (3 livraisons par an pour 15 tonnes de granulés), la revente de chaleur, le suivi de la maintenance et l'entretien de la chaudière.

Des travaux de rénovation du parking ont été réalisés.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics (de l'information transversale de 1^{er} niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques).

RÉALISATIONS 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes assure la gestion des Maisons de Services au Public (MSAP) présentes sur son territoire et elles ont été labellisées France Service au cours de l'année 2021.

Pour rappel, les MSAP ont pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public,
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique),
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires,
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent de porter à connaissance des opérateurs partenaires,
- Le développement des entretiens à distance (entretien Web via l'espace personnel des demandeurs d'emploi).

• MSAP CHÂTEL-CENSOIR

Au titre de 2021 :

- Nombre de demandes : 948 (550 en 2020, 893 en 2019, 753 en 2018).

• MSAP QUARRÉ-LES-TOMBES

Au titre de 2021 :

- Nombre de demandes : 680 (687 en 2020, 642 en 2019, 502 en 2018).

• MSAP ARCY-SUR-CURE

ARCY-SUR-CURE disposait d'un Relais de Services Publics dépendant de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs. Depuis le 1^{er} janvier 2017, en rejoignant la Communauté de Communes AVAL-LON-VÉZELAY-MORVAN, la commune a perdu l'animation de ce service qui était apprécié par l'ensemble de la population.

Courant 2019, la Communauté de Communes a engagé une réflexion avec la Commune d'ARCY-SUR-CURE et les différents opérateurs partenaires afin de créer une Maison de Services au Public dans la Mairie de la Commune.

Avec succès puisqu'une MSAP est ouverte à ARCY-SUR-CURE depuis le 1^{er} septembre 2019.

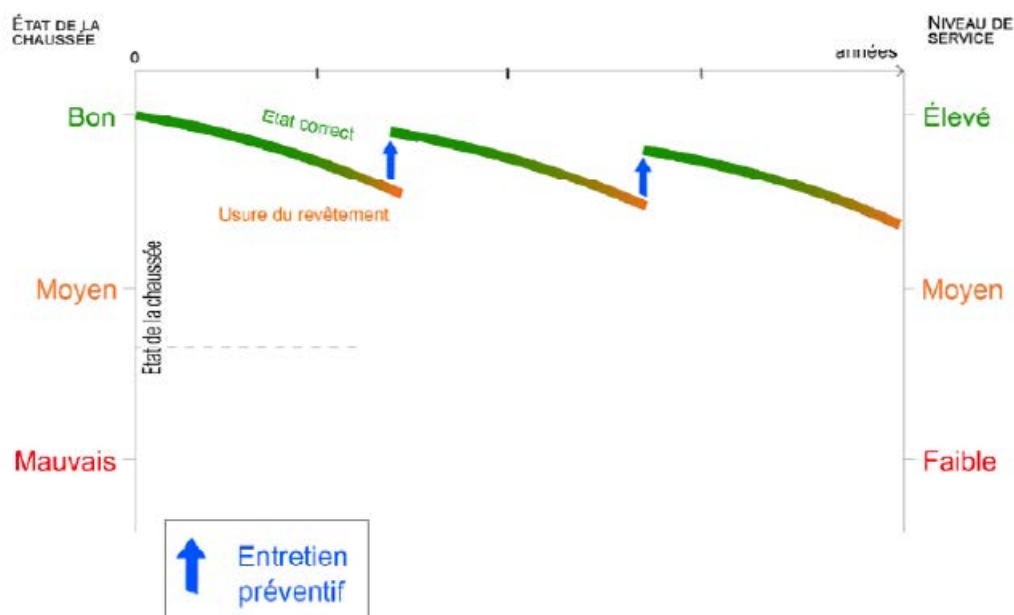
Au titre de 2021 :

- Nombre de visites : 691 (414 en 2020, 114 en 2019),
- Nombre de demandes : 925 (545 en 2020, 150 en 2019).

VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

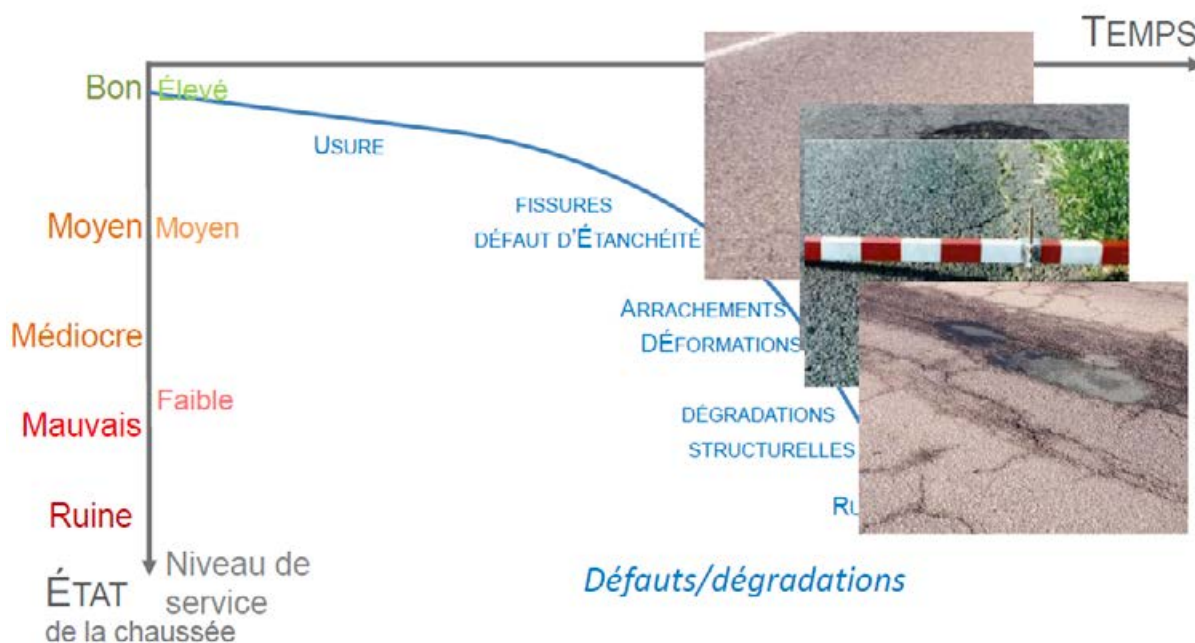
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Définir une politique d'entretien des voiries communautaires et la traduire sous forme de programmation pluriannuelle de travaux.
- Accompagner les communes dans une démarche d'entretien préventif du réseau routier.



(Source : IDRRIM)

Illustration de l'entretien préventif



Schématisme du vieillissement des chaussées en cas de non-respect de l'entretien préventif

RÉALISATIONS 2021

• Voirie

En 2021, les communes ci-dessous ont signé une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'entretien des dépendances, de la chaussée ou encore la mise en place de la signalisation routière.

29 communes ont bénéficié d'un, de deux ou des trois marchés à bons de commande conclus par la Communauté de Communes avec trois entreprises réalisant l'entretien routier.

ANNAY-LA-CÔTE	ÉTAULES	SAINT-GERMAIN-DES CHAMPS
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	FOISSY-LES-VEZELAY	SAINT-LÉGER-VAUBAN
BEAUVILLIERS	FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	SAINT-MORÉ
BLANNAY	GIROLLES	SERMIZELLES
CHAMOUX	GIVRY	THAROISEAU
CHASTELLUX-SUR-CURE	ISLAND	THORY
CHÂTEL-CENSOIR	MONTILLOT	VAULT-DE-LUGNY
CUSSY-LES-FORGES	PONTAUBERT	VÉZELAY
DOMECY-SUR-CURE	QUARRÉ-LES-TOMBES	VOUTENAY-SUR-CURE
DOMECY-LE-VAULT	SAINT-BRANCHER	

A noter :

- 10 communes ont réalisé des travaux d'assainissement des dépendances routières (dérasement, curage de fossés) pour un montant total de 28 413 euros TTC,
- 11 communes et la CCAVM ont engagé des travaux sur la signalisation routière horizontale et verticale à la hauteur de 13 570 euros TTC,
- 26 communes et la CCAVM ont effectué des travaux d'entretien sur les chaussées pour une somme de plus de 610 733 euros TTC.

La Communauté de Communes a aussi réalisé des travaux sur la voirie intercommunale. Une partie du linéaire de la route de la déchetterie de Montillot a été réalisée. Quelques panneaux ont également été remplacés.



Exemples de traitement de la structure de chaussée : Purge

SERVICES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Mettre en place une politique de maintenance du patrimoine intercommunautaire bâti et non bâti.
- Rendre accessible à tous les bâtiments communautaires

RÉALISATIONS 2021

- **Pôle technique et environnemental**

En 2018, la CCAVM se dote de Services Techniques pour répondre aux besoins grandissant de maintenance du patrimoine bâti et non bâti de la Communauté de Communes.

En automne 2021, les Services Techniques s'installent au 9 rue de la Grande Corvée à AVALLON, dans un bâtiment nommé « Pôle technique et environnemental ».

Ce local acquis par la collectivité est indispensable pour répondre à la demande quotidienne de travaux, de réparations des différentes structures intercommunales.

Pôle technique et environnemental



- **Espaces verts**

Les services techniques de la CCAVM assurent également les tontes et les tailles des espaces extérieurs du patrimoine intercommunal.

De nombreux sites sont concernés par cette mission :

- 3 crèches : CAPUCINE, CARIBOU, GALIPETTE,
- 1 Accueil de loisirs : 123 Soleil,
- L'aire de covoiturage,
- Le lac du Croissant : zone de baignade, de stationnement, sentier pédagogique,
- La cour de l'Office du tourisme d'AVALLON,
- Les abords des 2 déchetteries d'ÉTAULES et de MONTILLOT,
- L'aire d'accueil des gens du voyage et l'aire de grand passage,
- 3 zones d'activités (zones enherbées autour des entreprises mais aussi l'entretien des bassins d'orage) : La Grande Corvée, Porte d'AVALLON et Porte du MORVAN.



Exemple des travaux « Espaces verts » sur la Zone d'Activité « Porte d'AVALLON »



Le Lac du Croissant

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Assurer et offrir une aire permanente d'accueil aux gens du voyage,
- Proposer une aire adaptée aux grands passages pour les groupes de voyageurs convergeant vers les grands rassemblements ponctuels.

RÉALISATIONS 2021

La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage présentes sur le territoire.

• Aire permanente d'accueil des gens du voyage

En application au décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil, la CCAVM a procédé à la fermeture de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage du lundi 25 octobre au dimanche 7 novembre 2021.

Cette fermeture inédite a nécessité de la pédagogie pour certaines familles nées et installées depuis des années sur l'aire permanente.

De nombreuses familles de cette aire ont été transférées sur l'aire de grand passage durant les 15 jours. Cette dernière a été nettoyée, réparée et aménagée pour l'occasion avec des coffrets électriques supplémentaires et des sanitaires de chantier.

L'objectif de la fermeture a été de réaliser des travaux :

- Mise aux normes du logiciel de pré-paiement (sécurisation des données personnelles des voyageurs),
- Changer des automates et alarmes dans les locaux techniques de tous les blocs,
- Réaliser des travaux d'élagages, en toute sécurité.

Par ailleurs, l'application du décret impose un nouveau règlement intérieur de l'aire adopté par le conseil communautaire du 29 juin 2021, il a été mis en application le 8 novembre 2021 au retour des voyageurs.



Photographies de l'aire permanente vide de voyageurs

Quelques chiffres de l'occupation 2021 :

- Nombre de jours d'occupation à l'année : 12 790 jours (14 082 jours en 2020 ,13 558 en 2019),
- Nombre total de personnes accueillies : 80 personnes accueillies en 2021 (40 en 2020 ; 56 en 2019),
- Nombre de caravanes accueillies : 86 caravanes (68 en 2020 ; 87 en 2019),
- Durée des séjours :
 - 10,9 % moins d'un mois (9,1% en 2020 ; 29,5 % en 2019),
 - 41,3% plus de six mois (48,5 % en 2020 ; 45,5 % en 2019),
- Recettes des droits d'occupation : 9 944,50 euros en 2021, 10 501,50 euros en 2020 ; 10 219,90 euros en 2019,
- Montant perçu pour la consommation en eau : 5 915,58 euros en 2021, 5 847,86 euros en 2020, 5 746,93 euros en 2019,
- Montant perçu pour la consommation en électricité : 13 712,43 euros en 2021, 13 227,63 euros en 2020, 12 632,58 euros en 2019).

- **Aire de grand passage**

Puis en date du 15 juillet 2020, tous les coffrets électriques et les points d'eau ont été vandalisés sur l'aire du grand passage. Un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie d'AVALLON a été effectué.

Après le retour des voyageurs sur l'aire permanente au 8 novembre 2021, l'aire de grand passage est occupée régulièrement par des petits groupes sans autorisation.

Aujourd'hui, l'aire de grand passage aurait dû être réhabilitée en fonction des exigences du décret mais le projet est suspendu au regard de la situation.

- **Stationnements illicites**

Depuis fin d'année 2021, des petits groupes de voyageurs s'installent régulièrement sans autorisation sur les zones d'activité « Portes d'Avallon » ou « Portes de Morvan ». À chaque stationnement illicite, une procédure d'expulsion est lancée auprès des services de l'état et de gendarmerie.

STRATÉGIE DE MUTUALISATION ET TRANSFERT "EAU ET ASSAINISSEMENT"

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Faire mieux ensemble pour :

- Améliorer l'offre de service rendu à l'usager (assurer la présence, l'efficacité et la qualité des services publics pour tous les habitants des communes du territoire). Préserver la proximité et l'accessibilité de ces services,
- Renforcer la solidarité entre les collectivités du territoire, en prenant notamment en considération les capacités et besoins des plus petites communes,
- Faciliter la mutualisation entre les communes en leur apportant conseils et aide juridique et aussi, par exemple, en favorisant le remplacement d'adjoints administratifs provisoirement absents,
- Développer, par la gestion en commun de moyens, des politiques publiques plus ambitieuses, efficaces et cohérentes au service des usagers,
- Développer les expertises et les ressources sur le territoire, améliorer et valoriser les compétences et savoirs,
- Rationaliser les structures, décloisonner les organisations ; mettre en relation des problématiques similaires pour les traiter à une échelle plus vaste que la commune,
- Optimiser la dépense publique.

RÉALISATIONS 2021

La CCAVM a créé un service commun pour la reliure des registres administratifs des Communes. Au titre de l'année 2021, six communes ont été utilisatrices du service : ARCY-SUR-CURE, AVALLON, CCAS AVAL-LON, MENADES, PIERRE-PERTHUIS, PROVENCY et QUARRÉ-LES-TOMBES ce qui correspond à un volume de 433 heures de prestation.

Une réflexion est menée concernant la création d'une cuisine centrale intercommunale et la mise en place d'un service commun « brigade verte » au sein de la CCAVM.

Enfin, la CCAVM a réuni, le 30 novembre 2021, l'ensemble des secrétaires de mairie œuvrant sur le territoire.

• Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

SPANC - secteur de QUARRÉ-LES-TOMBES (7 communes)

Mis en place le 1^{er} janvier 2011, ce service fonctionne via une délégation de service public (DSP) attribuée à SUEZ Environnement et dont l'échéance est au 31 décembre 2022.

SUEZ intervient sur la partie technique (premier diagnostic, avis sur la conception, avis sur la réalisation, diagnostic pour vente immobilière et contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans). L'agence de SAUVIGNY-LE-BOIS en est le référent.

En 2021, ont été traités :

- 39 installations ont fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière.

Pour les installations neuves ou réhabilitées :

- 8 Contrôles de conception et d'implantation réalisés sur l'année 2021,
- 6 Contrôles de réalisation effectués sur l'année 2021.

SPANC - secteur AVALLONNAIS – VÉZELIEN (38 communes)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence SPANC a été transférée à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.

En 2021, ont été traités :

- 112 dossiers Assainissement Non Collectif pour vente de biens immobiliers,
- 37 contrôles conception pour de la « réhabilitation – rénovation »,
- 8 contrôles conception pour du neuf « dans le cadre d'un permis de construire »,
- 43 contrôles de réalisation pour de la « réhabilitation – rénovation »,
- 1 contrôle de réalisation pour du neuf « dans le cadre d'un permis de construire »,
- 57 propositions pour la réhabilitation en maîtrise d'œuvre privée des installations prioritaires.

La réhabilitation avec financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est en cours à Fontenay et Menades. La Fédération des Eaux de Puisaye Forterre a réceptionné 3 filières.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Renforcer l'image de la collectivité en interne et en externe,
- Favoriser les échanges d'idées, les rencontres, les débats et faciliter le partage de l'information entre les communes et la CCAVM.

RÉALISATIONS 2021

Le PETR du Pays Avallonnais a recruté une chargée de communication en octobre 2018. Au cours de l'année 2021 elle est mise à disposition de la CCAVM pour des missions de communication à raison de 30% de son temps de travail.

La communication de la CCAVM comporte deux volets : la communication générale de la structure et la communication spécifique aux projets et actions des services.

- **Commission Communication**

La communication générale de la CCAVM relève de la Commission Communication, qui est régulièrement informée des communications des services, dans un souci de cohérence notamment.

En 2021, la Commission s'est interrogée sur la création d'un journal communautaire ainsi que sur la création d'une page Facebook pour le compte de la collectivité. Ces projets sont pour le moment suspendus, notamment du fait du manque de ressources. En revanche, la Commission, puis le Bureau Communautaire se sont accordés sur la nécessité de proposer aux habitants, en mutualisant avec les communes, une application mobile d'information locale.

Après un travail de recherche et de comparaison, le prestataire retenu est INTRAMUROS. Ce projet sera mené en 2022, sous maîtrise d'ouvrage du PETR du Pays Avallonnais.

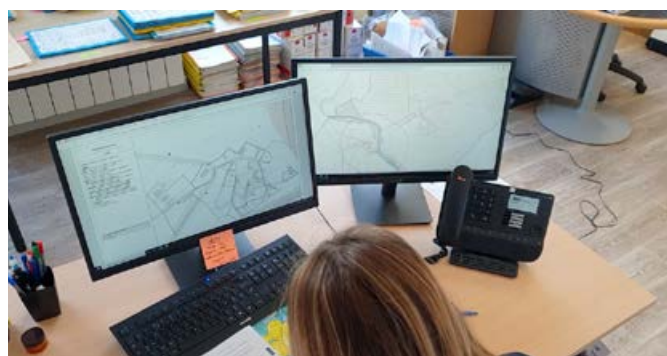


IntraMuros

Un travail est également en cours afin de fournir aux communes des informations et actualités pour leurs bulletins municipaux. À cet effet, début 2021, la Commission a travaillé un questionnaire pour connaître les outils de communication des 48 communes.

En exemples d'outils de communication, on peut aussi citer l'alimentation du site Internet selon les actualités et également la vidéo présentant la CCAVM, réalisée à l'occasion des réunions publiques pour le projet de territoire en novembre 2021.

Il aussi à noter qu'au vu de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux n'a pas pu se tenir en janvier. Aussi le Président a pu adresser ses vœux à la population au travers d'une vidéo.



Fin 2021, la Commission Communication a également fait un travail de priorisation des actions de communication. De ce fait pour 2022 il est notamment envisagé de refaire le site Internet et de créer un guide de la CCAVM à destination des élus, permettant notamment d'aller à leur rencontre dans les conseils municipaux afin de leur expliquer le rôle et les missions de la CCAVM.

Enfin, compte-tenu des divers dossiers de communication et de leurs échéances, la Commission Communication a poursuivi son travail sur l'identité de la collectivité, sans en faire une priorité. Ce travail sera à continuer, notamment en lien avec le projet de territoire.

• Communication des services

Concernant la communication des services, voici quelques exemples des actions menées en 2021 : publicités dans les magazines locaux (exemple pour le Fonds Régional des Territoire et les ateliers CTE), création d'affiches de sensibilisation sur des sujets liés aux déchets ménagers, campagne de communication pour le lancement de la plateforme e-commerce...

INITIATIVE LOCALE POUR LE CLIMAT

VOUS AUSSI PARTICIPEZ A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE !
Habitants, associations, entreprises, collectivités... Vous êtes tous concernés !

Engagez-vous pour le territoire de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.
Rendez-vous à l'adresse suivante : ccavm.com/ete et partagez vos idées. Vous portez un projet de transition écologique qui contribue au développement local et qui concerne la mobilité, l'alimentation ou le tourisme ?

Faites-le-nous savoir. Nous identifions, valorisons, accompagnons et facilitons la mise en œuvre de ces projets. Ceci s'inscrit dans le cadre du Contrat de Transition Écologique (CTE) dans lequel la CCAVM est engagée avec un plan d'actions sur les 4 prochaines années.

Ce contrat est élaboré en partenariat avec les collectivités, les entreprises, les acteurs publics, l'État et les habitants. Son objectif est d'accélérer les démarches et projets locaux de transition écologique. Il se présente comme un moyen d'engager certaines actions porteuses d'une plus-value économique et sociale, bénéficiant à l'emploi local.



Contrat de Transition Écologique



PLOMBERIE - CHAUFFAGE SANITAIRE
ÉNERGIES RENOUVELABLES
INSTALLATION - DÉPANNAGE - ENTRETIEN

SARL Emmanuel LE MOING

28, rue de Lyon • 89200 AVALLON
03 86 32 07 85

41 / votre magazine en lien avec le local



Mon commerçant chez moi !

ACHETER EN LIGNE SUR L'AVALLONNAIS, C'EST POSSIBLE !

Les services de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) ont mis en place un site internet dédié à la vente en ligne de produits locaux. Ce site permet de découvrir et d'acheter les produits locaux de la région de l'Avallonnais. Les produits sont livrés à domicile ou en point de vente.

LES AVANTAGES DE LA PLATEFORME :

- Achats multi-catégories en une seule commande
- Paiement sécurisé
- Choix des produits
- Livraison à domicile

Déjà 120 commerçants et plus de 800 produits en ligne !

REJOIGNEZ VOS COMMERCANTS :
avallonnais.moncommerçantchezmoi.com

Rejoignez la communauté des commerçants de l'Avallonnais et partagez vos produits locaux. Le site internet est ouvert à tous les commerçants de la région de l'Avallonnais. Il est possible de créer un compte et de publier ses produits. Le site est gratuit et permet de toucher un large public.

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK !
[avallonnais.moncommerçantchezmoi](https://www.facebook.com/avallonnais.moncommerçantchezmoi)

Pour le bien de la planète

Que faire de mon herbe tondue ?






Solutions alternatives au dépôt en déchetterie

Mulching

Avec une tondeuse adaptée, votre herbe sera hachée finement et vous pourrez la laisser sur place, ce qui formera une couche protectrice conservant l'humidité du sol. Sa décomposition va apporter des nutriments pour votre sol.

Compostage

La tonte de la pelouse permet d'alimenter votre compost en tant que matière organique azotée.

Paillage

Disposez l'herbe coupée dans votre potager ou verger pour contribuer à la structuration de leur sol.

Tout ce que l'on produit dans le jardin peut rester dans le jardin !

AVALLON VÉZELAY MORVAN

Pour le bien de la planète

LES BONNES PRATIQUES

Je vais à la déchetterie






Préserver l'environnement

Je couvre et j'attache mes déchets dans ma remorque pour que rien ne s'envole sur la route et ne vienne polluer le paysage.

Bien trier ses déchets en amont

Je trie mes déchets avant ma venue, je gagnerai ainsi du temps sur place.

Suivre les indications

Je consulte les consignes de tri indiquées pour chaque benne et je me présente aux gardiens, si nécessaire, qui sont là pour me guider.

Trions mieux, trions ensemble, trions plus !
Merci à tous de relever ce défi !

AVALLON VÉZELAY MORVAN

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Mettre à disposition des élus tous les éléments de décisions qui vont leur permettre en connaissance de cause de se déterminer.

RÉALISATIONS 2021

• Groupement de commande pour le marché d'assurances

Par délibération en date du 4 octobre 2021, le Bureau Communautaire a attribué les marchés mutualisés pour une durée de 3 ans pour :

- Entretien annuel préventif et maintenance des clochers des églises,
- Prestations de dépistage du radon dans les établissements recevant du public,
- Maintenance des équipements et des matériels inhérents à la sécurité incendie des bâtiments,
- Vérifications réglementaires des aires collectivités des jeux pour les enfants et des équipements sportifs extérieurs,
- Fourniture et livraison de petit matériel de bureau.

• Fonds Régional des Territoires

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et par convention signée en date du 8 septembre 2020, la région Bourgogne-Franche-Comté et la CCAVM se sont associées pour attribuer des subventions d'investissement aux entreprises locales.

Un règlement d'intervention a été approuvé et les versements en 2021 s'élèvent à 64 272,10 euros, soit :

- 12 000,00 euros à l'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VÉZELAY, permettant la prise en charge de 50% de l'adhésion des prestataires et professionnels du tourisme,
- 10 000,00 euros à SOEUR CADETTE à SAINT-PÈRE,
- 9 726,50 euros AU SOLEIL D'OR à PONTAUBERT,
- 8 353,86 euros à LOISIRS EN MORVAN à SAINT-PÈRE,
- 5 343,70 euros à la SARL DUBOIS PATOURET à AVALLON,
- 4 871,73 euros à la SARL LE SAINT LAURENT à MONTILLOT,
- 4 664,50 euros au GARAGE GOUSSOT à AVALLON,
- 2 575,00 euros à L'EMBUSCADE à MAGNY,
- 2 548,50 euros à l'ATELIER COIFFURE à AVALLON,
- 2 403,31 euros pour l'inauguration de la plateforme e-commerce en novembre 2021,
- 1 785,00 euros à la POISSONNERIE ALEXANDRA à AVALLON.

• Programme EFFILOGIS Maison Individuelle (EMI)

Afin d'aider les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique, et plus spécifiquement les propriétaires de maisons individuelles, le Pays Avallonnais, en partenariat avec la CCAVM et la CCS, a été retenu à l'appel à projets régional « Effilogis - Maison individuelle ».

Cela lui a permis de mettre en place une plateforme territoriale de la rénovation énergétique, nommée « Pôle Rénovation Conseils de l'Avallonnais » qui a ouvert ses portes le 1^{er} février 2021.

Les 48 communes de la CCAVM sont désormais couvertes par leur propre cellule d'accompagnement des ménages en matière de rénovation énergétique.

Au-delà du simple conseil au particulier, le dispositif vise à financer une étude thermique approfondie, ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les particuliers qui souhaiteraient rénover une habitation

atteignant de ce fait le niveau «Bâtiment basse consommation» (BBC). Cette assistance technique aura pour rôle d'aider le particulier dans le choix des artisans, de suivre les travaux et d'accompagner le ménage après les travaux.

L'étude thermique, d'un coût d'environ 800,00 euros TTC, sera financée à hauteur de 100 % pour les ménages les plus modestes et 80 % pour les autres. L'assistance technique, d'un coût d'environ 2 500,00 euros TTC, sera quant à elle financée à 100 % quelles que soient les ressources financières du ménage.

En 2021, le Pôle Rénovation Conseils de l'Avallonnais a reçu 760 demandes sur le territoire des deux Communautés de Communes, ce qui représente près de 440 ménages accompagnés. 25 audits énergétiques et 3 accompagnements techniques ont par ailleurs été prescrits par la conseillère Habitat-Energie.

Enfin, le Pays Avallonnais a également organisé les premières « Rencontres de la rénovation énergétique » les 1^{er} et 2 octobre, qui ont permis d'apporter un conseil global aux participants et de rencontrer des artisans labellisés « RGE ». On dénombre ainsi 315 personnes qui se sont rendues sur le salon. Un questionnaire de satisfaction a permis de déterminer que 80 % d'entre elles sont globalement satisfaites de l'événement.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

9 rue Carnot - 89200 AVALLON

03 86 34 38 06

contact@cc-avm.fr

www.cc-avm.com

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	A 3 593 576,57	G 3 587 445,05
	Section d'investissement	B 3 727 075,42	H 3 733 206,94

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		+	
	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 4 161,73 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 4 161,73 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

=		=	
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	7 324 813,72	= G+H+I+J 7 324 813,72

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 593 576,57	= G+I+K 3 591 606,78
	Section d'investissement	= B+D+F 3 731 237,15	= H+J+L 3 733 206,94
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 324 813,72	= G+H+I+J+K+L 7 324 813,72

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	20 270,00	20 269,63	0,00	0,00	0,37
67	Charges exceptionnelles	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		20 370,00	20 369,63	0,00	0,00	0,37
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 573 206,94	3 573 206,94			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 573 206,94	3 573 206,94			0,00
TOTAL		3 593 576,94	3 593 576,57	0,00	0,00	0,37
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	49 775,00	49 775,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	16 108,27	14 191,61	0,00	0,00	1 916,66
Total des recettes de gestion courante		65 883,27	63 966,61	0,00	0,00	1 916,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	46,50	0,00	0,00	53,50
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		65 983,27	64 013,11	0,00	0,00	1 970,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 523 431,94	3 523 431,94			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 523 431,94	3 523 431,94			0,00
TOTAL		3 589 415,21	3 587 445,05	0,00	0,00	1 970,16
Pour information		(3) 4 161,73				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	205 613,27	203 643,48	0,00	1 969,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	205 613,27	203 643,48	0,00	1 969,79
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	205 613,27	203 643,48	0,00	1 969,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 523 431,94	3 523 431,94		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 523 431,94	3 523 431,94		0,00
	TOTAL	3 729 045,21	3 727 075,42	0,00	1 969,79
	Pour information	(2) 4 161,73			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 573 206,94	3 573 206,94		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 573 206,94	3 573 206,94		0,00
	TOTAL	3 733 206,94	3 733 206,94	0,00	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	20 269,63	0,00	20 269,63
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		3 573 206,94	3 573 206,94
Dépenses de fonctionnement – Total		20 369,63	3 573 206,94	3 593 576,57
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	203 643,48	0,00	203 643,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	3 523 431,94	3 523 431,94
Dépenses d'investissement –Total		203 643,48	3 523 431,94	3 727 075,42
Pour information				4 161,73
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	49 775,00		49 775,00
71	Production stockée (ou déstockage)		3 523 431,94	3 523 431,94
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	14 191,61	0,00	14 191,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	46,50	0,00	46,50
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		64 013,11	3 523 431,94	3 587 445,05
Pour information				4 161,73
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	160 000,00	0,00	160 000,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	3 573 206,94	3 573 206,94
Recettes d'investissement – Total		160 000,00	3 573 206,94	3 733 206,94
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	20 270,00	20 269,63	0,00	0,00	0,37
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 270,00	20 269,63	0,00	0,00	0,37
67	Charges exceptionnelles (c)	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		20 370,00	20 369,63	0,00	0,00	0,37
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	3 573 206,94	3 573 206,94			0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	3 573 206,94	3 573 206,94			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 573 206,94	3 573 206,94			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 573 206,94	3 573 206,94			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 593 576,94	3 593 576,57	0,00	0,00	0,37
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	49 775,00	49 775,00	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	49 775,00	49 775,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	16 108,27	14 191,61	0,00	0,00	1 916,66
7552	Prise en charge déficit BA administratif	16 108,27	14 190,69	0,00	0,00	1 917,58
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,92	0,00	0,00	-0,92
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		65 883,27	63 966,61	0,00	0,00	1 916,66
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	100,00	46,50	0,00	0,00	53,50
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	46,50	0,00	0,00	-46,50
7788	Produits exceptionnels divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		65 983,27	64 013,11	0,00	0,00	1 970,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	3 523 431,94	3 523 431,94			0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	3 523 431,94	3 523 431,94			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 523 431,94	3 523 431,94			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 589 415,21	3 587 445,05	0,00	0,00	1 970,16
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 161,73				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	205 613,27	203 643,48	0,00	1 969,79
1641	Emprunts en euros	205 613,27	203 643,48	0,00	1 969,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		205 613,27	203 643,48	0,00	1 969,79
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		205 613,27	203 643,48	0,00	1 969,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 523 431,94	3 523 431,94		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	3 523 431,94	3 523 431,94		0,00
3555	Terrains aménagés	3 523 431,94	3 523 431,94		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 523 431,94	3 523 431,94		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 729 045,21	3 727 075,42	0,00	1 969,79
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		4 161,73			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	3 573 206,94	3 573 206,94		0,00
3555	Terrains aménagés	3 573 206,94	3 573 206,94		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 573 206,94	3 573 206,94		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 573 206,94	3 573 206,94		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 733 206,94	3 733 206,94	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
		A		G	
	Section de fonctionnement	24 722,30		24 722,30	
	Section d'investissement	24 660,30		24 660,30	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		+		+	
		C		I	
	Report en section de fonctionnement (002)	0,00		5 320,24	
	Report en section d'investissement (001)	5 320,24		0,00	

=		=	
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	54 702,84	= G+H+I+J 54 702,84

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	24 722,30	= G+I+K	30 042,54
	Section d'investissement	= B+D+F	29 980,54	= H+J+L	24 660,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	54 702,84	= G+H+I+J+K+L	54 702,84

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	5 320,24				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	24 660,30	24 660,30			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		29 980,54	24 660,30			5 320,24
TOTAL		30 042,54	24 722,30	0,00	0,00	5 320,24
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	24 660,30	24 660,30			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		24 660,30	24 660,30			0,00
TOTAL		24 722,30	24 722,30	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 5 320,24				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	24 660,30	24 660,30		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	24 660,30	24 660,30		0,00
	TOTAL	24 660,30	24 660,30	0,00	0,00
	Pour information	(2) 5 320,24			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	5 320,24			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	24 660,30	24 660,30		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	29 980,54	24 660,30		5 320,24
	TOTAL	29 980,54	24 660,30	0,00	5 320,24

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	62,00		62,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		24 660,30	24 660,30
Dépenses de fonctionnement – Total		62,00	24 660,30	24 722,30
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	24 660,30	24 660,30
Dépenses d'investissement –Total		0,00	24 660,30	24 660,30
Pour information				5 320,24
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		24 660,30	24 660,30
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	62,00	0,00	62,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		62,00	24 660,30	24 722,30
Pour information				5 320,24
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	24 660,30	24 660,30
Recettes d'investissement – Total		0,00	24 660,30	24 660,30
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	5 320,24	0,00			5 320,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	24 660,30	24 660,30			0,00
71355	Varlat° stocks terrains aménagés	24 660,30	24 660,30			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		29 980,54	24 660,30			5 320,24
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		29 980,54	24 660,30			5 320,24
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		30 042,54	24 722,30	0,00	0,00	5 320,24
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		62,00	62,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	24 660,30	24 660,30			0,00
71355	Varial° stocks terrains aménagés	24 660,30	24 660,30			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		24 660,30	24 660,30			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		24 722,30	24 722,30	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		5 320,24				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	24 660,30	24 660,30		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	24 660,30	24 660,30		0,00
3555	Terrains aménagés	24 660,30	24 660,30		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		24 660,30	24 660,30		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		24 660,30	24 660,30	0,00	0,00
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		5 320,24			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées .	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	5 320,24			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	24 660,30	24 660,30		0,00
3555	Terrains aménagés	24 660,30	24 660,30		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		29 980,54	24 660,30		5 320,24
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		29 980,54	24 660,30		5 320,24
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		29 980,54	24 660,30	0,00	5 320,24
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	A 86 596,73	G 86 703,52
	Section d'investissement	B 86 596,73	H 86 596,73

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		+	
	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 89 516,72 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 86 596,73 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

=		=	
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	259 790,19	= G+H+I+J 262 816,97

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 86 596,73	= G+I+K 176 220,24
	Section d'investissement	= B+D+F 173 193,46	= H+J+L 86 596,73
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 259 790,19	= G+H+I+J+K+L 262 816,97

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 814,00	0,00	0,00	0,00	3 814,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 814,00	0,00	0,00	0,00	3 814,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 814,00	0,00	0,00	0,00	3 814,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	86 596,73				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	86 596,73	86 596,73			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		173 193,46	86 596,73			86 596,73
TOTAL		177 007,46	86 596,73	0,00	0,00	90 410,73
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	894,01	0,49	0,00	0,00	893,52
Total des recettes de gestion courante		894,01	0,49	0,00	0,00	893,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	106,30	0,00	0,00	-106,30
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		894,01	106,79	0,00	0,00	787,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	86 596,73	86 596,73			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		86 596,73	86 596,73			0,00
TOTAL		87 490,74	86 703,52	0,00	0,00	787,22
Pour information		(3) 89 516,72				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	86 596,73	86 596,73		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	86 596,73	86 596,73		0,00
	TOTAL	86 596,73	86 596,73	0,00	0,00
	Pour information	(2) 86 596,73			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	86 596,73			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	86 596,73	86 596,73		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	173 193,46	86 596,73		86 596,73
	TOTAL	173 193,46	86 596,73	0,00	86 596,73

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		86 596,73	86 596,73
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	86 596,73	86 596,73
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	86 596,73	86 596,73
Dépenses d'investissement –Total		0,00	86 596,73	86 596,73
Pour information				86 596,73
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 814,00	0,00	0,00	0,00	3 814,00
6045	Achats études, prestat* services (terrai	480,00	0,00	0,00	0,00	480,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	3 334,00	0,00	0,00	0,00	3 334,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 814,00	0,00	0,00	0,00	3 814,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 814,00	0,00	0,00	0,00	3 814,00
023	Virement à la section d'investissement	86 596,73	0,00			86 596,73
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	86 596,73	86 596,73			0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	86 596,73	86 596,73			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		173 193,46	86 596,73			86 596,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		173 193,46	86 596,73			86 596,73
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		177 007,46	86 596,73	0,00	0,00	90 410,73
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	894,01	0,49	0,00	0,00	893,52
7552	Prise en charge déficit BA administratif	894,01	0,00	0,00	0,00	894,01
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,49	0,00	0,00	-0,49
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		894,01	0,49	0,00	0,00	893,52
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	106,30	0,00	0,00	-106,30
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	106,30	0,00	0,00	-106,30
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		894,01	106,79	0,00	0,00	787,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	86 596,73	86 596,73			0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	86 596,73	86 596,73			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		86 596,73	86 596,73			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		87 490,74	86 703,52	0,00	0,00	787,22
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		89 516,72				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	86 596,73	86 596,73		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	86 596,73	86 596,73		0,00
3555	Terrains aménagés	86 596,73	86 596,73		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		86 596,73	86 596,73		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		86 596,73	86 596,73	0,00	0,00
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		86 596,73			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	86 596,73			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	86 596,73	86 596,73		0,00
3555	Terrains aménagés	86 596,73	86 596,73		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		173 193,46	86 596,73		86 596,73
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		173 193,46	86 596,73		86 596,73
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		173 193,46	86 596,73	0,00	86 596,73
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 468 093,76	G 2 622 831,89	G-A 154 738,13
	Section d'investissement	B 129 454,03	H 154 468,90	H-B 25 014,87

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 92 117,21 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 189 999,36 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 2 597 547,79	Q= G+H+I+J 3 059 417,36	=Q-P 461 869,57

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 26 837,70	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 26 837,70	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 468 093,76	= G+I+K 2 714 949,10	246 855,34
	Section d'investissement	= B+D+F 156 291,73	= H+J+L 344 468,26	188 176,53
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 624 385,49	= G+H+I+J+K+L 3 059 417,36	435 031,87

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 26 837,70	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Gestion des déchets ménagers - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 921,25	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 716,45	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 200,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 116 638,80	2 024 071,51	8 683,00	0,00	83 884,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	297 366,00	295 522,22	160,00	0,00	1 683,78
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 282,00	-319,85	16 748,73	0,00	2 853,12
Total des dépenses de gestion courante		2 433 286,80	2 319 273,88	25 591,73	0,00	88 421,19
66	Charges financières	4 985,00	4 984,19	0,00	0,00	0,81
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	14 311,19	0,00	0,00	688,81
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 453 271,80	2 338 569,26	25 591,73	0,00	89 110,81
023	Virement à la section d'investissement (4)	52 410,80				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	103 942,00	103 932,77			9,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		156 352,80	103 932,77			52 420,03
TOTAL		2 609 624,60	2 442 502,03	25 591,73	0,00	141 530,84
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	13 000,00	18 651,60	0,00	0,00	-5 651,60
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 139 235,00	2 213 865,79	27 404,02	0,00	-102 034,81
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	318 844,00	315 580,83	0,00	0,00	3 263,17
75	Autres produits de gestion courante	2,39	1,35	0,00	0,00	1,04
Total des recettes de gestion courante		2 471 081,39	2 548 099,57	27 404,02	0,00	-104 422,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	12 451,00	13 353,30	0,00	0,00	-902,30
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 483 532,39	2 561 452,87	27 404,02	0,00	-105 324,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	33 975,00	33 975,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		33 975,00	33 975,00			0,00
TOTAL		2 517 507,39	2 595 427,87	27 404,02	0,00	-105 324,50
Pour information		92 117,21				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	3 400,00	1 440,00	1 921,25	38,75
21	Immobilisations corporelles	110 075,00	68 725,28	23 716,45	17 633,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	281 000,00	0,00	1 200,00	279 800,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	394 475,00	70 165,28	26 837,70	297 472,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	15,00	15,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 299,00	25 298,75	0,00	0,25
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	25 314,00	25 313,75	0,00	0,25
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	419 789,00	95 479,03	26 837,70	297 472,27
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	33 975,00	33 975,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	33 975,00	33 975,00		0,00
	TOTAL	453 764,00	129 454,03	26 837,70	297 472,27
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	3 700,00	0,00	0,00	3 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 700,00	0,00	0,00	3 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 711,84	11 536,13	0,00	53 175,71
106	Réserves (5)	39 000,00	39 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	103 711,84	50 536,13	0,00	53 175,71
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	107 411,84	50 536,13	0,00	56 875,71
021	Virement de la section d'exploitation (2)	52 410,80			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	103 942,00	103 932,77		9,23
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	156 352,80	103 932,77		52 420,03
	TOTAL	263 764,64	154 468,90	0,00	109 295,74
	Pour information	189 999,36			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 032 754,51		2 032 754,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	295 682,22		295 682,22
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 428,88		16 428,88
66	Charges financières	4 984,19	0,00	4 984,19
67	Charges exceptionnelles	14 311,19	6 110,99	20 422,18
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	97 821,78	97 821,78
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	2 364 160,99	103 932,77	2 468 093,76

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 468 093,76
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	15,00	0,00	15,00
13	Subventions d'investissement	0,00	33 975,00	33 975,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	25 298,75	0,00	25 298,75
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 440,00	0,00	1 440,00
21	Immobilisations corporelles (6)	68 725,28	0,00	68 725,28
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	95 479,03	33 975,00	129 454,03

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	129 454,03
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	18 651,60		18 651,60
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 241 269,81		2 241 269,81
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	315 580,83		315 580,83
75	Autres produits de gestion courante	1,35		1,35
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	13 353,30	33 975,00	47 328,30
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 588 856,89	33 975,00	2 622 831,89

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	92 117,21
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 714 949,10
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	11 536,13	0,00	11 536,13
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	6 110,99	6 110,99
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		97 821,78	97 821,78
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		11 536,13	103 932,77	115 468,90

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	189 999,36
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	39 000,00
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	344 468,26
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	2 116 638,80	2 024 071,51	8 683,00	0,00	83 884,29
6021	Matières consommables	12 719,60	0,00	0,00	0,00	12 719,60
60224	Fournitures de magasin	0,00	10 671,60	0,00	0,00	-10 671,60
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	14 729,20	14 729,20	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 500,00	2 922,50	0,00	0,00	-422,50
6063	Fournitures entretien et petit équi	3 600,00	2 499,17	91,39	0,00	1 009,44
6064	Fournitures administratives	800,00	529,37	0,00	0,00	270,63
6066	Carburants	6 000,00	5 572,92	0,00	0,00	427,08
6068	Autres matières et fournitures	0,00	26,70	0,00	0,00	-26,70
611	Sous-traitance générale	2 009 000,00	1 946 277,80	5 891,61	0,00	56 830,59
6135	Locations mobilières	1 040,00	1 036,80	0,00	0,00	3,20
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	3 816,00	0,00	0,00	-1 816,00
61523	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	1 544,16	1 200,00	0,00	12 255,84
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	326,28	960,00	0,00	713,72
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 300,00	800,00	0,00	0,00	6 500,00
6156	Maintenance	7 800,00	5 431,99	540,00	0,00	1 828,01
6168	Autres	1 800,00	1 631,14	0,00	0,00	168,86
6228	Divers	350,00	220,84	0,00	0,00	129,16
6231	Annonces et insertions	1 000,00	864,00	0,00	0,00	136,00
6232	Echantillons	200,00	148,16	0,00	0,00	51,84
6237	Publications	3 000,00	1 154,64	0,00	0,00	1 845,36
6238	Divers	0,00	79,96	0,00	0,00	-79,96
6251	Voyages et déplacements	500,00	145,97	0,00	0,00	354,03
6262	Frais de télécommunications	2 100,00	1 401,46	0,00	0,00	698,54
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	1 085,31	0,00	0,00	114,69
6287	Remboursements de frais	22 000,00	21 135,54	0,00	0,00	864,46
63512	Taxes foncières	0,00	20,00	0,00	0,00	-20,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	297 366,00	295 522,22	160,00	0,00	1 683,78
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	900,00	854,45	0,00	0,00	45,55
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	4 300,00	4 272,84	0,00	0,00	27,16
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	515,00	512,82	0,00	0,00	2,18
6411	Salaires, appointements, commissions	171 720,00	171 085,87	0,00	0,00	634,13
6413	Primes et gratifications	26 500,00	26 590,12	160,00	0,00	-250,12
6414	Indemnités et avantages divers	470,00	0,00	0,00	0,00	470,00
6415	Supplément familial	3 120,00	3 115,68	0,00	0,00	4,32
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	26 500,00	26 327,16	0,00	0,00	172,84
6453	Cotisations aux caisses de retraites	53 500,00	53 451,95	0,00	0,00	48,05
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	145,00	126,43	0,00	0,00	18,57
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	6 200,00	6 161,49	0,00	0,00	38,51
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 696,00	1 696,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	803,52	0,00	0,00	-3,52
648	Autres charges de personnel	1 000,00	523,89	0,00	0,00	476,11
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 282,00	-319,85	16 748,73	0,00	2 853,12
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	1 392,67	0,00	0,00	-1 392,67
6542	Créances éteintes	19 280,00	-1 713,55	16 748,73	0,00	4 244,82
658	Charges diverses de gestion courante	2,00	1,03	0,00	0,00	0,97
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		2 433 286,80	2 319 273,88	25 591,73	0,00	88 421,19
66	Charges financières (b) (5)	4 985,00	4 984,19	0,00	0,00	0,81
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 985,00	4 984,19	0,00	0,00	0,81
67	Charges exceptionnelles (c)	15 000,00	14 311,19	0,00	0,00	688,81
678	Autres charges exceptionnelles	15 000,00	14 311,19	0,00	0,00	688,81
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		2 453 271,80	2 338 569,26	25 591,73	0,00	89 110,81
023	Virement à la section d'investissement	52 410,80				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	103 942,00	103 932,77			9,23
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	6 120,00	6 110,99			9,01
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	97 822,00	97 821,78			0,22

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		156 352,80	103 932,77			52 420,03
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		156 352,80	103 932,77			52 420,03
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 609 624,60	2 442 502,03	25 591,73	0,00	141 530,84
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	13 000,00	18 651,60	0,00	0,00	-5 651,60
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	13 000,00	18 600,75	0,00	0,00	-5 600,75
6459	Remboursst charges SS et prévoyance	0,00	50,85	0,00	0,00	-50,85
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 139 235,00	2 213 865,79	27 404,02	0,00	-102 034,81
703	Ventes de produits résiduels	170 835,00	195 692,60	27 404,02	0,00	-52 261,62
706	Prestations de services	1 955 000,00	2 005 371,00	0,00	0,00	-50 371,00
7087	Remboursement de frais	6 400,00	6 016,19	0,00	0,00	383,81
7088	Autres produits activités annexes	7 000,00	6 786,00	0,00	0,00	214,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	318 844,00	315 580,83	0,00	0,00	3 263,17
74	Subventions d'exploitation	318 844,00	315 580,83	0,00	0,00	3 263,17
75	Autres produits de gestion courante	2,39	1,35	0,00	0,00	1,04
7588	Autres	2,39	1,35	0,00	0,00	1,04
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 471 081,39	2 548 099,57	27 404,02	0,00	-104 422,20
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	12 451,00	13 353,30	0,00	0,00	-902,30
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 735,37	0,00	0,00	-1 735,37
775	Produits cessions d'éléments d'actif	0,00	7 634,65	0,00	0,00	-7 634,65
778	Autres produits exceptionnels	12 451,00	3 983,28	0,00	0,00	8 467,72
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 483 532,39	2 561 452,87	27 404,02	0,00	-105 324,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	33 975,00	33 975,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	33 975,00	33 975,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		33 975,00	33 975,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 517 507,39	2 595 427,87	27 404,02	0,00	-105 324,50
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		92 117,21				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	3 400,00	1 440,00	1 921,25	38,75
2031	Frais d'études	3 400,00	1 440,00	1 921,25	38,75
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	110 075,00	68 725,28	23 716,45	17 633,27
2131	Bâtiments	54 600,00	31 432,92	19 728,56	3 438,52
2183	Matériel de bureau et informatique	6 100,00	1 096,10	0,00	5 003,90
2188	Autres immobilisations corporelles	49 375,00	36 196,26	3 987,89	9 190,85
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	281 000,00	0,00	1 200,00	279 800,00
2313	Constructions	281 000,00	0,00	1 200,00	279 800,00
Total des dépenses d'équipement		394 475,00	70 165,28	26 837,70	297 472,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	15,00	15,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	15,00	15,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 299,00	25 298,75	0,00	0,25
1641	Emprunts en euros	25 299,00	25 298,75	0,00	0,25
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		25 314,00	25 313,75	0,00	0,25
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		419 789,00	95 479,03	26 837,70	297 472,27
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	33 975,00	33 975,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	33 975,00	33 975,00		0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	20 025,00	20 025,00		0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	4 974,00	4 974,00		0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	6 746,00	6 746,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 230,00	2 230,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		33 975,00	33 975,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		453 764,00	129 454,03	26 837,70	297 472,27
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	3 700,00	0,00	0,00	3 700,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	3 700,00	0,00	0,00	3 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 700,00	0,00	0,00	3 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	103 711,84	50 536,13	0,00	53 175,71
10222	FCTVA	64 711,84	11 536,13	0,00	53 175,71
1068	Autres réserves	39 000,00	39 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		103 711,84	50 536,13	0,00	53 175,71
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		107 411,84	50 536,13	0,00	56 875,71
021	Virement de la section d'exploitation	52 410,80			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	103 942,00	103 932,77		9,23
2128	Aménagement Autres terrains	0,00	4 640,48		-4 640,48
2188	Autres immobilisations corporelles	6 120,00	1 470,51		4 649,49
28128	Aménagement Autres terrains	35 954,00	35 954,00		0,00
28131	Bâtiments	109,00	109,20		-0,20
28138	Autres constructions	28 198,00	28 198,20		-0,20
28153	Installations à caractère spécifique	305,00	304,98		0,02
28182	Matériel de transport	3 000,00	3 000,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 413,00	1 412,76		0,24
28184	Mobilier	169,00	169,37		-0,37
28188	Autres	28 674,00	28 673,27		0,73
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		156 352,80	103 932,77		52 420,03
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		156 352,80	103 932,77		52 420,03
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		263 764,64	154 468,90	0,00	109 295,74
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		189 999,36			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	1 547 740,55	G	1 629 745,80
	Section d'investissement	B	42 192,86	H	62 508,13

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 851,70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 182,47 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 592 115,88	= G+H+I+J	1 697 105,63
-----------------------------------	--	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	212 758,90	L	108 187,20
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	212 758,90	= K+L	108 187,20

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 547 740,55	= G+I+K	1 634 597,50
	Section d'investissement	= B+D+F	257 134,23	= H+J+L	170 695,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 804 874,78	= G+H+I+J+K+L	1 805 292,83

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 212 758,90	L 108 187,20
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	108 187,20
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	8 835,08	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	203 923,82	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	331 771,80	268 138,18	14 498,79	0,00	49 134,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 271 632,50	1 233 318,84	3 471,92	0,00	34 841,74
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 439,40	3 879,31	0,00	0,00	560,09
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 607 843,70	1 505 336,33	17 970,71	0,00	84 536,66
66	Charges financières	2 029,00	2 028,19	0,00	0,00	0,81
67	Charges exceptionnelles	3 352,40	3 352,40	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 613 225,10	1 510 716,92	17 970,71	0,00	84 537,47
023	Virement à la section d'investissement (2)	57 820,11				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	19 053,00	19 052,92			0,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		76 873,11	19 052,92			57 820,19
TOTAL		1 690 098,21	1 529 769,84	17 970,71	0,00	142 357,66
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	8 716,20	9 654,80	0,00	0,00	-938,60
70	Produits services, domaine et ventes div	219 038,60	240 351,95	0,00	0,00	-21 313,35
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	778 736,00	710 847,93	52 600,00	0,00	15 288,07
75	Autres produits de gestion courante	678 755,71	616 288,02	0,00	0,00	62 467,69
Total des recettes de gestion courante		1 685 246,51	1 577 142,70	52 600,00	0,00	55 503,81
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3,10	0,00	0,00	-3,10
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 685 246,51	1 577 145,80	52 600,00	0,00	55 500,71
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 685 246,51	1 577 145,80	52 600,00	0,00	55 500,71
Pour information		(3) 4 851,70				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 432,00	5 596,91	8 835,08	0,01
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	252 795,28	26 646,26	203 923,82	22 225,20
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	267 227,28	32 243,17	212 758,90	22 225,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 950,00	9 949,69	0,00	0,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	9 950,00	9 949,69	0,00	0,31
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	277 177,28	42 192,86	212 758,90	22 225,52
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	277 177,28	42 192,86	212 758,90	22 225,52
	Pour information	(2) 2 182,47			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	147 646,00	29 458,80	108 187,20	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	147 646,00	29 458,80	108 187,20	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	42 841,24	1 283,41	0,00	41 557,83
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	11 999,40	11 999,40	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	713,60	0,00	-713,60
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	54 840,64	13 996,41	0,00	40 844,23
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	202 486,64	43 455,21	108 187,20	50 844,23
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	57 820,11			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	19 053,00	19 052,92		0,08
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	76 873,11	19 052,92		57 820,19
	TOTAL	279 359,75	62 508,13	108 187,20	108 664,42

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	282 636,97		282 636,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 236 790,76		1 236 790,76
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 879,31		3 879,31
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 028,19	0,00	2 028,19
67	Charges exceptionnelles	3 352,40	0,00	3 352,40
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	19 052,92	19 052,92
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 528 687,63	19 052,92	1 547 740,55
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 949,69	0,00	9 949,69
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 596,91	0,00	5 596,91
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	26 646,26	0,00	26 646,26
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		42 192,86	0,00	42 192,86
Pour information				2 182,47
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 654,80		9 654,80
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	240 351,95		240 351,95
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	763 447,93		763 447,93
75	Autres produits de gestion courante	616 288,02	0,00	616 288,02
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3,10	0,00	3,10
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 629 745,80	0,00	1 629 745,80
Pour information				4 851,70
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 283,41	0,00	1 283,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 999,40		11 999,40
13	Subventions d'investissement	30 172,40	0,00	30 172,40
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		19 052,92	19 052,92
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		43 455,21	19 052,92	62 508,13
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	331 771,80	268 138,18	14 498,79	0,00	49 134,83
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	78 630,00	67 865,72	1 916,27	0,00	8 848,01
60611	Eau et assainissement	5 050,00	4 442,03	0,00	0,00	607,97
60612	Energie - Electricité	19 600,00	18 085,16	0,00	0,00	1 514,84
60613	Chauffage urbain	17 800,00	15 582,55	900,00	0,00	1 317,45
60621	Combustibles	1 500,00	811,80	0,00	0,00	688,20
60622	Carburants	3 030,00	1 683,22	0,00	0,00	1 346,78
60623	Alimentation	14 700,00	12 707,83	0,00	0,00	1 992,17
60631	Fournitures d'entretien	7 100,00	7 192,31	0,00	0,00	-92,31
60632	Fournitures de petit équipement	19 916,00	16 653,20	912,09	0,00	2 350,71
60636	Vêtements de travail	410,00	0,00	353,27	0,00	56,73
6064	Fournitures administratives	2 965,00	2 716,10	0,00	0,00	248,90
6068	Autres matières et fournitures	9 450,00	8 470,28	248,57	0,00	731,15
6135	Locations mobilières	2 400,00	4 471,10	0,00	0,00	-2 071,10
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 550,00	3 540,54	246,00	0,00	763,46
61551	Entretien matériel roulant	2 200,00	1 349,80	380,75	0,00	469,45
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 100,00	895,75	0,00	0,00	1 204,25
6156	Maintenance	23 895,00	13 617,70	4 844,67	0,00	5 432,63
6168	Autres primes d'assurance	7 206,00	5 720,52	0,00	0,00	1 485,48
6182	Documentation générale et technique	100,00	45,00	0,00	0,00	55,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 962,00	3 638,00	1 230,00	0,00	5 094,00
6188	Autres frais divers	625,00	-285,50	402,00	0,00	508,50
6226	Honoraires	6 530,00	5 220,00	0,00	0,00	1 310,00
6228	Divers	0,00	220,84	0,00	0,00	-220,84
6232	Fêtes et cérémonies	3 135,00	2 871,09	105,00	0,00	158,91
6247	Transports collectifs	36 740,00	23 750,76	647,43	0,00	12 341,81
6251	Voyages et déplacements	1 250,00	298,94	152,26	0,00	798,80
6257	Réceptions	75,00	74,74	0,00	0,00	0,26
6262	Frais de télécommunications	5 549,00	4 932,01	32,98	0,00	584,01
627	Services bancaires et assimilés	340,00	72,20	0,00	0,00	267,80
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 170,00	1 362,00	0,00	0,00	808,00
6284	Redevances pour services rendus	2 250,00	1 699,24	585,56	0,00	-34,80
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	34 500,00	33 948,02	0,00	0,00	551,98
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	4 791,00	3 232,43	1 541,94	0,00	16,63
6288	Autres services extérieurs	1 252,80	1 252,80	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 271 632,50	1 233 318,84	3 471,92	0,00	34 841,74
6218	Autre personnel extérieur	21 569,50	20 628,45	1 242,98	0,00	-301,93
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 845,00	3 714,05	6,26	0,00	124,69
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	18 833,00	18 223,90	27,57	0,00	581,53
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 309,00	2 228,28	3,75	0,00	76,97
64111	Rémunération principale titulaires	491 055,00	458 715,85	0,00	0,00	32 339,15
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 880,00	8 269,44	0,00	0,00	610,56
64118	Autres indemnités titulaires	65 979,00	66 142,96	0,00	0,00	-163,96
64131	Rémunérations non tit.	252 007,00	258 600,20	586,38	0,00	-7 179,58
64138	Autres indemnités non tit.	36 023,00	31 945,07	1 077,88	0,00	3 000,05
64168	Autres emplois d'insertion	5 735,00	11 524,17	0,00	0,00	-5 789,17
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	159 868,00	155 334,82	378,12	0,00	4 155,06
6453	Cotisations aux caisses de retraites	162 862,00	155 385,29	81,57	0,00	7 395,14
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 387,00	12 120,36	67,41	0,00	199,23
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 075,00	16 412,56	0,00	0,00	-337,56
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	586,00	0,00	0,00	0,00	586,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	7 636,00	7 914,67	0,00	0,00	-278,67
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 339,00	3 448,94	0,00	0,00	-109,94
6488	Autres charges	2 644,00	2 709,83	0,00	0,00	-65,83
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 439,40	3 879,31	0,00	0,00	560,09
6541	Créances admises en non-valeur	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6542	Créances éteintes	141,40	185,20	0,00	0,00	-43,80
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	3 696,00	3 692,28	0,00	0,00	3,72
65888	Autres	2,00	1,83	0,00	0,00	0,17
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 607 843,70	1 505 336,33	17 970,71	0,00	84 536,66
66	Charges financières (b)	2 029,00	2 028,19	0,00	0,00	0,81
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 029,00	2 028,19	0,00	0,00	0,81

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	Charges exceptionnelles (c)	3 352,40	3 352,40	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 352,40	5 752,84	0,00	0,00	-2 400,44
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	-2 400,44	0,00	0,00	2 400,44
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 613 225,10	1 510 716,92	17 970,71	0,00	84 537,47
023	Virement à la section d'investissement	57 820,11	0,00			57 820,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	19 053,00	19 052,92			0,08
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	19 053,00	19 052,92			0,08
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		76 873,11	19 052,92			57 820,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		76 873,11	19 052,92			57 820,19
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 690 098,21	1 529 769,84	17 970,71	0,00	142 357,66
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES					A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	8 716,20	9 654,80	0,00	0,00	-938,60
6419	Remboursements rémunérations personnel	8 716,20	9 287,70	0,00	0,00	-571,50
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	367,10	0,00	0,00	-367,10
70	Produits services, domaine et ventes div	219 038,60	240 351,95	0,00	0,00	-21 313,35
70632	Redevances services à caractère loisir	91 700,00	92 052,90	0,00	0,00	-352,90
7066	Redevances services à caractère social	126 625,00	148 299,05	0,00	0,00	-21 674,05
70878	Remb. frais par d'autres redevables	713,60	0,00	0,00	0,00	713,60
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	778 736,00	710 847,93	52 600,00	0,00	15 288,07
744	FCTVA	1 000,00	767,54	0,00	0,00	232,46
74718	Autres participations Etat	4 270,00	6 658,25	0,00	0,00	-2 388,25
7473	Participat° Départements	5 500,00	5 488,00	0,00	0,00	12,00
7478	Participat° Autres organismes	767 966,00	697 934,14	52 600,00	0,00	17 431,86
75	Autres produits de gestion courante	678 755,71	616 288,02	0,00	0,00	62 467,69
7552	Prise en charge déficit BA administratif	678 755,71	616 286,49	0,00	0,00	62 469,22
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,53	0,00	0,00	-1,53
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 685 246,51	1 577 142,70	52 600,00	0,00	55 503,81
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	3,10	0,00	0,00	-3,10
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	3,10	0,00	0,00	-3,10
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 685 246,51	1 577 145,80	52 600,00	0,00	55 500,71
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 685 246,51	1 577 145,80	52 600,00	0,00	55 500,71
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 851,70				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	14 432,00	5 596,91	8 835,08	0,01
2031	Frais d'études	14 432,00	5 596,91	8 835,08	0,01
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	252 795,28	26 646,26	203 923,82	22 225,20
21318	Autres bâtiments publics	238 011,28	16 383,37	203 923,82	17 704,09
2183	Matériel de bureau et informatique	4 005,00	5 134,20	0,00	-1 129,20
2184	Mobilier	6 300,00	534,66	0,00	5 765,34
2188	Autres immobilisations corporelles	4 479,00	4 594,03	0,00	-115,03
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		267 227,28	32 243,17	212 758,90	22 225,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 950,00	9 949,69	0,00	0,31
1641	Emprunts en euros	9 950,00	9 949,69	0,00	0,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		9 950,00	9 949,69	0,00	0,31
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		277 177,28	42 192,86	212 758,90	22 225,52
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		277 177,28	42 192,86	212 758,90	22 225,52
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		2 182,47			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	147 646,00	29 458,80	108 187,20	10 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	115 246,00	29 458,80	75 787,20	10 000,00
1348	Autres fonds non transférables	32 400,00	0,00	32 400,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		147 646,00	29 458,80	108 187,20	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 840,64	13 282,81	0,00	41 557,83
10222	FCTVA	42 841,24	1 283,41	0,00	41 557,83
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 999,40	11 999,40	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	713,60	0,00	-713,60
1383	Subv non transf Départements	0,00	713,60	0,00	-713,60
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		54 840,64	13 996,41	0,00	40 844,23
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		202 486,64	43 455,21	108 187,20	50 844,23
021	Virement de la sect° de fonctionnement	57 820,11			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	19 053,00	19 052,92		0,08
281318	Autres bâtiments publics	3 455,00	3 455,73		-0,73
28158	Autres installat°, matériel et outillage	395,00	395,00		0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,93		-0,93
28183	Matériel de bureau et informatique	978,00	978,12		-0,12
28184	Mobilier	7 014,00	7 013,72		0,28
28188	Autres immo. corporelles	7 211,00	7 209,42		1,58
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		76 873,11	19 052,92		57 820,19
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		76 873,11	19 052,92		57 820,19
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		279 359,75	62 508,13	108 187,20	108 664,42
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
		A		G	
	Section de fonctionnement	42 576,81		97 256,34	
	Section d'investissement	58 176,62		58 164,90	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		+		+	
		C		I	
	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	(si déficit)	0,00	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	48 981,81	(si déficit)	0,00	(si excédent)

=		=	
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	149 735,24	= G+H+I+J
			155 421,24

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 686,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	5 686,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	42 576,81	= G+I+K	97 256,34
	Section d'investissement	= B+D+F	112 844,43	= H+J+L	58 164,90
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	155 421,24	= G+H+I+J+K+L	155 421,24

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 5 686,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 686,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	23 260,00	16 150,95	6 822,65	0,00	286,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	618,00	617,22	0,00	0,00	0,78
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		23 878,00	16 768,17	6 822,65	0,00	287,18
66	Charges financières	9 621,00	9 620,90	0,00	0,00	0,10
67	Charges exceptionnelles	182,00	182,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		33 681,00	26 571,07	6 822,65	0,00	287,28
023	Virement à la section d'investissement (2)	56 993,91				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	9 183,09	9 183,09			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		66 177,00	9 183,09			56 993,91
TOTAL		99 858,00	35 754,16	6 822,65	0,00	57 281,19
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 113,00	11 322,61	0,00	0,00	-3 209,61
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	91 745,00	85 194,68	0,00	0,00	6 550,32
Total des recettes de gestion courante		99 858,00	96 517,29	0,00	0,00	3 340,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	739,05	0,00	0,00	-739,05
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		99 858,00	97 256,34	0,00	0,00	2 601,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		99 858,00	97 256,34	0,00	0,00	2 601,66
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 000,00	0,00	5 686,00	2 314,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 000,00	0,00	5 686,00	2 314,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 177,00	58 176,62	0,00	0,38
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	58 177,00	58 176,62	0,00	0,38
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	66 177,00	58 176,62	5 686,00	2 314,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	66 177,00	58 176,62	5 686,00	2 314,38
	Pour information	(2) 48 981,81			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	48 981,81	48 981,81	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	48 981,81	48 981,81	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	48 981,81	48 981,81	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	56 993,91			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	9 183,09	9 183,09		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	66 177,00	9 183,09		56 993,91
	TOTAL	115 158,81	58 164,90	0,00	56 993,91

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	22 973,60		22 973,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	617,22		617,22
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	9 620,90	0,00	9 620,90
67	Charges exceptionnelles	182,00	0,00	182,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	9 183,09	9 183,09
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		33 393,72	9 183,09	42 576,81
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	58 176,62	0,00	58 176,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		58 176,62	0,00	58 176,62
Pour information				48 981,81
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	11 322,61		11 322,61
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	85 194,68	0,00	85 194,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	739,05	0,00	739,05
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		97 256,34	0,00	97 256,34
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	48 981,81		48 981,81
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		9 183,09	9 183,09
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		48 981,81	9 183,09	58 164,90
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	23 260,00	16 150,95	6 822,65	0,00	286,40
60611	Eau et assainissement	55,00	55,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	3 000,00	5 065,96	0,00	0,00	-2 065,96
60621	Combustibles	3 000,00	3 785,00	0,00	0,00	-785,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	109,70	0,00	0,00	390,30
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	-838,75	838,75	0,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 605,00	6 605,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	5 000,00	-1 961,93	5 983,90	0,00	978,03
6168	Autres primes d'assurance	750,00	374,97	0,00	0,00	375,03
63512	Taxes foncières	2 850,00	2 956,00	0,00	0,00	-106,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	618,00	617,22	0,00	0,00	0,78
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	616,00	615,38	0,00	0,00	0,62
65888	Autres	2,00	1,84	0,00	0,00	0,16
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		23 878,00	16 768,17	6 822,65	0,00	287,18
66	Charges financières (b)	9 621,00	9 620,90	0,00	0,00	0,10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 621,00	9 620,90	0,00	0,00	0,10
67	Charges exceptionnelles (c)	182,00	182,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	182,00	182,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		33 681,00	26 571,07	6 822,65	0,00	287,28
023	Virement à la section d'investissement	56 993,91	0,00			56 993,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	9 183,09	9 183,09			0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	9 183,09	9 183,09			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		66 177,00	9 183,09			56 993,91
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		66 177,00	9 183,09			56 993,91
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		99 858,00	35 754,16	6 822,65	0,00	57 281,19
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 113,00	11 322,61	0,00	0,00	-3 209,61
70875	Remb. frais par les communes du GFP	1 013,00	1 072,03	0,00	0,00	-59,03
70878	Remb. frais par d'autres redevables	7 100,00	10 250,58	0,00	0,00	-3 150,58
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	91 745,00	85 194,68	0,00	0,00	6 550,32
752	Revenus des immeubles	34 002,00	36 001,23	0,00	0,00	-1 999,23
7552	Prise en charge déficit BA administratif	57 743,00	49 193,45	0,00	0,00	8 549,55
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		99 858,00	96 517,29	0,00	0,00	3 340,71
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	739,05	0,00	0,00	-739,05
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	739,05	0,00	0,00	-739,05
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		99 858,00	97 256,34	0,00	0,00	2 601,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		99 858,00	97 256,34	0,00	0,00	2 601,66
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	8 000,00	0,00	5 686,00	2 314,00
2138	Autres constructions	8 000,00	0,00	5 686,00	2 314,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 000,00	0,00	5 686,00	2 314,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 177,00	58 176,62	0,00	0,38
1641	Emprunts en euros	58 177,00	58 176,62	0,00	0,38
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		58 177,00	58 176,62	0,00	0,38
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		66 177,00	58 176,62	5 686,00	2 314,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		66 177,00	58 176,62	5 686,00	2 314,38
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		48 981,81			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	48 981,81	48 981,81	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	48 981,81	48 981,81	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessons d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		48 981,81	48 981,81	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		48 981,81	48 981,81	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	56 993,91			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	9 183,09	9 183,09		0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	9 183,09	9 183,09		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		66 177,00	9 183,09		56 993,91
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		66 177,00	9 183,09		56 993,91
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		115 158,81	58 164,90	0,00	56 993,91
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	A 7 156 731,37	G 7 584 523,99
	Section d'investissement	B 1 968 680,32	H 1 606 114,44

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 999 845,57 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 49 066,79 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 9 174 478,48	= G+H+I+J 10 190 484,00
--------------------------------	--	------------------------	-------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 276 702,42	L 27 899,22
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 276 702,42	= K+L 27 899,22

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 7 156 731,37	= G+I+K 8 584 369,56
	Section d'investissement	= B+D+F 2 294 449,53	= H+J+L 1 634 013,66
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 9 451 180,90	= G+H+I+J+K+L 10 218 383,22

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 276 702,42	L 27 899,22
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	16 979,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	107 318,75	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	119 552,54	4 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 524,22	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
4581101	Opération pour compte de tiers n° 101 - REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE FRT (2)	47 585,65	0,00
458126	Opération pour compte de tiers n° 26 - COMMUNE GIVRY (2)	469,26	0,00
458139	Opération pour compte de tiers n° 39 - COMMUNE SAINT MORE (2)	252,00	0,00
458226	Opération pour compte de tiers n° 26 - COMMUNE GIVRY (2)	0,00	1 307,23
458227	Opération pour compte de tiers n° 27 - COMMUNE ISLAND (2)	0,00	1 250,92
458238	Opération pour compte de tiers n° 38 - COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN (2)	0,00	424,67
458239	Opération pour compte de tiers n° 39 - COMMUNE SAINT MORE (2)	0,00	3 437,40

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 717,81		3 717,81
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	289 171,02		289 171,02
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 227 128,77		5 227 128,77
74	Dotations et participations	1 999 858,07		1 999 858,07
75	Autres produits de gestion courante	22 196,01	0,00	22 196,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 105,27	31 347,04	42 452,31
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 553 176,95	31 347,04	7 584 523,99
Pour information				999 845,57
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	34 041,41	0,00	34 041,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	241 908,57		241 908,57
13	Subventions d'investissement	236 968,68	0,00	236 968,68
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	192 040,00	0,00	192 040,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		217 337,62	217 337,62
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	669 151,48	0,00	669 151,48
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		14 666,68	14 666,68
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 374 110,14	232 004,30	1 606 114,44
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	567 652,53		567 652,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	647 358,82		647 358,82
014	Atténuations de produits	4 049 439,00		4 049 439,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 601 358,37		1 601 358,37
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	57 695,66	0,00	57 695,66
67	Charges exceptionnelles	1 222,69	0,00	1 222,69
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	232 004,30	232 004,30
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 924 727,07	232 004,30	7 156 731,37
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	984,60	31 347,04	32 331,64
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	396 631,94	0,00	396 631,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	153 741,59	0,00	153 741,59
204	Subventions d'équipement versées	281 371,86	0,00	281 371,86
21	Immobilisations corporelles (6)	399 949,32	0,00	399 949,32
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 952,00	0,00	18 952,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	685 701,97	0,00	685 701,97
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		1 937 333,28	31 347,04	1 968 680,32
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				49 066,79

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	261 105,00	153 741,59	107 318,75	44,66
204	Subventions d'équipement versées	428 500,00	281 371,86	119 552,54	27 575,60
21	Immobilisations corporelles	430 800,00	399 949,32	1 524,22	29 326,46
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 120 405,00	835 062,77	228 395,51	56 946,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	984,60	984,60	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	398 932,00	396 631,94	0,00	2 300,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 952,00	18 952,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	31 915,40			
	Total des dépenses financières	450 784,00	416 568,54	0,00	34 215,46
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	916 132,65	685 701,97	48 306,91	182 123,77
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 487 321,65	1 937 333,28	276 702,42	273 285,95
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	31 348,00	31 347,04		0,96
041	Opérations patrimoniales (1)	50 000,00	0,00		50 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	81 348,00	31 347,04		50 000,96
	TOTAL	2 568 669,65	1 968 680,32	276 702,42	323 286,91
	Pour information	(2) 49 066,79			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	272 262,00	236 968,68	16 979,00	18 314,32
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	190 000,00	190 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	466 762,00	426 968,68	21 479,00	18 314,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	28 275,00	34 041,41	0,00	-5 766,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	241 908,57	241 908,57	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	2 040,00	0,00	2 960,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 952,00	0,00	0,00	18 952,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	294 135,57	277 989,98	0,00	16 145,59
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	832 060,65	669 151,48	6 420,22	156 488,95
	Total des recettes réelles d'investissement	1 592 958,22	1 374 110,14	27 899,22	190 948,86
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	742 773,22			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	232 005,00	232 004,30		0,70
041	Opérations patrimoniales (1)	50 000,00	0,00		50 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 024 778,22	232 004,30		792 773,92
	TOTAL	2 617 736,44	1 606 114,44	27 899,22	983 722,78

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	600 618,00	468 093,86	99 558,67	0,00	32 965,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	699 889,00	647 358,82	0,00	0,00	52 530,18
014	Atténuations de produits	4 049 439,00	4 049 439,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 734 141,99	1 097 600,17	503 758,20	0,00	132 783,62
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 084 087,99	6 262 491,85	603 316,87	0,00	218 279,27
66	Charges financières	59 696,00	35 021,55	22 674,11	0,00	2 000,34
67	Charges exceptionnelles	4 369,00	1 222,69	0,00	0,00	3 146,31
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	271 900,36				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 420 053,35	6 298 736,09	625 990,98	0,00	495 326,28
023	Virement à la section d'investissement (2)	742 773,22				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	232 005,00	232 004,30			0,70
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		974 778,22	232 004,30			742 773,92
TOTAL		8 394 831,57	6 530 740,39	625 990,98	0,00	1 238 100,20
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	3 717,81	0,00	0,00	-3 717,81
70	Produits services, domaine et ventes div	312 076,00	176 951,02	112 220,00	0,00	22 904,98
73	Impôts et taxes	5 157 669,00	5 227 128,77	0,00	0,00	-69 459,77
74	Dotations et participations	1 935 628,00	1 903 319,62	96 538,45	0,00	-64 230,07
75	Autres produits de gestion courante	21 950,00	9 906,93	12 289,08	0,00	-246,01
Total des recettes de gestion courante		7 427 323,00	7 321 024,15	221 047,53	0,00	-114 748,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 524,00	11 105,27	0,00	0,00	-1 581,27
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 436 847,00	7 332 129,42	221 047,53	0,00	-116 329,95
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	31 348,00	31 347,04			0,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		31 348,00	31 347,04			0,96
TOTAL		7 468 195,00	7 363 476,46	221 047,53	0,00	-116 328,99
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 999 845,57				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	600 618,00	468 093,86	99 558,67	0,00	32 965,47
60611	Eau et assainissement	24 100,00	24 840,11	0,00	0,00	-740,11
60612	Energie - Electricité	46 600,00	49 919,81	0,00	0,00	-3 319,81
60621	Combustibles	8 300,00	9 586,19	0,00	0,00	-1 286,19
60622	Carburants	4 500,00	5 175,53	0,00	0,00	-675,53
60631	Fournitures d'entretien	1 100,00	1 056,90	0,00	0,00	43,10
60632	Fournitures de petit équipement	8 100,00	8 029,77	0,00	0,00	70,23
60636	Vêtements de travail	1 000,00	654,92	22,76	0,00	322,32
6064	Fournitures administratives	4 300,00	4 263,75	0,00	0,00	36,25
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	122,00	121,60	0,00	0,00	0,40
6068	Autres matières et fournitures	100,00	230,02	0,00	0,00	-130,02
611	Contrats de prestations de services	43 560,00	21 768,00	21 768,00	0,00	24,00
6135	Locations mobilières	21 855,00	20 986,36	631,20	0,00	237,44
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	11 000,00	10 897,49	0,00	0,00	102,51
615231	Entretien, réparations voiries	77 800,00	52 240,06	31 830,60	0,00	-6 270,66
615232	Entretien, réparations réseaux	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	2 983,37	0,00	0,00	16,63
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 400,00	1 120,04	0,00	0,00	6 279,96
6156	Maintenance	37 000,00	34 648,26	1 225,07	0,00	1 126,67
6168	Autres primes d'assurance	9 324,00	7 141,70	157,11	0,00	2 025,19
617	Etudes et recherches	5 970,00	0,00	0,00	0,00	5 970,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 114,43	0,00	0,00	-114,43
6184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	1 372,03	0,00	0,00	2 127,97
6188	Autres frais divers	200,00	129,29	0,00	0,00	70,71
6226	Honoraires	2 000,00	3 371,89	1 975,46	0,00	-3 347,35
6228	Divers	6 070,00	220,84	0,00	0,00	5 849,16
6231	Annonces et insertions	500,00	226,68	0,00	0,00	273,32
6232	Fêtes et cérémonies	1 970,00	610,33	0,00	0,00	1 359,67
6237	Publications	8 030,00	4 576,80	0,00	0,00	3 453,20
6238	Divers	700,00	1 128,28	0,00	0,00	-428,28
6247	Transports collectifs	70 500,00	44 016,88	8 653,60	0,00	17 829,52
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 383,08	35,00	0,00	81,92
6257	Réceptions	2 500,00	-10,63	120,00	0,00	2 390,63
6261	Frais d'affranchissement	7 500,00	6 978,38	0,00	0,00	521,62
6262	Frais de télécommunications	9 000,00	8 554,70	168,12	0,00	277,18
627	Services bancaires et assimilés	1 600,00	1 590,00	0,00	0,00	10,00
6281	Concours divers (cotisations)	45 507,00	40 887,46	0,00	0,00	4 619,54
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 580,00	4 662,57	0,00	0,00	917,43
6284	Redevances pour services rendus	6 100,00	2 705,63	753,37	0,00	2 641,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	68 830,00	53 545,49	25 600,00	0,00	-10 315,49
62878	Remb. frais à d'autres organismes	22 284,00	9 016,50	6 618,38	0,00	6 649,12
6288	Autres services extérieurs	6 675,00	12 708,35	0,00	0,00	-6 033,35
63512	Taxes foncières	13 641,00	13 641,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	699 889,00	647 358,82	0,00	0,00	52 530,18
6218	Autre personnel extérieur	45 093,00	32 594,46	0,00	0,00	12 498,54
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 990,00	1 783,58	0,00	0,00	206,42
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 952,00	8 822,87	0,00	0,00	1 129,13
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 197,00	1 175,77	0,00	0,00	21,23
64111	Rémunération principale titulaires	187 503,00	204 267,07	0,00	0,00	-16 764,07
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	4 393,00	3 576,77	0,00	0,00	816,23
64118	Autres indemnités titulaires	49 402,00	64 683,40	0,00	0,00	-15 281,40
64131	Rémunérations non tit.	171 467,00	130 951,11	0,00	0,00	40 515,89
64138	Autres indemnités non tit.	34 988,00	15 649,11	0,00	0,00	19 338,89
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	4 768,50	0,00	0,00	-4 768,50
6417	Rémunérations des apprentis	9 368,00	9 343,77	0,00	0,00	24,23
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	90 572,00	75 965,11	0,00	0,00	14 606,89
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 352,00	71 957,52	0,00	0,00	-1 605,52
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 362,00	6 103,79	0,00	0,00	2 258,21
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 025,00	8 926,78	0,00	0,00	98,22
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	280,00	0,00	0,00	0,00	280,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	210,00	143,92	0,00	0,00	66,08
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 180,00	3 674,67	0,00	0,00	-494,67
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 766,00	1 464,14	0,00	0,00	301,86
6488	Autres charges	789,00	1 506,48	0,00	0,00	-717,48
014	Atténuations de produits	4 049 439,00	4 049 439,00	0,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitué* dégrèvt contrib. direct	459,00	459,00	0,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	3 768 329,00	3 768 329,00	0,00	0,00	0,00

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Budget général - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
739221	FNGIR	84 546,00	84 546,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	46 105,00	46 105,00	0,00	0,00	0,00
7398	Reverst., restitut* et prélèvt divers	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 734 141,99	1 097 600,17	503 758,20	0,00	132 783,62
6521	Déficit budgets annexes administratifs	753 562,99	679 732,63	0,00	0,00	73 830,36
6531	Indemnités	73 332,00	71 464,25	0,00	0,00	1 867,75
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	3 132,00	3 029,68	0,00	0,00	102,32
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 848,00	10 842,21	0,00	0,00	5,79
6535	Formation	3 000,00	721,00	0,00	0,00	2 279,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	200,00	122,53	0,00	0,00	77,47
6541	Créances admises en non-valeur	70,00	69,93	0,00	0,00	0,07
6558	Autres contributions obligatoires	123 440,00	123 439,42	0,00	0,00	0,58
65732	Subv. fonct. Régions	18 952,00	27 464,31	0,00	0,00	-8 512,31
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	492 036,00	-79 505,35	498 831,32	0,00	72 710,03
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	1 350,00	1 349,61	0,00	0,00	0,39
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	204 675,00	209 379,94	0,00	0,00	-4 704,94
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	48 544,00	48 534,89	4 926,88	0,00	-4 917,77
65888	Autres	1 000,00	955,12	0,00	0,00	44,88
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		7 084 087,99	6 262 491,85	603 316,87	0,00	218 279,27
66	Charges financières (b)	59 696,00	35 021,55	22 674,11	0,00	2 000,34
66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 673,00	60 672,55	0,00	0,00	0,45
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 977,00	-25 651,00	22 674,11	0,00	-0,11
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 369,00	1 222,69	0,00	0,00	3 146,31
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 369,00	1 222,69	0,00	0,00	3 146,31
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	271 900,36				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 420 053,35	6 298 736,09	625 990,98	0,00	495 326,28
023	Virement à la section d'investissement	742 773,22	0,00			742 773,22
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	232 005,00	232 004,30			0,70
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	217 338,00	217 337,62			0,38
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	14 667,00	14 666,68			0,32
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		974 778,22	232 004,30			742 773,92
043	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		974 778,22	232 004,30			742 773,92
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 394 831,57	6 530 740,39	625 990,98	0,00	1 238 100,20
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	22 674,11
Montant des ICNE de l'exercice N-1	25 651,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 976,89

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	3 717,81	0,00	0,00	-3 717,81
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	3 573,76	0,00	0,00	-3 573,76
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	144,05	0,00	0,00	-144,05
70	Produits services, domaine et ventes div	312 076,00	176 951,02	112 220,00	0,00	22 904,98
70328	Autres droits stationnement et location	30 000,00	29 520,21	0,00	0,00	479,79
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 250,00	2 250,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	39 000,00	39 453,25	0,00	0,00	-453,25
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	56 100,00	55 083,56	0,00	0,00	1 016,44
70875	Remb. frais par les communes du GFP	184 339,00	50 256,41	112 220,00	0,00	21 862,59
70878	Remb. frais par d'autres redevables	387,00	387,59	0,00	0,00	-0,59
73	Impôts et taxes	5 157 669,00	5 227 128,77	0,00	0,00	-69 459,77
73111	Impôts directs locaux	2 516 602,00	2 531 935,00	0,00	0,00	-15 333,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 253 889,00	1 253 889,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	257 259,00	263 472,00	0,00	0,00	-6 213,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	303 216,00	316 012,00	0,00	0,00	-12 796,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	20 887,00	0,00	0,00	-20 887,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	149 165,00	149 165,00	0,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	46 155,00	43 367,00	0,00	0,00	2 788,00
7362	Taxes de séjour	150 000,00	166 201,77	0,00	0,00	-16 201,77
7382	Fraction de TVA	481 383,00	482 200,00	0,00	0,00	-817,00
74	Dotations et participations	1 935 628,00	1 903 319,62	96 538,45	0,00	-64 230,07
74124	Dotations d'intercommunalité	285 559,00	285 559,00	0,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat* groupements de communes	756 116,00	756 116,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	11 876,00	9 354,14	0,00	0,00	2 521,86
7461	DGD	0,00	10 924,00	0,00	0,00	-10 924,00
74718	Autres participations Etat	151 660,00	60 000,00	3 797,00	0,00	87 863,00
7472	Participat* Régions	4 039,00	29 470,47	10 237,63	0,00	-35 669,10
7477	Participat* Budget communautaire et FS	0,00	27 042,20	11 544,56	0,00	-38 586,76
7478	Participat* Autres organismes	66 976,00	62 281,81	70 959,26	0,00	-66 265,07
748313	Dotat* de compensation de la TP	14 080,00	14 080,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	607 206,00	607 206,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	38 116,00	41 286,00	0,00	0,00	-3 170,00
75	Autres produits de gestion courante	21 950,00	9 906,93	12 289,08	0,00	-246,01
752	Revenus des immeubles	21 950,00	9 904,66	12 289,08	0,00	-243,74
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,27	0,00	0,00	-2,27
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		7 427 323,00	7 321 024,15	221 047,53	0,00	-114 748,68
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	9 524,00	11 105,27	0,00	0,00	-1 581,27
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	389,00	451,44	0,00	0,00	-62,44
7788	Produits exceptionnels divers	9 135,00	10 653,83	0,00	0,00	-1 518,83
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		7 436 847,00	7 332 129,42	221 047,53	0,00	-116 329,95
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	31 348,00	31 347,04			0,96
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	31 348,00	31 347,04			0,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		31 348,00	31 347,04			0,96
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		7 468 195,00	7 363 476,46	221 047,53	0,00	-116 328,99
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		999 845,57				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Budget général - CA - 2021

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	261 105,00	153 741,59	107 318,75	44,66
202	Frais réalisat° documents urbanisme	66 900,00	64 813,54	1 560,00	526,46
2031	Frais d'études	132 275,00	26 502,25	105 758,75	14,00
2051	Concessions, droits similaires	61 930,00	62 425,80	0,00	-495,80
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	428 500,00	281 371,86	119 552,54	27 575,60
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	13 500,00	13 500,00	0,00	0,00
204133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	180 000,00	161 924,40	0,00	18 075,60
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	200 000,00	100 947,46	99 052,54	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	35 000,00	5 000,00	20 500,00	9 500,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	430 800,00	399 949,32	1 524,22	29 326,46
2115	Terrains bâtis	0,00	300,00	0,00	-300,00
21318	Autres bâtiments publics	21 000,00	20 130,93	0,00	869,07
2138	Autres constructions	306 000,00	295 787,63	0,00	10 212,37
21578	Autre matériel et outillage de voirie	69 200,00	59 434,61	20,52	9 744,87
2183	Matériel de bureau et informatique	13 000,00	12 274,05	156,00	569,95
2184	Mobilier	7 000,00	3 513,52	0,00	3 486,48
2188	Autres immobilisations corporelles	14 600,00	8 508,58	1 347,70	4 743,72
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 120 405,00	835 062,77	228 395,51	56 946,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	984,60	984,60	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	984,60	984,60	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	398 932,00	396 631,94	0,00	2 300,06
1641	Emprunts en euros	233 932,00	233 931,94	0,00	0,06
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	2 700,00	0,00	2 300,00
1678	Autres emprunts et dettes	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 952,00	18 952,00	0,00	0,00
27632	Créance Régions	18 952,00	18 952,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	31 915,40			
Total des dépenses financières		450 784,00	416 568,54	0,00	34 215,46
458101	COMMUNE ANNAY LA COTE (3)	28 173,40	27 576,40	0,00	597,00
458103	COMMUNE ASNIERES SOUS BOIS (3)	1 462,77	1 444,91	0,00	17,86
458104	COMMUNE ASQUINS (3)	237,82	237,82	0,00	0,00
458105	COMMUNE ETAULES (3)	13 800,00	703,49	0,00	13 096,51
458108	COMMUNE BEAUVILLIERS (3)	18 400,00	17 882,98	0,00	517,02
4581101	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE FRT (3)	170 568,00	64 272,10	47 585,65	58 710,25
458111	COMMUNE DE PONTAUBERT (3)	450,00	419,76	0,00	30,24
458112	COMMUNE BUSSIÉRES (3)	15 500,00	0,00	0,00	15 500,00
458113	COMMUNE SERMIZELLES (3)	19 212,00	19 205,80	0,00	6,20
458115	COMMUNE THORY (3)	34 252,46	13 468,72	0,00	20 783,74
458116	COMMUNE VAULT DE LUGNY (3)	34 845,53	34 788,97	0,00	56,56
458117	COMMUNE CHAMOIX (3)	1 086,00	543,00	0,00	543,00
458118	COMMUNE CHASTELLUX SUR CURE (3)	33 300,00	33 260,69	0,00	39,31
458119	Commune CHATEL CENSOIR (3)	27 300,00	27 208,80	0,00	91,20
458120	COMMUNE CUSSY LES FORGES (3)	755,42	737,56	0,00	17,86
458121	COMMUNE DOMEY SUR LE VAULT (3)	13 460,00	13 445,52	0,00	14,48
458122	COMMUNE DOMEY SUR CURE (3)	500,00	470,40	0,00	29,60
458124	COMMUNE FONTENAY PRES VEZELAY (3)	32 034,35	31 946,53	0,00	87,82
458125	COMMUNE GIROLLES (3)	35 150,00	35 107,61	0,00	42,39
458126	COMMUNE GIVRY (3)	2 700,00	2 192,41	469,26	38,33
458127	COMMUNE ISLAND (3)	1 700,00	1 692,16	0,00	7,84
458129	COMMUNE LUCY LE BOIS (3)	480,18	480,18	0,00	0,00
458131	COMMUNE MONTILLOT (3)	2 350,00	2 303,90	0,00	46,10
458134	COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES (3)	97 339,11	97 177,14	0,00	161,97
458135	COMMUNE BLANNAY (3)	500,00	470,40	0,00	29,60
458136	COMMUNE SAINT BRANCHER (3)	40 500,00	40 414,47	0,00	85,53
458137	COMMUNE SAINT GERMAIN DES CHAMPS (3)	61 917,62	1 958,87	0,00	59 958,75

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Budget général - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
458138	COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN (3)	121 257,99	112 354,01	0,00	8 903,98
458139	COMMUNE SAINT MORE (3)	4 000,00	3 717,54	252,00	30,46
458140	COMMUNE SAINT PERE (3)	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
458143	COMMUNE THAROISEAU (3)	22 400,00	21 488,35	0,00	911,65
458144	COMMUNE VEZELAY (3)	23 200,00	23 158,99	0,00	41,01
458145	COMMUNE VOUTENAY SUR CURE (3)	25 300,00	25 002,30	0,00	297,70
458149	COMMUNE FOISSY LES VEZELAY (3)	30 800,00	30 570,19	0,00	229,81
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		916 132,65	685 701,97	48 306,91	182 123,77
TOTAL DEPENSES REELLES		2 487 321,65	1 937 333,28	276 702,42	273 285,95
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	31 348,00	31 347,04		0,96
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	31 348,00	31 347,04		0,96
13911	Etat et établissements nationaux	15 746,00	15 745,40		0,60
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	3 215,00	3 215,00		0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 929,00	1 929,00		0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupements	8 704,00	8 703,64		0,36
13918	Autres subventions d'équipement	1 647,00	1 647,00		0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	107,00	107,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	50 000,00	0,00		50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	0,00		50 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		81 348,00	31 347,04		50 000,96
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 568 669,65	1 968 680,32	276 702,42	323 286,91
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		49 066,79			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041=RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	272 262,00	236 968,68	16 979,00	18 314,32
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	12 203,00	-12 203,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	120 000,00	0,00	-120 000,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	19 200,00	0,00	-19 200,00
1341	D.E.T.R. non transférable	252 262,00	97 768,68	0,00	154 493,32
1348	Autres fonds non transférables	20 000,00	0,00	4 776,00	15 224,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	190 000,00	190 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	190 000,00	190 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		466 762,00	426 968,68	21 479,00	18 314,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	270 183,57	275 949,98	0,00	-5 766,41
10222	FCTVA	28 275,00	34 041,41	0,00	-5 766,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	241 908,57	241 908,57	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	2 040,00	0,00	2 960,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 952,00	0,00	0,00	18 952,00
27632	Créance Régions	18 952,00	0,00	0,00	18 952,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		294 135,57	277 989,98	0,00	16 145,59
454201	CCAVM (2)	0,00	1 349,61	0,00	-1 349,61
458201	COMMUNE ANNAY LA COTE (2)	28 173,40	24 657,95	0,00	3 515,45
458203	COMMUNE ASNIERES SOUS BOIS (2)	1 462,77	1 444,91	0,00	17,86
458204	COMMUNE ASQUINS (2)	237,82	237,82	0,00	0,00
458205	COMMUNE ETAULES (2)	13 800,00	497,58	0,00	13 302,42
458208	COMMUNE BEAUVILLIERS (2)	18 400,00	17 882,98	0,00	517,02
458210	COMMUNE BLANNAY (2)	0,00	470,40	0,00	-470,40
4582101	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE FRT (2)	85 284,00	53 997,11	0,00	31 286,89
458211	COMMUNE DE PONTAUBERT (2)	450,00	0,00	0,00	450,00
458212	COMMUNE BUSSIÈRES (2)	15 500,00	0,00	0,00	15 500,00
458213	COMMUNE SERMIZELLES (2)	19 212,00	19 205,80	0,00	6,20
458215	COMMUNE THORY (2)	34 252,46	13 468,72	0,00	20 783,74
458216	COMMUNE VAULT DE LUGNY (2)	34 845,53	33 496,57	0,00	1 348,96
458217	COMMUNE CHAMOUX (2)	1 086,00	543,00	0,00	543,00
458218	COMMUNE CHASTELLUX SUR CURE (2)	34 512,00	34 472,69	0,00	39,31
458219	Commune CHATEL CENSOIR (2)	27 300,00	27 208,80	0,00	91,20
458220	COMMUNE CUSSY LES FORGES (2)	755,42	737,56	0,00	17,86
458221	COMMUNE DOME CY SUR LE VAULT (2)	13 460,00	13 445,52	0,00	14,48
458222	COMMUNE DOME CY SUR CURE (2)	500,00	470,40	0,00	29,60
458224	COMMUNE FONTENAY PRES VEZELAY (2)	32 034,35	31 946,53	0,00	87,82
458225	COMMUNE GIROLLES (2)	35 150,00	35 107,73	0,00	42,27
458226	COMMUNE GIVRY (2)	2 700,00	1 354,44	1 307,23	38,33
458227	COMMUNE ISLAND (2)	1 700,00	0,00	1 250,92	449,08
458229	COMMUNE LUCY LE BOIS (2)	480,18	480,18	0,00	0,00
458231	COMMUNE MONTILLOT (2)	2 350,00	2 303,82	0,00	46,18
458234	COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES (2)	97 339,11	97 090,78	0,00	248,33
458235	COMMUNE BLANNAY (2)	500,00	0,00	0,00	500,00
458236	COMMUNE SAINT BRANCHER (2)	40 500,00	40 414,46	0,00	85,54
458237	COMMUNE SAINT GERMAIN DES CHAMPS (2)	61 917,62	1 912,91	0,00	60 004,71
458238	COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN (2)	121 257,99	112 001,83	424,67	8 831,49
458239	COMMUNE SAINT MORE (2)	4 000,00	532,14	3 437,40	30,46
458240	COMMUNE SAINT PERE (2)	1 200,00	1 140,95	0,00	59,05

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Budget général - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
458243	COMMUNE THAROISEAU (2)	22 400,00	22 304,32	0,00	95,68
458244	COMMUNE VEZELAY (2)	23 200,00	23 158,98	0,00	41,02
458245	COMMUNE VOUTENAY SUR CURE (2)	25 300,00	25 244,80	0,00	55,20
458249	COMMUNE FOISSY LES VEZELAY (2)	30 800,00	30 570,19	0,00	229,81
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		832 060,65	669 151,48	6 420,22	156 488,95
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 592 958,22	1 374 110,14	27 899,22	190 948,86
021	Virement de la sect° de fonctionnement	742 773,22			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	232 005,00	232 004,30		0,70
2802	Frais liés à la réalisation des document	820,00	1 038,10		-218,10
28031	Frais d'études	26 399,00	26 399,07		-0,07
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	10 000,00	0,00		10 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	94 317,00	0,00		94 317,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	18 517,00	0,00		18 517,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	40 957,27		-40 957,27
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	1 625,10		-1 625,10
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	27 362,00	59 798,80		-32 436,80
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	30 320,13		-30 320,13
28041583	GFP : Projet infrastructure	0,00	7 194,24		-7 194,24
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	10 000,00		-10 000,00
28051	Concessions et droits similaires	3 495,00	3 495,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 318,00	1 318,00		0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	47,83		-47,83
28138	Autres constructions	48,00	0,00		48,00
28152	Installations de voirie	76,00	76,00		0,00
281538	Autres réseaux	1 730,00	1 729,84		0,16
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 744,00	2 976,09		-232,09
28158	Autres installat°, matériel et outillage	8 067,00	8 066,56		0,44
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	787,00	455,71		331,29
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	198,00	198,00		0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	66,00	65,95		0,05
28182	Matériel de transport	4 630,00	4 630,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	10 291,00	10 290,85		0,15
28184	Mobilier	387,00	386,89		0,11
28188	Autres immo. corporelles	6 086,00	6 268,19		-182,19
4817	Pénalités de renégociation de la dette	14 667,00	14 666,68		0,32
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		974 778,22	232 004,30		742 773,92
041	Opérations patrimoniales (5)	50 000,00	0,00		50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	0,00		50 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 024 778,22	232 004,30		792 773,92
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 617 736,44	1 606 114,44	27 899,22	983 722,78
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

COMMUNES ADHERENTES AU SERVICE ADS DE LA CCAVM - année 2021 APRES PLUI -								
MAJ le 27/01/2022	TYPES D'AUTORISATIONS D'URBANISME							total par commune en équivalent PC
COMMUNE	N° INSEE	Certificat d'urbanisme d'information (Cua)	Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis de démolir	Permis d'aménager	
ANNAY LA CÔTE	009	4	4	7	1	0	0	9
ANNÉOT	011	0	0	1	1	0	0	1,8
ARCY SUR CURE	015	0	0	0	6	0	0	6
ASNIÈRES SOUS BOIS	020	7	0	6	2	0	0	8,2
ASQUINS	021	0	0	0	3	0	0	3
ATHIE	022	0	0	1	0	0	0	0,8
AVALLON	025	0	0	0	7	2	1	9,8
BEAUVILLIERS	032	4	1	8	2	0	0	9,6
BLANNAY	044	0	1	0	0	0	0	0,4
BOIS D'ARCY	049	0	0	0	0	0	0	0
BROSSES	057	1	1	2	0	0	0	2,2
BUSSIÈRES	058	0	0	0	2	0	0	2
CHAMOUX	071	2	0	3	0	0	0	2,8
CHASTELLUX SUR CURE	089	0	1	3	2	0	0	4,8
CHÂTEL CENSOIR	091	24	2	7	1	1	0	13
CUSSY LES FORGES	134	2	0	11	1	0	0	10,2
DOMECY SUR CURE	145	7	0	9	3	0	0	11,6
DOMECY SUR LE VAULT	146	3	0	1	0	0	0	1,4
ÉTAULES	159	1	0	2	0	0	0	1,8
FOISSY LES VÉZELAY	170	2	0	2	1	0	0	3
FONTENAY PRÈS VÉZELAY	176	7	0	9	0	0	0	8,6
GIROLLES	188	5	3	8	2	0	0	10,6
GIVRY	190	2	1	7	0	0	0	6,4
ISLAND	203	0	1	8	1	0	0	7,8
LICHÈRES SUR YONNE	225	0	0	2	0	0	0	1,6
LUCY LE BOIS	232	4	1	9	0	0	0	8,4
MAGNY	235	19	1	18	7	0	0	25,6
MENADES	248	1	1	0	0	0	0	0,6
MERRY-SUR-YONNE	253	10	1	5	2	0	0	8,4
MONTILLOT	266	0	0	5	2	0	0	6
PIERRE PERTHUIS	297	2	0	2	2	0	0	4
PONTAUBERT	306	0	1	6	1	1	0	7
PROVENCY	316	0	1	11	0	0	0	9,2
QUARRÉ LES TOMBES	318	0	0	0	4	0	0	4
SAINT BRANCHER	336	0	0	0	2	0	0	2
SAINT GERMAIN DES CHAMPS	347	15	0	12	3	0	0	15,6
SAINT LEGER VAUBAN	349	16	0	7	6	0	0	14,8
SAINT MORÉ	362	1	0	13	0	0	0	10,6
SAINT-PÈRE	364	0	0	2	1	0	0	2,6
SAINTE MAGNANCE	351	0	0	1	3	0	0	3,8
SAUVIGNY LE BOIS	378	9	1	16	2	0	0	17
SERMIZELLES	392	8	1	7	5	0	0	12,6
THAROISEAU	409	0	0	0	0	0	0	0
THAROT	410	4	0	3	0	0	0	3,2
THORY	415	2	0	1	0	0	0	1,2
VAULT DE LUGNY	433	4	4	14	6	0	0	19,6
VÉZELAY	446	0	1	0	4	0	0	4,4
VOUTENAY SUR CURE	485	1	1	3	0	0	0	3

TOTAL par type d'acte

167	29	232	85	4	1
-----	----	-----	----	---	---

% équivalent PC sur base 100

20% 40% 80% 100% 80% 120%

TOTAL actes après approbation PLUI

518

TOTAL actes EQUIVALENT PC
après approbation PLUI

320

320

COMMUNE		Type de document d'urbanisme	COMMUNES ADHERENTES AU SERVICE ADS DE LA CCAVM avant PLUI- année 2021 -						eq PC
			TYPES D'AUTORISATIONS D'URBANISME						
			Certificat d'urbanisme d'information (Cua)	Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis de démolir	Permis d'aménager	
009	ANNAY LA CÔTE	POS	2	0	3	1	0	0	3,8
15	ARCY SUR CURE	PLU	0	0	0	0	0	0	0
21	ASQUINS	POS	4	0	4	0	0	0	4
25	AVALLON	PLU	0	0	0	5	0	0	5
145	DOMECY SUR CURE	Carte communale	3	0	4	0	0	0	3,8
203	ISLAND	PLU	0	0	1	0	0	0	0,8
235	MAGNY	PLU	3	1	10	9	0	0	18
253	MERRY SUR YONNE	PLU	3	0	0	1	0	0	1,6
306	PONTAUBERT	POS	0	0	2	2	0	0	3,6
316	PROVENCY	PLU	0	0	4	1	0	0	4,2
318	QUARRE LES TOMBES	PLU	0	0	0	0	0	0	0
336	SAINT BRANCHER	PLU	0	0	0	0	0	0	0
347	SAINT GERMAIN DES CHAMPS	PLU	6	1	4	0	0	0	4,8
378	SAUVIGNY LE BOIS	PLU	2	0	6	0	0	0	5,2
410	THAROT	Carte communale	0	0	3	0	0	0	2,4
446	VEZELAY	POS + SPR avec PSMV	0	0	0	0	0	0	0

TOTAL par acte et eq PC	23	2	41	19	0	0
-------------------------	----	---	----	----	---	---

57,2

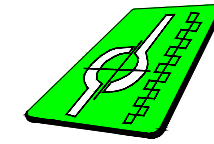
Total actes	85
-------------	----

Commune d'AVALLON
Lieu-dit "Sur les Prés au Blanc"
Section B n°988

PROJET DE DIVISION - ILOT 3

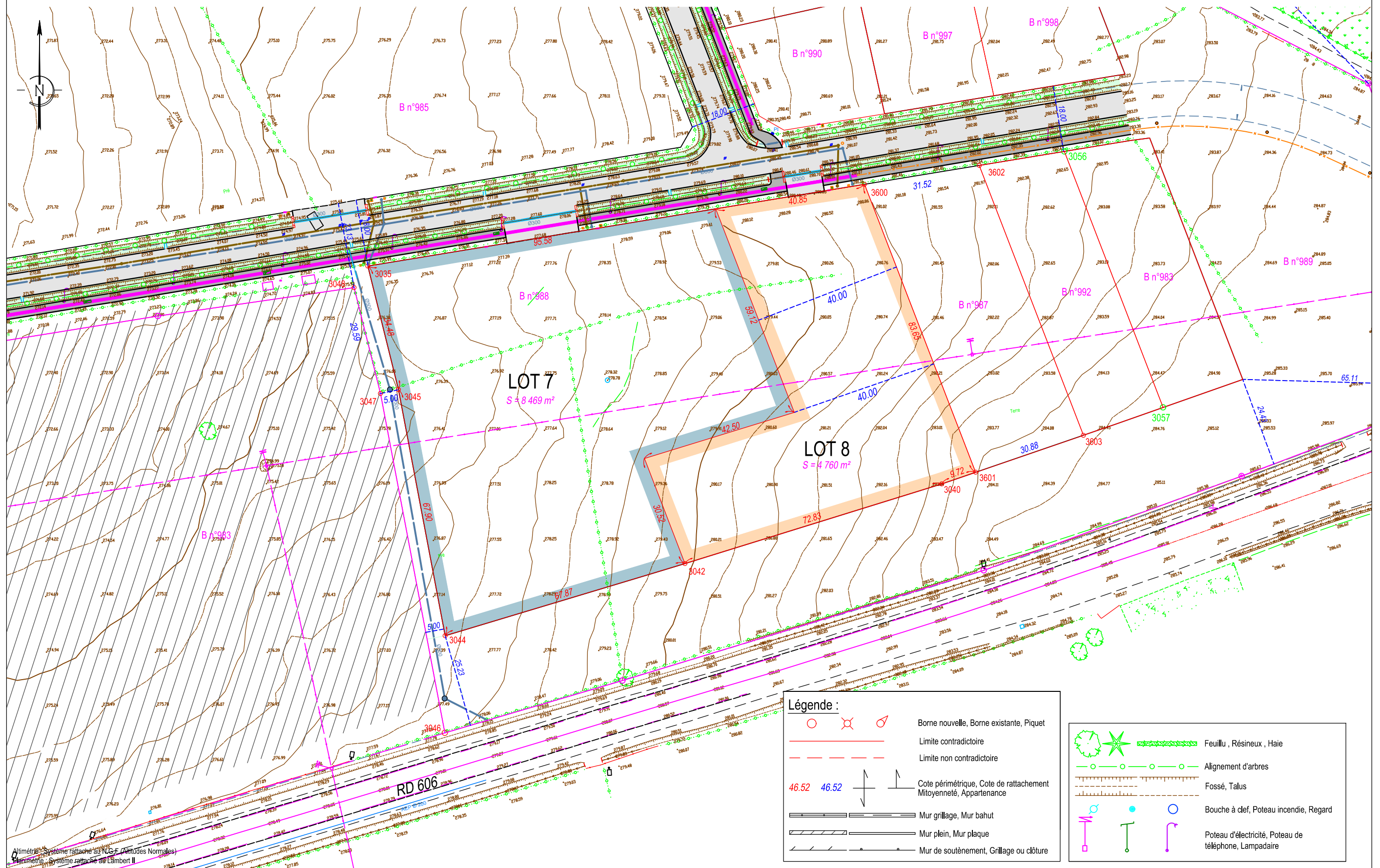
Lots 7 et 8

Echelle : 1/1000



GEOMEXPERT S.A.S.
Géomètres Experts Associés
2 bis chemin de Halage
89200 AVALLON
Téléphone : 03.86.34.95.20

Dossier : A07017.222
Etabli le : 14/06/2022



CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE DE SERVICES POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « PISCINE » DU 1^{ER} JUILLET 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

Entre

La Communauté de Communes AVALLOn-VÉZELAY-MORVAN, sise 9 rue Carnot 89200 AVALLOn, représentée par son Président, Monsieur Pascal GERMAIN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du,

Ci-après, dénommée « la CCAVM », d'une part,

Et

La Ville d'AVALLOn, sise Place de l'Hôtel de Ville 89200 AVALLOn, représentée par son Maire, Madame Jamilah HABSAOUI, agissant en vertu d'une délibération du,

Ci-après, dénommée « la Ville », d'autre part,

Préambule

La Communauté de Communes AVALLOn-VÉZELAY-MORVAN dont le périmètre et le siège sont fixés par arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2017/0632 du 27 décembre 2017 et par arrêté n° PREF/DCL/BCL/2022/0623 en date du 16 juin 2022, exerce à compter du 1^{er} juillet 2022, en lieu et place des communes membres, les compétences définies par l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Communauté de Communes est donc en charge de la compétence piscine.

En application de l'article L.5211-4-1 du CGCT, le transfert des services ou parties de services concourant à l'exercice des compétences qui incombent à la CCAVM et le transfert du personnel relevant de ces services doivent faire l'objet d'une décision conjointe de transfert dans les conditions prévues par l'article L. 5211-4-1 du CGCT, avec notamment l'élaboration de fiches d'impact et la saisine des comités techniques.

Cependant, compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre de ces procédures, l'organisation sera mise en place progressivement à partir du 1^{er} juillet 2022. En effet, le transfert des compétences à la CCAVM implique la mise en place par cette dernière d'une organisation administrative et opérationnelle.

Dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne, il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire la continuité du service public. Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la Ville et la CCAVM, visant à préciser les conditions dans lesquelles la Ville assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence piscine.

Article 1 : Objet et périmètre de La convention

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, la CCAVM confie à la Ville qui l'accepte au titre de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la gestion de la compétence piscine, comprenant les missions correspondant aux dépenses identifiées en la matière.

Article 2 : Modalités d'organisation des missions

La Ville exerce les missions objets de la présente convention au nom et pour le compte de la CCAVM.

Elle s'engage à respecter l'ensemble des normes, procédures et réglementations applicables ainsi que tout texte juridiquement opposable dans l'exercice de la compétence qui lui incombe au titre de la présente convention.

La Ville met en œuvre tous les moyens nécessaires au bon exercice de la compétence qui lui est confiée.

Les dépenses supplémentaires qui apparaîtraient nécessaires au cours de l'exécution de la présente convention devront préalablement être autorisées par la CCAVM. En cas d'urgence, de circonstances exceptionnelles ou de force majeure, la Ville pourra toutefois réaliser tous travaux non prévus et engager les dépenses correspondantes, sur sa proposition et après décision du Président de la CCAVM. Elle en rendra compte financièrement dans le bilan annuel mentionné à l'article 7-1.

Les missions qui seront, à titre transitoire, exercées par la Ville s'appuieront notamment sur :

- Les moyens matériels nécessaires à leur exercice ;
- Les contrats passés par la Ville pour leur exercice.

La Ville assure la gestion de tous les contrats en cours afférents à la compétence visée dans la présente convention et listés en annexe 1. Les cocontractants seront informés par la Ville du transfert effectif des contrats à la CCAVM un mois avant le terme de ladite convention, à l'exception du contrat d'assurance couvrant le risque statutaire à intervenir au 1^{er} juillet prochain.

La Ville prend toutes décisions, actes et conclut toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions qui lui sont confiées, à l'exception de ce qui est prévu à l'alinéa suivant. Ces décisions, actes ou conventions mentionnent le fait que la Ville agit au nom et pour le compte de la CCAVM. S'agissant spécifiquement des conventions soumises aux règles de la commande publique à conclure pendant la durée de la présente convention ou devant faire l'objet d'un avenant, seuls les organes de la CCAVM seront compétents pour procéder à la désignation des cocontractants et à la signature des actes en cause, que ces actes requièrent l'intervention préalable, prévue par la loi, d'une commission (commission d'appel d'offres, commission consultative des services publics locaux notamment) ou soient conclus à l'issue d'une procédure adaptée ou de gré à gré. Le travail de préparation et de suivi de ces conventions est assuré par la Ville.

Le Maire de la Ville assure l'ensemble des pouvoirs de police dont il dispose dans le cadre de l'exercice de la compétence piscine dans les conditions prévues à l'article L. 5211-9-2 du CGCT.

Article 3 : Règlement intérieur et plan d'organisation de la surveillance et des secours

Le règlement intérieur et le plan d'organisation de la surveillance et des secours adoptés par la Ville restent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 4 : Personnels et services

Les personnels exerçant tout ou partie de leurs missions pour l'exercice de la compétence objet de la présente convention sont placés sous l'autorité hiérarchique du Président de la CCAVM en application des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et sous l'autorité fonctionnelle du Maire (annexe 2).

Toute modification du tableau des effectifs et des emplois relatifs aux compétences objet de la présente convention fera l'objet d'une décision par les organes compétents de la CCAVM.

Article 5 : Modalités patrimoniales

5.1 Utilisation du patrimoine

La CCAVM autorise la Ville à utiliser les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des missions objet de la présente convention qui ont été mis de plein droit à sa disposition par la Ville.

5.2 Remise des ouvrages neufs

La CCAVM sera associée aux opérations de réception de travaux effectués par la Ville sur les bâtiments, réseaux et ouvrages participant à l'exercice des compétences relevant de la présente convention.

À l'issue des opérations de réception, la liste des documents nécessaires à l'identification des bâtiments, ouvrages et réseaux sera transmise par la Ville à la CCAVM. La Ville assurera la gestion, l'entretien et la maintenance des biens pour la durée de la présente convention. Les bâtiments, réseaux, ouvrages réalisés par un tiers et relevant des compétences exercées par la Ville pour le compte de la CCAVM feront l'objet d'une réception coordonnée entre le maître d'ouvrage tiers, la Ville et la CCAVM.

La Ville assurera la gestion, l'entretien et la maintenance des biens pour la durée de la présente convention.

Article 6 : Modalités financières, comptables et budgétaires

6.1 Prise en charge des frais de fonctionnement

Conformément à l'article L. 5211-4-1 du CGCT, la mise à disposition des services de la Ville - partiellement concernés par le transfert - au profit de la CCAVM fait l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service mis à disposition.

Le calcul des frais de fonctionnement des services mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût horaire moyen chargé du service (valeur Mai 2022) au prorata temporis des heures effectuées pour le compte de la compétence transférée, en accord avec la CCAVM, soit :

- Finances : 35,68 euros,
- Ressources Humaines : 24,28 euros,
- Sports : 24,84 euros,
- Services Techniques : 29,36 euros.

Les services concernés s'engagent à fournir chaque mois à la Ville et à la CCAVM, le nombre d'heures réalisées pour le compte de la CCAVM.

Le remboursement des frais par la CCAVM s'effectue sur la base d'un état mensuel établi par la Ville et payable au vu du titre de recettes inhérent.

6.2 Dépenses et recettes liées à l'exercice des compétences

La Ville engage et mandate les dépenses et encaisse les recettes liées à l'exercice de la compétence objet de la présente convention et dans le cadre des montants mentionnés à l'article 2.

Elle assure pour le compte de la CCAVM la gestion de la régie de recettes affectée à la compétence.

La Ville s'acquitte des impôts, taxes et redevances associés, ainsi que de la TVA, dans les cas où la réglementation l'impose. S'il y a lieu, elle procède aux déclarations de TVA auprès des services fiscaux pour les secteurs assujettis à TVA.

Elle sollicite toutes subventions auxquelles la CCAVM est éligible ainsi que les encaissements auprès des partenaires.

Toutefois, dans le cadre d'opérations spécifiques, la CCAVM pourra solliciter directement des subventions liées à des politiques fléchées.

Les dépenses concernées au titre de la présente convention sont les dépenses strictement nécessaires à l'exercice de la compétence exercées.

En application des règles relatives au FCTVA, seule la CCAVM, sous réserves des conditions habituelles d'éligibilité, bénéficie d'une attribution du fonds de compensation puisque les dépenses réalisées par la Ville ne constituent pas pour elle une dépense réelle d'investissement. En conséquence, la CCAVM fera son affaire de la récupération du FCTVA pour les travaux réalisés pour son compte. Ces sommes seront prises en compte dans le calcul du remboursement mentionné à l'article 5.3.

La CCAVM lui fournira un état des dépenses acquittées et des recettes perçues pour réaliser cette opération à la fin de l'année civile accompagné des copies des factures. Ce document servira de support à l'arrêté des comptes prévus à l'article 5-3.

La Ville procédera au mandatement des dépenses après service fait, sur présentation des factures dans les délais réglementaires et dans le respect des règles relatives à la dépense publique du secteur local. Elle procédera à l'émission des titres et à l'encaissement des recettes conformément aux règles de la comptabilité publique.

6.3 Modalités de remboursement

La CCAVM assurera mensuellement la charge des dépenses diminuées des recettes perçues par la Ville. Toutefois, tout intérêt moratoire dû par la Ville pour défaut de mandatement dans les délais reste à sa charge.

Conformément à la rubrique 49422 de l'annexe au décret n° 2007-450 du 25 mars 2007, la Ville transmettra à la CCAVM un décompte final des opérations réalisées, accompagné d'une copie des factures ou de tout autre pièce justificative ainsi que d'une attestation du comptable certifiant que les paiements et encaissements effectués par lui sont appuyés des pièces justificatives correspondantes prévues par le décret susvisé et qu'il est en possession de toutes les pièces afférentes à ces opérations.

La Ville transmettra en outre à la CCAVM un état des recettes accompagné des pièces justificatives.

Pour que la CCAVM puisse intégrer ces opérations comptables dans sa propre comptabilité, le décompte distinguera les montants relatifs à la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes.

La CCAVM versera mensuellement à la Ville 100 % de la charge des dépenses diminuées des recettes, sur présentation par la Ville d'un justificatif retraçant les opérations comptables du mois. Le solde restant à charge de la CCAVM sera déterminé à la fin de l'exercice 2022, conformément à l'article 6.3 al.2 de ladite convention et payable à la Ville dès réception.

Article 7 : Responsabilités

La Ville est responsable, à l'égard de la CCAVM et des tiers, des éventuels dommages de tous ordres résultant de ses obligations ou du non-respect de ses obligations dans le cadre de la présente convention. Elle est en outre responsable, à l'égard de la CCAVM et des tiers, des éventuels dommages résultant d'engagements ou actions réalisés au-delà des missions qui lui ont été fixées par la présente convention.

Elle est tenue de couvrir sa responsabilité par une ou plusieurs polices d'assurance qu'elle transmettra pour information à la CCAVM et de souscrire tous les contrats la garantissant contre les risques inhérents à l'utilisation de biens mobiliers, mis à sa disposition par la CCAVM, nécessaires à l'exercice de la compétence visée à la présente convention.

La CCAVM s'assurera contre toute mise en cause de sa responsabilité et celle de ses représentants en sa qualité d'autorité titulaire de la compétence visée par la présente convention.

Article 8 : Suivi de la convention

La Ville effectue un compte rendu trimestriel d'information sur l'exécution de la présente convention qu'elle transmet à la CCAVM dans les 15 jours qui suivent chaque fin du trimestre civil.

Article 9 : Entrée en vigueur, durée

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} juillet 2022 pour une durée maximale de 6 mois.

Article 10 : Juridiction compétente en cas de litige

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend au tribunal administratif compétent.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Avallon, le

Pour la CCAVM
Pascal GERMAIN,
Président

Pour la Ville
Jamilah HABSAOUI,
Maire d'Avallon

Annexes

Les annexes font partie intégrante de la présente convention et les parties conviennent de leur conférer la même valeur juridique.

Sont annexés à la présente convention :

- Annexe 1 : Liste des contrats en cours afférents à la compétence visée dans la présente convention
- Annexe 2 : Liste des personnels

Annexe 1

Consommations et consommables :

Eau : VEOLIA

Electricité : TOTAL ENERGIE

Gaz : GAZ DE BORDEAUX

Consommables

- Pastilles analyses + joints + cartouches filtrantes : CIFEC
- Produits spécifiques : SAUNA SUEDE
- Produits spécifiques – Entretien technique : IPC
- Bouteilles de chlore gazeux : GAZECHIM
- Diatomée + PH (+e-) : OCEDIS
- Produits génériques : VILLE D'AVALLON
- Bouteilles O2 : SPENGLER

Maintenance et entretien avec contrat :

Traitement d'air : HERVE THERMIQUE

Traitement d'eau et filtration des bassins

Contrat : ENGIE et à partir du 17/08/2022 HERVE THERMIQUE

Budget complémentaire pour le traitement d'eau : Fournisseur TECHO
FLUIDE

Location et maintenance du robot : EXAGONE

Téléphonie

Maintenance : ATELSYS

Location modem : ATELSYS

Contrôles obligatoires :

Contrôle annuel de l'installation électrique : DEKRA

Contrôle annuel de l'installation gaz : APAVE

Contrôle annuel des Extincteurs : EFD ABAFLAM

Contrôle annuel des installations SSI et désenfumage : EFD ABAFLAM

Contrôle de l'armoire Chlore : CITEX

Contrôle d'accès : Système ELISATH

Annexe 2

AGENTS	Secteur	Fonction	Filière	Grade / Statut
AGENT 1	Bassin	MNS	Sportive	Educateur des APS (Contractuel)
AGENT 2	Bassin	MNS	Sportive	Educateur des APS 1ère classe (Titulaire)
AGENT 3	Bassin	MNS	Sportive	Educateur des APS (Contractuel)
AGENT 4	Bassin	MNS / Chef de bassin	Sportive	Educateur des APS 2ème classe (Titulaire)
AGENT 5	Bassin	MNS	Sportive	Educateur des APS 1ère classe (Titulaire)
AGENT 6	Bassin	MNS	Sportive	Educateur des APS (Contractuel)
AGENT 7	Accueil	Hôte d'accueil	Administrative	Adjoint administratif (Titulaire)
AGENT 8	Accueil	Hôte d'accueil	Administrative	Adjoint administratif ppal 1ère classe (Titulaire)
AGENT 9	Accueil	Hôte d'accueil	Animation	Adjoint d'animation (Titulaire)
AGENT 10	Technique	Agent technique	Technique	Adjoint technique (Titulaire)
AGENT 11	Technique	Agent technique	Technique	Adjoint technique (Titulaire)
AGENT 12	Technique	Agent technique		PEC

AGENT 13	Bassin	MNS	Sportive	Educateur des APS (Contractuel)
----------	--------	-----	----------	------------------------------------

TARIFICATION PISCINE INTERCOMMUNALE

AU 1ER JUILLET 2022

(Approuvée au Conseil Communautaire du 30 juin 2022)

		€		
ACCES PISCINE				
Adultes:	à partir de 18 ans (unité)	4.00 €		
	Carte par tranche de 10*	32.00 €		
	Abonnement trimestriel*	70.00 €		
Enfants:	moins de 3 ans	Gratuit		
	de 4 à 7 ans (unité)	1.50 €		
Ados:	de 8 ans à 17 ans (unité)	2.00 €		
	Carte par tranche de 10* (à partir de 8 ans)	16.00 €		
Cas particuliers (sur présentation d'un justificatif à chaque passage)				
Famille nombreuse - Etudiant - Bénéficiaire du RSA - Personne porteur de Handicap		unité	2.00 €	
		carte par tranche de 10*	16.00 €	
Non Baigneur		unité	2.00 €	
Douche		unité	2.00 €	
Famille	1 couple + 2 enfants		10.00 €	
Cartes Horaires	Forfait 5H*		15.00 €	
	Forfait 10H*		28.00 €	
	Forfait 20H*		50.00 €	
Pass Ados Vacances	Petites vacances (2 semaines Zone A)*		10.00 €	
	Grandes vacances (juillet et août)*		30.00 €	
ACCES ESPACE BIEN-ETRE ET PISCINE				
Adultes uniquement		à partir de 18 ans (unité)	9.00 €	
		carte par tranches de 10*	72.00 €	
LECONS ET ACTIVITES				
Leçon de natation (Entrée comprise)	Enfant et adulte	unité	10.00 €	
	Forfait enfant		80.00 €	
	Forfait adulte aquaphobie		10 leçons minimum à 1 trimestre maxi*	80.00 €
	Forfait adulte apprentissage			80.00 €
	Forfait bébés nageurs	samedi matin/1 trimestre*	30.00 €	
	Forfait jardinautic			
	Forfait pré/post natal			
AQUA-ACTIVITES (Entrée comprise)	Séance Découverte d'une activité (unité)		10.00 €	
	Aquabike	1 séance/semaine/trimestre*	80.00 €	
	Aqua Circuit-training		80.00 €	
	Aqua Vacances		4 séances/semaine*	25.00 €
Divers	Location horaire - à titre privé des installations de la piscine		Convention	
	brevet de natation (entrée non comprise - en sus)		Gratuit	
GROUPES				
(associations, groupements publics ou privés : durant les heures réservées et faisant l'objet d'une convention, Accompagnateurs gratuits dans la limite du taux d'encadrant)				
Avallon	Adultes	Tarif / adhérent / séance	2.50 €	
	Enfants / ados		1.50 €	
	Groupe encadrement MNS - loisir		5.00 €	
	Groupe encadrement MNS-compétition		2.50 €	
Hors Avallon	Adultes	Tarif / adhérent / séance	4.00 €	
	Enfants / ados		2.00 €	
	Groupe encadrement MNS		8.00 €	
	Autres	Espace Seniors Avallon, ODSAA	1.50 €	
		Association CAA et AMCK	Gratuit	
		Pompiers et gendarmes en exercice	Gratuit	
		Foyer Handicapés	2.50 €	
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES				
Ecoles primaires et Maternelles (par séance / semaine)		Communauté des communes Avallon-Vézelay-Morvan	Convention CCAVM	
		Extérieur CCAVM	3.50 €	
		Livret du nageur	0.60 €	
Collèges Publics et Privés		Avallon	Convention CD89	
		Hors Avallon	A déterminer	
Lycées Publics et Privés		Avallon	Convention CG89	
		Hors Avallon	A déterminer	

* Achat d'un Pass obligatoire (carte ou badge sans contact) 2€ valable 1 an dès la 1ère utilisation